

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le VENDREDI 18 NOVEMBRE, à 15 h 06, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 17 h 58).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE (arrivée à 15 h 34 au rapport n° 22/6-001), Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Jacqueline PAYET, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Dominique TURPIN	pour toute la durée de la séance	par Benjamin THOMAS
Marie-Anick ANDAMAYE	jusqu'à son arrivée à 15 h 34 au rapport n° 22/6-001	par Brigitte ADAME
David BELDA		par Monique ORPHÉ
Éric DELORME		par Gilbert ANNETTE
Joëlle RAHARINOSY		par Jacques LOWINSKY
Gérard CHEUNG LUNG		par Christèle BEAUMIER
Alexandra CLAIN	pour toute la durée de la séance	par Jean-François HOAREAU
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDI		par Karel MAGAMOOTOO
Michel LAGOURGUE		par Jean-Pierre HAGGAI
Jean-Régis RAMSAMY		par Henriette BABET

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre du (de l', de la)	rapport n°
- Sonia BARDINOT	députée / Ville	CAUE	22/6-011 et 22/6-012
(*) Éric DELORME (mandataire : Gilbert ANNETTE)	députés / Ville (titulaire)	Sidélec Réunion	22/6-013
- Jean-François HOAREAU	(suppléant)		
- Jean-François HOAREAU	députés / CINOR	ÉPFR	22/6-020
- Julie PONTALBA			
- Gilbert ANNETTE			
- Benjamin THOMAS			
(*) David BELDA (mandataire : Monique ORPHÉ)	député / Ville	SÉDRÉ	22/6-021
- Érick FONTAINE	député / Ville	SHLMR	du 22/6-024 au 22/6-026

CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	Sidélec Réunion	Syndicat intercommunal d'Électricité du Département de la Réunion (Comité syndical)
CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion	ÉPF Réunion	Établissement public foncier de la Réunion
SÉDRÉ	Société d'Équipement du Département de la Réunion	SHLMR	Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
(*)	élus absents / représentés		

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Marie-Anick ANDAMAYE	arrivée à 15 h 34	au rapport n° 22/6-001
Vincent BÈGUE	parti à 16 h 37	au rapport n° 22/6-002
Audrey BÉLIM	sortie à 17 h 00	au rapport n° 22/6-003
	revenue à 17 h 07	au rapport n° 22/6-005
Sonia BARDINOT (voir élue intéressée : CAUE)	sortis à 17 h 19	au rapport n° 22/6-011
Philippe NAILLET	revenus à 17 h 23	au rapport n° 22/6-012
Jean-François HOAREAU (voir élu intéressé : Sidélec Réunion)	sorti à 17 h 23	au rapport n° 22/6-013
	revenu à 17 h 28	au rapport n° 22/6-015
Gilbert ANNETTE	sorti à 17 h 23	au rapport n° 22/6-013
	revenu à 17 h 29	au rapport n° 22/6-016
Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA Benjamin THOMAS (voir élus intéressés : ÉPFR)	sortis à 17 h 34	avant le rapport n° 22/6-020
	revenus à 17 h 35	après le vote
Gilbert ANNETTE (voir élu intéressé : ÉPFR)	parti à 17 h 34	avant le rapport n° 22/6-020

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Monique ORPHÉ	sortie à 17 h 35	avant le rapport n° 22/6-021
	revenue à 17 h 37	au rapport n° 22/6-024
Érick FONTAINE <small>(voir élu intéressé : SHLMR)</small>	sorti à 17 h 37	avant le rapport n° 22/6-024
	revenu à 17 h 40	après le vote du rapport n° 22/6-026
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	sortie à 17 h 43	au rapport n° 22/6-029
	revenue à 17 h 48	au rapport n° 22/6-034

OBJET Rapport d'Orientations budgétaires pour 2023

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les Orientations budgétaires définies pour l'exercice 2023.

Je vous rappelle que le législateur a prévu ce débat comme préalable pour aider à la préparation du Budget primitif. A ce titre, les indications figurant dans le rapport en annexe ne constituent que des éléments d'orientation pour la réflexion et la discussion du Conseil municipal.

Je vous demande de prendre acte du débat portant sur le rapport d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

OBJET Rapport d'Orientations budgétaires pour 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°22/6-001 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Gérard FRANCOISE - 5ème adjoint ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

*8 abstentions : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia, BEGUE Vincent, GANY Haroun,
RAMSAMY Jean-Régis (par procuration), BABET Henriette, LAGOURGUE Michel (par procuration),
MEDEA MADEN Noela, HAGGAI Jean-Pierre*

Prend acte du débat portant sur le rapport d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2023.



LES
ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2023

DE LA VILLE
DE SAINT-DENIS

SOMMAIRE

I. LA VILLE MODERNE	7
A. DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES MAITRISEES	7
1. Le contexte de la préparation budgétaire : données nationales	7
2. Les finances locales : une situation qui devrait se stabiliser	9
B. LA PROXIMITE, MAITRE MOT DE LA GESTION RH.....	13
1. 2023 : des actions fortes à destination des agents de la Ville, traduction d'une gestion RH de proximité.....	13
2. L'hyper-proximité au service des agents de la Ville pour amplifier la cohésion et donner du sens au travail.....	14
3. Annexes.....	16
C. UN SYSTEME D'INFORMATION MODERNISÉ.....	17
1. Sécurisation et amélioration de la performance des systèmes d'information.....	18
2. Modernisation des Archives Communales.....	19
D. UNE POLITIQUE ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE	19
1. Une fonction achats pilotée et modernisée.....	19
2. Pilotage des achats : un gage de performance et de sécurisation.....	20
3. Cartographier pour sécuriser et optimiser	21
4. Professionnaliser la fonction : flexibilité et efficacité.....	21
5. Une politique achat socialement et environnementalement responsable.....	22
E. UNE POLITIQUE DE SECURITE ET DE PREVENTION AU SERVICE DU VIVRE ENSEMBLE	23
1. Une sécurité renforcée par une action forte dans le domaine environnemental.....	23
2. Une tranquillité publique en pleine amélioration.....	23
3. Une occupation sécuritaire renforcée et innovante	25
F. UNE LOGISTIQUE TOURNE VERS UN MEILLEUR ACCUEIL DE SON PERSONNEL ET DE SES ADMINISTRES.....	25
1. Le pôle achat approvisionnement.....	25
2. L'entretien des locaux.....	25
3. Le pôle transport.....	26
II. L'HYPERPROXIMITE AU CŒUR DE L'ACTION MUNICIPALE.....	27
A. A - UN CÔTÉ NATURE PRES DE CHEZ SOI	27
B. UN SERVICE PUBLIC D'HYPERPROXIMITE	27
1- Un plan d'action innovant et moderne pour la gestion des équipements publics et sportifs.....	28
2- Une gestion intelligente et maîtrisée des activités économiques sur le domaine public ...	29
C. PENSER DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS MODERNISES.....	31

D.	PENSER UNE VILLE NUMERIQUE AUX TECHNOLOGIES INNOVANTES	32
1.	Ville numérique	32
2.	Déploiement d'un WIFI vers les mairies annexes et autres sites	32
E.	VALORISER LE PATRIMOINE ECONOMIQUE EXISTANT DANS LES QUARTIERS	33
1.	Moderniser les locaux existants	33
2.	Accompagner l'attractivité des ecobox.....	34
3.	Redynamiser les locaux économiques vacants.....	34
III.	LA VILLE CITOYENNE	35
A.	DES POLITIQUES PUBLIQUES PARTENARIALES ET CONVERGENTES CONSTRUITES POUR LE TERRITOIRE.....	35
1.	Convention territoriale globale (CTG)	35
2.	Le Pacte Social Territorial 2 et la convention cadre avec le Département	35
B.	AGIR POUR ET AVEC LES CITOYENS.....	35
1.	Consolider la capacité à agir des Comités d'action citoyenne (CAC).....	36
2.	Faire de Saint Denis, « un Territoire d'Engagement »	37
3.	Animer un troisième budget Participatif (BP).....	37
4.	Encourager l'appropriation et la consultation citoyenne.	38
C.	PILOTER LE CONTRAT DE VILLE	38
1.	Soutenir les publics fragiles et l'accompagnement des familles	39
2.	Favoriser la cohésion sociale dans les quartiers	39
3.	Piloter une action concertée pour le quartier de la chaumière.....	40
4.	Accompagner le Conseil Citoyen et lui permettre d'agir pleinement.	40
D.	SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES	41
1.	Actualiser la connaissance du tissu associatif dionysien et définir une feuille de route de l'Education populaire à Saint-Denis.....	41
2.	Honorer les bénévoles du territoire (<i>Prix « benevol dan ker »</i>).....	42
3.	Accompagner les associations en leur octroyant des moyens pour agir.....	42
E.	L'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR UNE AUTONOMIE ET DES PERSPECTIVES, UNE POLITIQUE BASEE SUR TROIS PILIERS.....	43
F.	PILOTER LA STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2021-2024	45
1.	Concevoir et animer un observatoire municipal de la tranquillité publique.....	46
2.	Accompagner la tranquillité et la salubrité publique	46
G.	L'ACADÉMIE DES CAMÉLIAS.....	47
H.	CONSOLIDER ET MODERNISER LES ACTIVITES DU CENTRE FUNERAIRE.....	48
IV.	LA VILLE AMBITIEUSE	49
A.	LA SOCIALISATION DU JEUNE ENFANT ET LA PARENTALITÉ ACTIVE.....	49
1.	Une stratégie pour développer l'accueil des jeunes enfants.....	49

2.	Contribuer à la socialisation et à l'épanouissement du jeune enfant en associant les parents.....	50
B.	L'ECOLE DU BONHEUR.....	50
1.	Vivre ensemble	51
2.	Confort et cadre de vie.....	52
3.	Estime de soi.....	52
4.	Sécurité	54
5.	Participation citoyenne	55
6.	Santé.....	56
C.	LE PLAN AMBITION JEUNESSE.....	57
1.	L'engagement citoyen, un moteur de creativite dans la cite dionysienne	57
2.	La mobilité, moteur essentiel de l'autonomie des jeunes	58
3.	Vie active	58
4.	Acces aux droits.....	59
5.	Bonheur	59
D.	S'EPANOUIR ET RAYONNER PAR LA CULTURE ET LE SPORT.....	60
1.	Des actions culturelles et sportives pour et par tou(te)s les Dionysiennes et les Dionysiens.....	60
2.	Le réseau des grands équipements sportifs et culturels de la Ville.....	62
E.	ENSEMBLE FAIRE DE SAINT DENIS UNE VILLE ATTRACTIVE.....	64
1.	Saint-Denis active et sportive, terre de jeux 2024.....	64
2.	Saint-Denis, musée à ciel ouvert.....	65
3.	Saint-Denis : l'intelligence entrepreneuriale.....	66
4.	Saint-Denis capitale évènementielle et touristique.....	68
V.	LA VILLE FRATERNELLE.....	69
A.	LUTTER CONTRE LA GRANDE PAUVRETE ET L'EXCLUSION DANS UNE DEMARCHE ECO-RESPONSABLE.....	70
1.	De restaurant scolaire au restaurant solidaire : un acte fort en faveur des plus démunis et de lutte contre le gaspillage alimentaire.....	70
2.	Favoriser l'accès aux droits	71
3.	Mieux connaitre pour mieux répondre à leurs besoins.....	72
4.	Le prêt social et solidaire, un outil financier et d'accompagnement des petits porteurs de projet pour leur redonner de la confiance et de la dignité.....	72
5.	Soutien à la création d'un tiers lieu / une ressourcerie un espace innovant à Saint-Denis	73
6.	Soutien à la création d'espaces de vente solidaires sur le territoire communal.....	73
B.	LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION TOUT EN PRONANT L'INCLUSION SOCIALE.....	74

1.	Rendre accessibles les établissements recevant du public de la Ville à toutes les personnes en situation d’handicap ou à mobilité réduite	74
2.	Offrir une programmation d’activités culturelles, de loisirs et sportives accessibles et adaptées pour les personnes en situation de handicap.....	74
3.	Mettre en place des services innovants pour une meilleure inclusion des personnes en situation d’handicap et à mobilité réduite	75
4.	Soutenir et poursuivre les actions promouvant la lutte contre les discriminations	75
5.	Maintenir le pôle intégration comme facilitateur d’intégration des populations migrantes.....	76
C.	HABITER UNE VILLE PROMOUVANT UN CADRE DE VIE AGREABLE ET DE QUALITE POUR CHACUN ET A CHAQUE ETAPE DE LA VIE	76
1.	Faciliter l’accès à chaque moment de la vie à un logement adapté via une politique volontariste de logements digne et accessible aux classes moyennes.....	77
2.	Améliorer, résorber l’Habitat Indigne et lutter contre les marchands de sommeil.....	78
3.	Plan de sauvegarde pour redresser la Copropriété de la Chaumière	79
4.	Favoriser le parcours résidentiel des Dionysiens	79
5.	Optimiser le parc de Logements Très Sociaux de la Ville.....	80
6.	Renforcer les liens d’amitié, de solidarité et de coopération avec des collectivités publiques de la zone océan indien	80
D.	PROMOUVOIR LA SANTÉ PAR DES ACTIONS SOLIDAIRES ET FRATERNELLES.....	80
1.	Saint-Denis, Ville des aînés actifs et acteurs.....	80
2.	Saint-Denis, soucieuse de la santé de ses habitants	83
VI.	VILLE ECOLOGIQUE.....	86
A.	SAINT-DENIS : LA VILLE BATISSEUSE	86
1.	Les grands projets	87
2.	La stratégie foncière au service des projets	90
B.	SAINT-DENIS : LA VILLE VERTE DU 1/4 D’HEURE.....	91
1.	Les mobilités : rechercher les solutions alternatives à la voiture	91
2.	Valoriser le patrimoine de Saint-Denis au travers de la ville agricole.....	93
3.	Une ville aux technologies innovantes.....	94
4.	Une ville qui accompagne l’aménagement de son territoire	96
5.	Une ville qui encourage une publicité plus vertueuse : 60 panneaux supprimés en 2023	96
6.	Une ville qui modernise ses équipements.....	97
7.	Pour un système d’information géographique maîtrisé.....	97

PROPOS INTRODUCTIFS

En 2023, l'équipe municipale continuera, dans un esprit proactif et innovant - sans surtout méconnaître le contexte international, national et local tendu -, à développer le programme politique pour lequel elle a été élue.

Les projets engagés en 2022 seront ainsi poursuivis, et les nouveaux lancés.
Cinq axes forts en découlent :

- Un projet moderne et efficient aux ressources humaines et financières maîtrisées,
- Une stratégie de l'hyperproximité pour mieux servir la population,
- Un objectif fort de développement humain imprégnant l'action municipale,
- Une vision du territoire ambitieuse et moderne,
- Une logique vertueuse de développement durable et de respect d'un urbanisme écologique.

Forte de l'expérience acquise ces deux dernières années, la Ville de Saint-Denis entend continuer à agir de manière significative pour le mieux-être sa population, ce qui passe nécessairement par une agilité et une créativité quotidiennes dans la conduite de l'action publique.

Dans la partie introductive, des données chiffrées seront exposés permettant d'illustrer le contexte économique et financier. Dans cette même partie, les données relatives aux ressources humaines de la collectivité préciseront les choix effectués pour valoriser et reconnaître en tant que professionnels et collaborateurs de l'action publique les agents de la Ville.

Les autres parties du document seront consacrées à l'exposé des axes d'intervention prévus dans les différentes politiques publiques.

I. LA VILLE MODERNE

A. DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES MAITRISEES

La volonté de la Commune de Saint-Denis est de s'inscrire dans la continuité d'une stratégie de ressources financières pluriannuelles responsable, à la fois vertueuse dans l'utilisation des deniers publics et respectueuse des équilibres financiers sur le long terme.

Le Budget 2023 constituera une étape supplémentaire - et significative -, de mise en œuvre du Projet municipal. Il marquera la poursuite des engagements pris dans la concrétisation du projet choisi par les Dionysiennes et Dionysiens en 2020 pour transformer la Ville.

Ainsi, la Ville continuera d'œuvrer à la construction d'une Cité du vivant et du bien-vivre ensemble, dans laquelle l'hyperproximité, la solidarité, l'éducation, la citoyenneté, l'épanouissement des individus et le développement durable sont des marqueurs d'une action sans conteste volontariste.

La réalisation de cette ambition passera par des décisions fortes et structurantes, construites de manière collective. De même, une approche d'optimisation de la ressource financière et humaine, plus engagée, plus ouverte et plus participative, sera mise en œuvre, en intégrant l'évaluation de l'impact écologique et sociale de nos actions.

1. Le contexte de la préparation budgétaire : données nationales

Après un rebond de l'économie particulièrement marqué en 2021, le contexte géopolitique a assombri les perspectives économiques, en entraînant une forte hausse des prix des matières premières, un rebond de tensions sur les approvisionnements et une augmentation de l'incertitude.

Face à ces chocs, l'économie française a montré sa capacité de résilience : après un recul au 1er trimestre 2022 (-0,2 %) en lien avec une situation sanitaire toujours incertaine, l'activité a progressé au 2ème trimestre (+0,5 %). L'activité continuerait de croître sur le reste de l'année, comme l'indiquent les derniers indicateurs conjoncturels et la situation de l'emploi s'améliore dans le même temps.

De plus, les mesures de soutien au pouvoir d'achat adoptées au début du second semestre permettraient de soutenir la consommation des ménages. En moyenne annuelle, le pouvoir d'achat serait préservé malgré la hausse de l'inflation. Le projet de budget s'appuie donc sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 L'inflation (au sens de l'Indice des Prix à la Consommation) s'établirait en 2022 à plus de 5 % en moyenne annuelle.

En 2023, la croissance de l'activité s'établirait à +1,0 %. Elle serait freinée par la normalisation de la politique monétaire, un environnement international moins porteur et l'impact des prix toujours élevés de l'énergie.

L'investissement des entreprises continuerait de progresser malgré l'incertitude économique et la hausse des taux, grâce à la préservation du taux de marge, qui est soutenu par la première partie de la suppression de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). L'inflation progresserait moins fortement en 2023, à +4,2 % en moyenne annuelle. Elle serait encore élevée en glissement annuel au début 2023 et refluerait ensuite progressivement, pour atteindre un niveau plus acceptable à la fin 2023. L'augmentation des

prix de l'énergie ralentirait après la forte hausse observée en 2022, grâce au maintien du bouclier tarifaire.

Quelques chiffres clés du Projet de la Loi des Finances

398

En %	2021	2022 (Provisoire)	2023
Croissance du PIB	6.3	3.7	2.0
Indice des prix à la consommation harmonisé	1.8	6.6	5.0
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne nationale)	8,1	8.2	Non communiqué

La trajectoire des finances publiques

En % PIB sauf mention contraire	2019	2020	2021	2022	2023
Solde public	-3,1	-9,0	-6,5	-5,0	-5,0
Croissance volume de la dépense publique hors CI (en %)	1,9	6,7	2,6	-1,1	-1,5
Taux de prélèvements obligatoires (nets des CI, y compris UE)	43,8	44,4	44,3	45,2	44,7
Ratio de dépense publique (hors CI)	53,8	60,7	58,4	57,6	56,6
Ratio de dette publique	97,4	115	112,8	111,5	111,2

Le déficit public est stabilisé en dépit des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises face à la hausse des prix.

Si l'année 2022 reste marquée par un contexte macro-économique et géopolitique incertain, dont les effets pourraient se prolonger sur 2023, l'objectif de solde public est maintenu à -5% sur les deux années, inchangé par rapport aux lois de finances initiale et rectificative pour 2022.

Le déficit public se maintiendrait à 5% du PIB en 2023. Cette trajectoire se traduit par une baisse du ratio de dette de près de 4 points par rapport à 2020. Le poids de la dette publique baisserait donc de 111,5% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Le maintien de cet objectif est notamment rendu possible par les mesures de soutien et de relance mises en œuvre pendant la crise, de soutien de l'activité. La dynamique de recettes qui en résulte, pour 2023, permet de concilier maîtrise des finances publiques et financement des priorités gouvernementales, à commencer par la protection des Français face à la crise énergétique.

Le taux de prélèvements obligatoires amorcerait une nouvelle baisse à partir de 2023, passant de 45,2 % du PIB en 2022 à 44,7% en 2023, notamment grâce à la poursuite des mesures de baisse des impôts payés par les entreprises et les ménages.

2. Les finances locales : une situation qui devrait se stabiliser

Les finances publiques locales, en nette amélioration depuis 2021, devraient résister à la montée de l'inflation.

Les principaux indicateurs montrent que la situation financière des collectivités locales s'est rétablie en 2021, par rapport à 2020, et même améliorée par rapport à 2019.

Cependant, le dernier trimestre 2022 laisse augurer une marge d'incertitude, notamment au regard de la situation géopolitique.

Dans ce contexte, la loi de finances rectificatives (LFR) 1 a prévu une enveloppe de 570 M€ pour les collectivités en 2022 (430 M€ pour le bloc communal, 120 M€ pour les départements, 18 M€ pour les régions). Au 31 août 2022, l'épargne brute et l'épargne nette des collectivités sont ainsi positives, même si elles demeurent moins élevées que le point haut de 2021. Les recettes restent dynamiques (en particulier +8,7 % de prévision de dynamique de TVA dans le projet de loi de finances rectificatives, +3,4 % de revalorisation des bases, +7,6 % de DMTO au 31 juillet).

La contractualisation avec l'Etat pour le plafonnement des dépenses locales a donc contribué à ce résultat tout comme le ralentissement induit par les crises successives. Ce constat a réouvert le débat d'une nouvelle contractualisation pour les 3 ans à venir. Il est permis de penser que la programmation pluriannuelle des finances locales serait envisagée dès 2023.

Une hausse conjoncturelle des recettes de fonctionnement

La construction du Budget Primitif 2023 de Saint-Denis repose sur une hypothèse de hausse des principales recettes fiscales et des dotations de l'Etat supérieure à 3%.

S'agissant de l'octroi de mer, toutes choses égales par ailleurs, elle sera en progression. Pour la Direction Générale des Finances Publiques, la hausse attendue de l'enveloppe de péréquation de l'Outre- Mer sera liée tant à un abondement qu'à la surpondération de la population Outre-Mer.

Un dynamisme des dépenses de fonctionnement dans un contexte de reprise de l'inflation et d'un soutien continu aux territoires

Le cadrage du budget de 2023 sera donc réalisé sur une hypothèse de progression des dépenses estimée à 3%, au regard des données disponibles lors de la préparation du budget de l'État.

Une tendance baissière de l'inflation au cours de l'année 2023 est envisagée, elle est attendue autour de 4,2%.

Dans l'hypothèse où ce scénario se confirme à mi 2023, le budget supplémentaire introduira les réajustements utiles pour exécuter le budget 2023 en équilibre.

Les dépenses de personnel sur la base des données connues connaîtront une progression de plus de 3 millions d'euros à périmètre identique. Des mesures spécifiques en faveur du personnel seront proposées au Budget Primitif 2023 en faveur de l'action sociale et du pouvoir d'achat. D'autres incidences sont à prévoir au vu des annonces du ministre de la Fonction publique, notamment sur les grilles salariales.

La reprise des investissements

Les équipements bruts seront à minima reconduits malgré le renchérissement du prix de l'argent. Les postes liés au sport et à la jeunesse seront en augmentation.

Une prospective laissant présager des perspectives intéressantes malgré une conjoncture incertaines sans recourir au levier fiscal

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ev° Taux d'Imposition	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	81 897	85 454	89 041	94 221	97 694	99 711	101 779
Autres impôts et taxes	82 715	88 661	89 087	88 407	90 842	91 800	93 521
Dotations et participations	43 987	43 273	46 779	49 536	50 522	51 443	52 319
Autres produits fct courant	11 342	11 995	11 092	10 603	10 166	9 730	9 764
Produits exceptionnels larges	1 214	1 856	99	99	99	99	99
Produits de Fonctionnement	221 155	231 239	236 097	242 866	249 323	252 784	257 482
Ev° nominale Charges fct courant strictes	-0,7%	1,7%	2,6%	4,1%	3,3%	2,8%	2,2%
Charges fct courant strictes	192 216	195 397	200 513	208 710	215 647	221 784	226 773
Atténuations de produits	311	125	500	300	300	300	300
Ch. exceptionnelles larges	198	1 362	2 800	500	500	500	500
Annuité de dette	17 225	16 884	15 156	17 200	17 404	17 328	17 666
Ch. de Fonctionnement larges	209 950	213 768	218 970	226 710	233 851	239 912	245 240
Epargne nette	11 205	17 471	17 128	16 157	15 472	12 872	12 242
Rec.Inv. hs Emprunt	21 193	16 942	10 923	19 060	19 847	19 847	19 847
Var Excédent	1 841	6 342	0	0	-11 000	0	0
Dép Inv. hs Capital	43 527	43 639	42 000	48 000	62 000	48 000	48 000
Dép Inv. hs Dette	43 527	43 639	42 000	48 000	48 000	48 000	48 000
Remboursement anticipé	0	0	0	0	14 000	0	0
Emprunt	12 970	15 568	13 949	12 784	15 681	15 281	15 911
Variables de pilotage	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ep brute	25 334	31 448	29 788	29 035	27 731	25 865	25 719
Encours corrigé (31.12)	158 732	160 191	161 480	161 385	150 806	153 094	155 529
Encours corrigé (31.12) / Ep brute	6,3	5,1	5,4	5,6	5,4	5,9	6,0
Ep brute / Prod fct	11,5%	13,6%	12,6%	12,0%	11,1%	10,2%	10,0%
EGC	20 771	27 146	27 146	27 146	16 146	16 146	16 146

En dépit des crises successives, la Ville a su préserver les grands équilibres. Le pilotage financier, déjà éprouvé au cours des trois dernières années, admet des résultats favorables projetés jusqu'à la fin du mandat comme le montre la simulation ci-dessus.

Le niveau moyen d'épargne, supérieur à 13 millions d'euros, situe la Ville dans le haut de la fourchette des villes de même strate.

Le volume des équipements publics programmé fait ressortir un taux moyen par habitant supérieur à 350 euros (à titre de comparaison, le taux moyen de la strate constaté au compte administratif 2021 ressort à 264€ par habitant).

Pour les années 2024 et 2025, un volume de réalisation supérieur à 50 millions d'euros l'an demeure soutenable ; dans la mesure où la situation de l'endettement est très satisfaisante, un recours supplémentaire à l'emprunt ne va pas détériorer le ratio d'endettement.

Une Programmation Pluriannuelle et prévisionnelle des Investissements (PPI), volontariste et ambitieuse

Le programme d'investissements pluriannuel dans les différentes politiques publiques se décline comme détaillé ci-dessous.

THEMATIQUES	2023	2024	2025	2026
Sports et jeunesse	9 956	8 687	5 500	5 347
Voirie et déplacement	7 364	6 596	8 041	9 571
Acquisitions foncières	5 872	2 125	2 125	2 125
Création et réhabilitation du patrimoine	5 779	5 695	5 865	5 780
Grands projets	5 579	11 333	13 488	10 834
Ecoles et crèches	4 162	7 383	10 868	9 852
Environnement et espaces verts	4 136	3 982	2 622	1 432
Affaires générales	3 980	3 019	3 005	3 005
Logement et habitat	2 555	1 335	1 335	850
Eclairage public	2 348	2 635	2 635	2 635
Développement économique et social	1 208	570	1 190	978
Handicap et diversité	894	502	502	502
Culture	774	1 485	1 230	1 782
Matériel et mobilier	429	221	221	221
Total général	55 037	55 567	58 625	54 913

Une dette maîtrisée et sécurisée

Une gestion communale efficace implique une **maîtrise des grands équilibres financiers** pour mener à bien les politiques publiques.

Synthèse de la dette au 10/10/2022

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
154 871 605 €	2.02% %	14 ans et 8 mois	7 ans et 9 mois	48

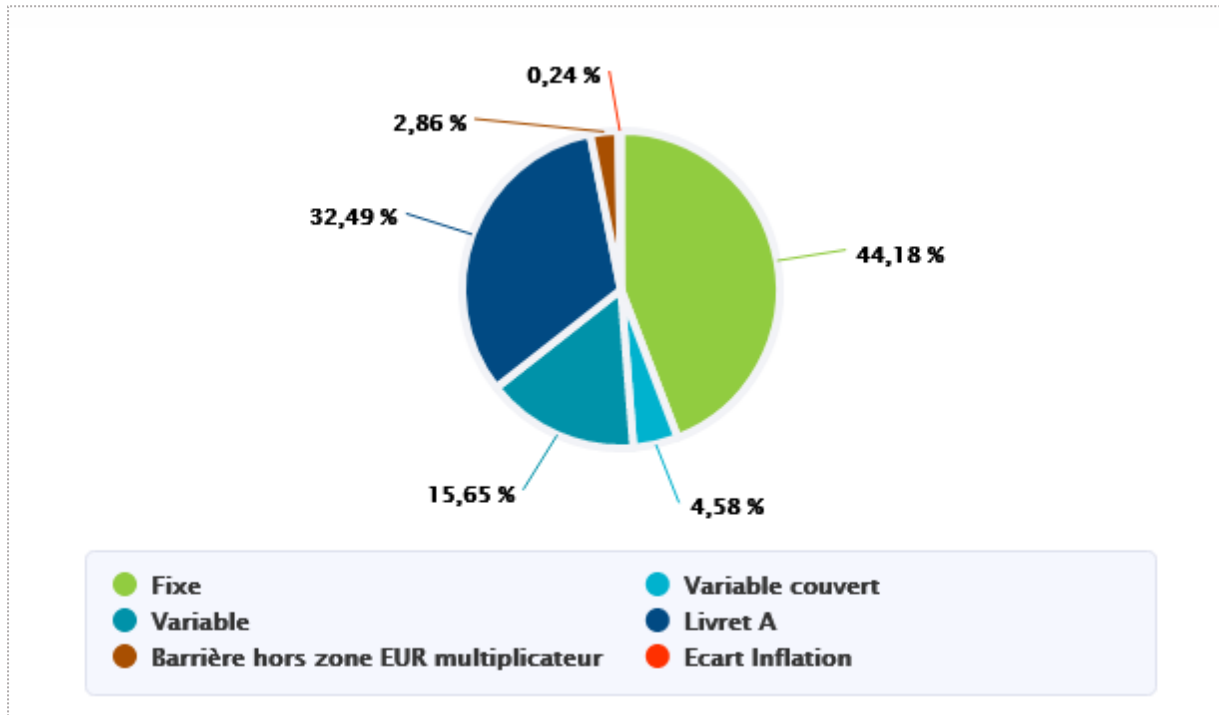
Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen
Emprunts	39	134 247 504 €	1,88%
Revolving non consolidés	9	8 827 383 €	3.79%
Revolving consolidés		11 796 717 €	2.24%
Dette	48	154 871 605 €	2.02%

Dette par type de risque (avec dérivés)

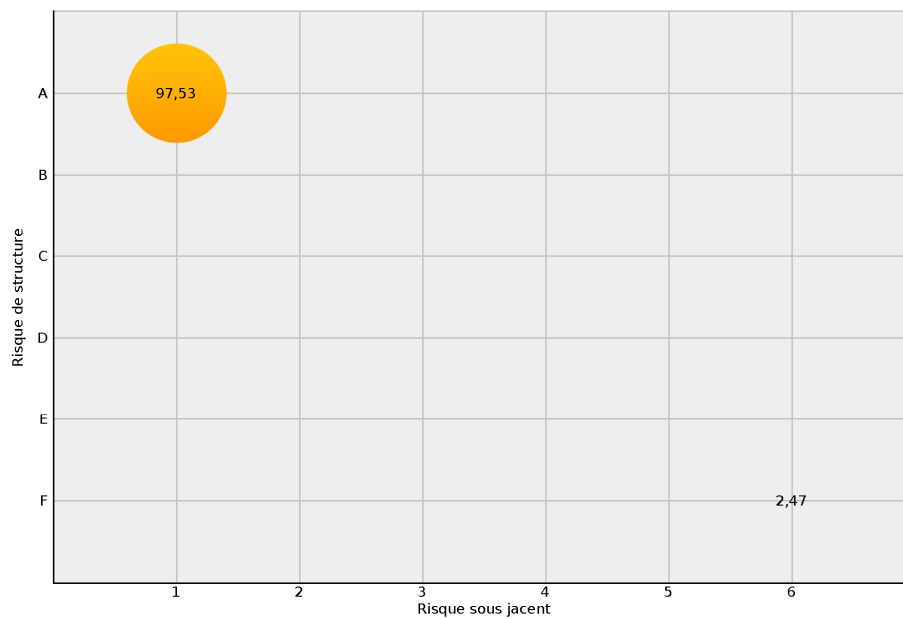
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	68 417 370 €	44.18 %	1,78 %
Variable couvert	7 091 049 €	4.58 %	1,98 %
Variable	24 241 599 €	15.65 %	2.12 %
Livret A	50 316 776 €	32,49 %	2.02 %

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Barrière avec multiplicateur hors zone EUR	4 429 811 €	2,86 %	4,89 %
Écart d'inflation	375 000 €	0,24 %	4,56 %
Ensemble des risques	154 871 605 €	100,00 %	2,02 %



Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible



Risque plus conséquent en matière de taux sur un montant d'encours de dette très faible.

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
Agence Française de Développement	56 094 238 €	38 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	52 968 254 €	34,20 %	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	17 541 158 €	11.33 %	398 705 €
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	8 827 383 €	5.70 %	
CAISSE D'EPARGNE	7 566 667 €	4.89 %	
Autres prêteurs	8 873 905 €	5.73%	
Ensemble des prêteurs	154 871 605 €	100,00 %	399705 €

B. LA PROXIMITE, MAITRE MOT DE LA GESTION RH

1. 2023 : des actions fortes à destination des agents de la Ville, traduction d'une gestion RH de proximité.

Au-delà de la continuité des axes majeurs identifiés en 2022, la feuille de route 2023 permettra de prendre en compte les évolutions réglementaires induites par la loi de transformation de la fonction publique, mais aussi d'aller au-delà quand c'est profitable à aux agents de Ville, et bien sûr budgétairement soutenable. L'effort particulier mis en œuvre en matière d'une gestion des ressources humaines de proximité, réactive, fiable, capable de traiter de manière optimale les éléments de gestion administrative, sera bien évidemment maintenu en 2023.

Compte tenu de l'adhésion recueillie par la première bourse à la mobilité (BAM), permettant à la fois de répondre aux demandes de mobilité des agents mais également aux besoins en effectif émis par les directions, la BAM 2 a permis de proposer 32 postes à la mobilité dans le cadre de ce dispositif.

Ainsi, plus 179 mobilités internes ont été réalisées en 2022. Dans la dynamique de la BAM 1 réalisée en 2021, ces mobilités ont permis de conforter la structuration des organisations, parallèlement à la campagne de recrutements.

Pas moins de 384 recrutements (tous statuts et postes confondus) ont été effectués de septembre 2021 à septembre 2022, pour apporter une réponse aux métiers en tension (éducation, mairies annexes, environnement, etc.) mais aussi pour répondre aux départs intervenus.

Par ailleurs, au 1^{er} septembre 2022, 11 ruptures conventionnelles ont permis d'accompagner les agents dans leurs projets de reconversion professionnelle.

Fort de ces constats, l'accent a aussi été mis sur la formation des jeunes, permettant en 2022 d'accueillir 679 stagiaires et 22 apprentis au sein de la collectivité (dont 6 agents Reconnu Qualité de Travailleurs Handicapé).

Enfin, dans le cadre des actions en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat du personnel, l'année 2022 a vu la mise en œuvre de la revalorisation du point d'indice, de même que la mise en œuvre du Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP).

Perspectives 2023 : des actions qui veilleront à conforter l'amélioration du pouvoir d'achat dans un contexte économique incertain.

La Ville poursuivra la mise en œuvre des actions liées à l'accompagnement des plus fragiles et aux dispositifs de l'action sociale, notamment en confortant sa participation le cadre des prestations à destination des agents.

A ce titre, la Ville augmentera sa participation sur les titres restaurants de 50% à 60%. Ce dispositif sera en outre optimisé avec la dématérialisation de ces titres, démarche amorcée en 2021 et qui trouvera son terme au 1^{er} janvier 2023.

Les actions visant à soutenir l'amélioration du pouvoir d'achat des agents seront également confortées par la poursuite et la consolidation du travail réalisé sur le RIFSEEP, ainsi que par le traitement régulier des demandes de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI). Les dispositifs de revalorisation des salaires concourant aux mesures de lutte contre l'inflation, tels la CDisation des agents et l'intégration des contractuels seront poursuivis.

2. L'hyper-proximité au service des agents de la Ville pour amplifier la cohésion et donner du sens au travail

La volonté de faire de la proximité un des axes majeurs de la stratégie RH se traduit par consolidation des actions RH déjà menées sur site, au contact des agents, mais aussi par l'organisation d'évènements autour des thématiques RH.

Des réunions d'informations à destination des responsables RH des directions, ainsi que l'activation d'un réseau de responsables RH de la Ville seront mises en place pour mettre à profit la dynamique de cette modalité de fonctionnement.

L'organisation de rendez-vous, à l'instar des "journées de l'agent » ou encore la programmation d'un atelier thématique (les SMART RH) par trimestre à destination des encadrant et n+1, vont créer davantage de lien et rapprocher la DRH des agents de la Ville.

Enfin, le maintien du dialogue social se traduira par l'organisation d'ateliers d'échanges avec les partenaires sociaux, facilitant ainsi l'installation du CST, nouvelle instance issue de la fusion du CT et du CHST.

Adapter les effectifs aux besoins des territoires de la ville.

Les grands chantiers ouverts par la Ville en 2022, induites par la loi de transformation de 2019, tels que la mise en œuvre des contrats de projets ou encore l'optimisation et l'aménagement du temps de travail, permettent de répondre au mieux aux besoins des services sur les territoires. Cette adaptation des effectifs nécessitera au préalable d'identifier les départs futurs à la retraite (de l'ordre de 100), ainsi que ceux liés aux inaptitudes aux postes de travail, favorisant ainsi le déploiement de deux axes forts de la politique RH : la transversalité et la mutualisation des missions des agents.

La consolidation des compétences professionnelles, outils de la professionnalisation des agents.

Forte d'un budget conséquent consacré à la formation des agents (580 K€ au titre de la cotisation au CNFPT, et 300 K€ sur budget propre), la Ville renouvelle encore les actions de bien-être et d'épanouissement, ainsi que le développement des compétences de ses agents.

Des formations liées aux préparations aux concours, aux prises de postes et de responsabilités, à l'acquisition d'une culture territoriale, des formations métiers ou autres habilitations, mais aussi

permettant d'évoluer tout au long de sa carrière, tels sont les champs proposés en matière de développement des compétences à l'ensemble des agents.

Par ailleurs, et afin d'accompagner les agents proches d'un départ à la retraite, les actions de formation relatives à l'accession du plus grand nombre aux savoirs fondamentaux, aux compétences clés et aux outils numériques de base, seront confortées et proposées à nouveau dans le plan de formation de 2023.

La Ville s'engage ainsi de manière volontaire, pour proposer aux agents une offre de formation riche et diversifiée.

L'élaboration du plan de formation 2023 s'est ainsi appuyée sur le bilan du précédent plan de formation, en intégrant également les demandes des agents recensées lors des entretiens professionnels, ainsi que les évolutions induites par la loi de transformation de la fonction publique et les obligations réglementaires. Ce plan de formation permettra également en répondant au traitement des risques identifiés par le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnelles (DUERP) de faciliter son actualisation et de sensibiliser à la sécurité au travail.

Développer une culture territoriale commune, permettre la réalisation d'une veille réglementaire, ou encore acquérir les fondamentaux du manager, seront également des actions de formation proposées, afin de tendre vers une offre de formation la plus exhaustive possible.

Enfin, en valorisant et en promouvant l'émergence de projets professionnels des agents, la Ville au-delà de l'octroi des autorisations d'absence, entend étudier en 2023 la prise en charge financière des coûts pédagogiques, dans le cadre de la mise en œuvre du CPF.

Solidarité, cohésion et bienveillance au service des conditions de travail

L'année 2023 verra la poursuite des événements générateurs de solidarité entre les agents et de cohésion des équipes tels que les cérémonies de départ des agents en retraite, de remise des médailles d'honneur du travail ou encore des vœux de la Maire.

L'association ALOA partenaire de la Ville en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, d'événementiels et de voyages, à destination des agents de la Ville, amplifiera cette dynamique, étant par ailleurs ouverte aux agents partis en retraite au moyen de sa section des anciens de la Ville.

La préparation des départs en retraite, engagement fort de l'équipe municipale, sera confortée par des actions d'accompagnement adapté aux agents les plus fragiles (repositionnement sur des postes adaptés, accompagnement par la médecine professionnelle). L'action sociale (intervention de l'assistante sociale, commissions de fond de secours d'urgence...) sera également être poursuivie.

Les dispositifs veillant à faciliter ou à permettre la conciliation entre vie professionnelle et vie privée (congrés proches aidants, congés de paternité...) seront davantage développés.

Enfin, la convention de partenariat signée le 1^{er} janvier 2021 avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour un budget total de 1 M€ sur 3 ans, avec 55 % de participation du FIPHFP et 45% de la Ville, permettra de poursuivre et de développer la politique volontariste menée en faveur de l'intégration des porteurs de handicap. Cette convention a pour objectif, autour de 7 axes stratégiques, la consolidation de la politique handicap de la Ville, participant ainsi davantage à l'inclusion des agents en situation de handicap. Elle s'appuie sur 7 axes permettant de développer de façon durable les missions de service public, valorisant la citoyenneté, la modernité et la fraternité, faisant de Saint-Denis « une capitale en mouvement » :

Fort de ces engagements, s'étant dotée d'une mission handicap au sein de la DRH, la Ville à œuvrer à augmenter le nombre de BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) passant de 108 agents en 2019 à 165 en 2022), réduisant ainsi à zéro sa contribution au FIPHFP (de 139 365€ en 2019 à 0€ en 2022), et affichant un taux d'emploi d'agents porteur de handicap de 6.32%, au-delà des obligations réglementaires.

3. Annexes

1 - Structure des effectifs de la DRH

1.1 - Effectif global par statut au 31.12.2021

Statut	Nombre d'agents
Contractuel	381
Contractuel NP	58
Non titulaire	939
Non-titulaire école	338
Stagiaire	4
Titulaire	683
Adulte relais	2
Apprenti	26
Service Civique	83
Vacataire	88
TOTAL	2 602

1.2 - Evolution rétrospective et prévisionnelle des effectifs (permanents et non permanents)

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (prev.)
Effectifs	2 772	2 729	2 766	2 692	2 602	2 545	2 600

2 - Dépenses de personnel

2.1 - Evolution rétrospective et prévisionnelle des dépenses de personnel

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (prev.)
Dépenses de personnel chap 012	113 527 522 €	111 833 707 €	110 815 168 €	106 644 369 €	105 040 580 €	111 500 000 €	113 000 000 €

2.2 - Les Nouvelles Bonifications Indiciaires

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (prev.)
Nombre d'agents	331	322	329	327	328	334	330
Cout	548 192 €	533 489 €	761 396 €	660 747 €	636 356 €	550 845 €	545 000 €

2.3 - Les Heures Supplémentaires Rémunérées

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (prev.)
Volume	94 512	89 139	88 766	89 105	114 078	119 000	86 000
Cout	1 816 789 €	1 718 672 €	1 723 624 €	1 693 000 €	2 387 083 €	2 500 000 €	1 800 000 €

3 - Les avantages en nature Logement

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (prev.)
Effectif	35	29	30	32	32	31	31

4 - La durée effective du temps de travail au 31/12/2021

Temps de travail	Nombre d'agents	%
39h	241	9%
35h	1 670	64%
Temps non complet	691	27%
TOTAL	2 602	100%

C. UN SYSTEME D'INFORMATION MODERNISÉ

Les actions qui seront menées en 2023 s'inscrivent en grande partie dans la continuité de celles menées l'année précédente. Elles devront faire preuve d'innovation et d'adaptation pour tenir compte des effets du contexte général.

A titre d'exemple, un des effets pervers de cette crise est la pénurie mondiale en composants électroniques qui pénalise actuellement la chaîne d'approvisionnement et les plannings de production. Au niveau de la Ville, cela se traduit par une augmentation significative des coûts d'achat et des délais de livraison (+ 6-8 mois en moyenne) des équipements des Technologies de l'Information et de la Communication. Dès lors, l'anticipation est devenue la clé de voute de la réussite de la modernisation du Système d'Information (SI).

Les actions principales menées en 2022, se résument par :

- La poursuite de la politique de sécurité des systèmes d'information de la Ville de Saint-Denis (455 K€)
- La finalisation du déploiement des services de télécommunication avec le raccordement au Très Haut Débit (en fibre optique) de l'ensemble des écoles municipales (120 K€/an)
- Le déploiement de la phase 1 du WIFI Public Dionysien (250 K€) et qui porteront sur une trentaine de sites.

En 2023, la Ville poursuivra la sécurisation et la modernisation des SI pour disposer d'outils numériques disponibles, performants et sécurisés afin que la Ville de Saint-Denis demeure une collectivité digne de son rang de 19^{ème} plus grande ville de France.

1. Sécurisation et amélioration de la performance des systèmes d'information

De nos jours, les cyberattaques se multiplient. La hausse importante de leur nombre à l'encontre des collectivités territoriales depuis 2020, fait peser de lourdes conséquences sur la continuité du service public et des dommages qui peuvent être irréversibles. Parmi les risques encourus, les plus fréquents concernent la défiguration de sites Internet, la prise de contrôle des comptes de messagerie ou des réseaux sociaux, le vol de données sensibles, notamment celles à caractère personnel, ou encore le rançongiciels, pour ne citer que celles-ci.

Lorsque survient une attaque informatique, outre l'impact sur l'image de la collectivité et l'atteinte à la confiance de ses administrés, des négligences dans la sécurité du SI peuvent mettre en cause la responsabilité personnelle des décideurs et des collaborateurs. La sécurisation des flux de données internet est, en conséquence, devenue incontournable. Elle garantit, en effet, la pérennité du bon fonctionnement des services.

A titre d'illustrations, voici quelques actions menées en 2022 sur la sécurisation du SI :

- Le renforcement effectif de la gestion des droits d'accès réservés aux administrateurs sur les serveurs et démarrage partiel d'une stratégie de sécurisation des mots de passe avec une authentification forte via sms ou clé USB (40 K€)
- La mise à niveau des systèmes d'exploitation des 40 serveurs pour la correction des failles de sécurité recensées par Microsoft (40 K€)
- Le déploiement d'une solution de stockage dédiée aux sauvegardes des données qui ont augmenté significativement (300 K€)
- La finalisation du déploiement des 65 équipements réseaux intersites.

En 2023, ces mesures seront poursuivies par :

- La finalisation de la mise en service du Site de secours situé au Centre Technique Communal
- Le lancement d'un véritable Schéma Directeur de Sécurité des systèmes d'information (SDSSI) qui déclinera un plan d'actions pluriannuel (2023-2026) en s'appuyant sur une ingénierie hautement spécialisée.
- La poursuite du déploiement de plus de clients légers (de 150 à 200 postes Citrix supplémentaires) pour réduire les temps de réponse à incident (250 K€) et pour répondre avec efficacité aux besoins du télétravail
- La migration du système de messagerie électronique vers la solution collaborative Microsoft Exchange/Outlook, application universellement reconnue et gage de qualité et de fiabilité.

2. Modernisation des Archives Communales

L'ensemble des documents officiels produits par l'entreprise municipale est soumis à archivage. Les archives constituent en effet une source d'information unique et irremplaçable pour assurer la continuité du service public et faciliter le partage de connaissances avec les administrés. Elle constitue par ailleurs une véritable mémoire pour la Ville, les collaborateurs, les usagers et tous ceux qui s'intéressent à l'histoire.

En 2022, les actions menées sur la modernisation des archives ont concerné principalement :

- Le rétablissement des liens opérationnels entre les services de la Ville et ceux compétents à d'autres niveaux en la matière (Archives Départementales, par exemple)
- L'établissement d'un état des lieux de l'organisation générale des archives (locaux, logiciels,...) en vue d'optimiser son fonctionnement
- Le démarrage d'un plan de formation visant à valoriser la gestion courante de l'archivage au sein de toutes les directions de la Ville
- L'élaboration d'une stratégie visant à améliorer la préservation de la mémoire de la collectivité.

En 2023, il s'agira pour la Ville de :

- Continuer le travail entrepris pour libérer de l'espace de stockage
- Favoriser les actions de versement et de récolement
- Lancer une étude de faisabilité concernant la mise en place d'un Système d'Archivage Electronique (SAE).

Il est aussi prévu d'identifier les volumes de données concernées et d'établir des procédures officielles.

D. UNE POLITIQUE ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE

1. Une fonction achats pilotée et modernisée

La Ville de Saint-Denis met en œuvre un volume d'achats de 45 M€/an en fonctionnement et un volume d'achats de 50 M€ en investissement. Les dépenses relatives à ces deux sections représentent plus de 30% de son budget total.

La conjoncture économique défavorable et un manque de visibilité pour l'année à venir, pèse fortement sur les projets et les marges de manœuvre budgétaires de la Commune et appelle à une meilleure maîtrise desdites dépenses.

Parallèlement, la taille de la collectivité et son organisation impliquent l'intervention de nombreuses fonctions dans le processus d'achats. La commune doit donc déployer de lourds efforts de coordination pour que chaque fonction de l'entité soit associée à la recherche des optimisations qui permettront, in fine, de capter les économies et de rationaliser le déploiement de son programme politique.

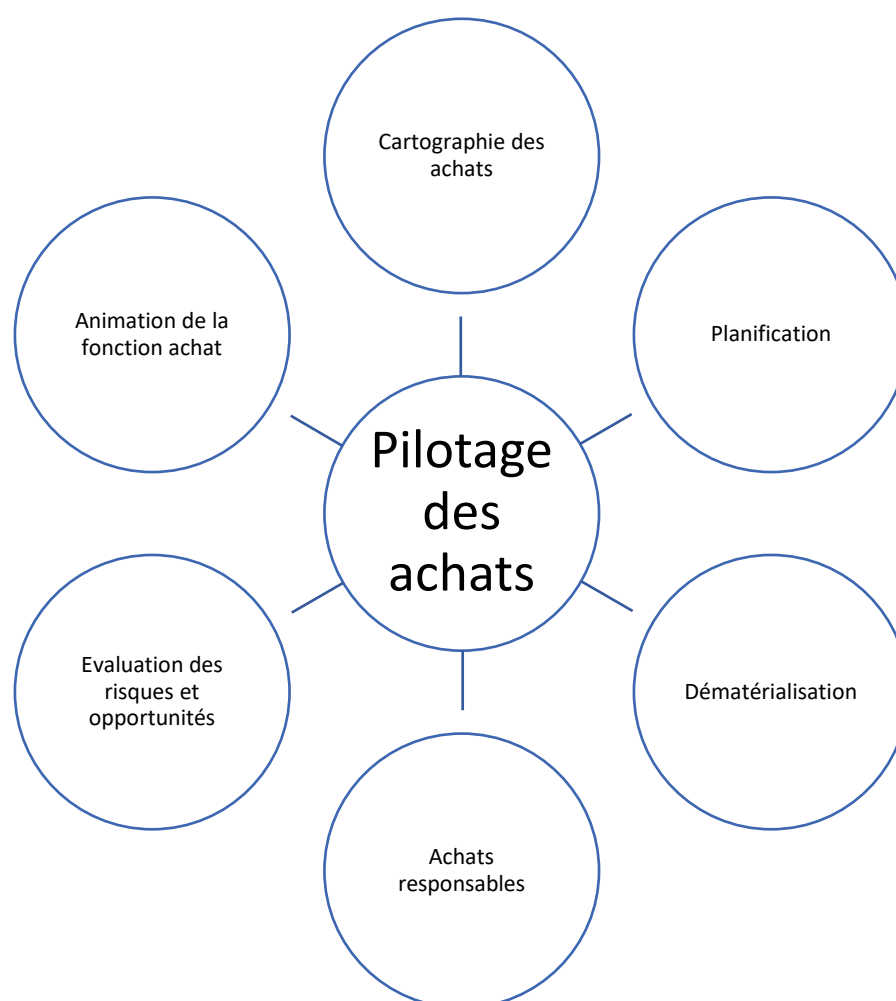
Qu'il s'agisse du pilotage des achats ou de la sécurisation des actes pris en ce sens, la Ville s'engage dans une démarche de modernisation de la fonction achats, au sens large, et quel que soit le segment achats concernés.

2. Pilotage des achats : un gage de performance et de sécurisation

Le pilotage des achats est un élément qui mérite une plus grande attention tant cette thématique est essentielle pour effectuer un bon achat qui doit intervenir en amont de l'acte d'achat.

La notion de pilotage aborde différents items tels que la cartographie des achats, l'animation de la fonction portée par l'ensemble des services prescripteurs, la diffusion d'une culture de la commande publique partagée et comprise de toutes les parties prenantes, une planification flexible et agile face aux enjeux de cofinancement, notamment.

Le pilotage est d'autant plus nécessaire que la Ville s'est engagée dans une démarche d'achats responsables.



3. Cartographier pour sécuriser et optimiser

La cartographie des achats est un outil permettant d'avoir une vision d'ensemble sur les répartitions des dépenses par nature, par prestations, par fournisseurs. Elle a pour objectif de fixer des priorités par famille d'achat (réduction des coûts, mutualisation des besoins) et de sécuriser la passation et la prise de décision relatives aux marchés publics de la Ville.

Il est rappelé qu'en sa qualité d'acheteur public, la Ville de Saint-Denis doit règlementairement limiter le volume d'achats hors procédure marchés publics dès lors que les volumes d'achats excèdent 90K€/an par famille/segment, dès lors qu'il s'agit d'achats récurrents.

Les achats réalisés hors procédure de marché sont qualifiés « d'achats sauvages », car non pilotés. Ces dépenses sont réalisées sans publicité ni mise en concurrence et peuvent représenter pour un donneur d'ordre public un risque juridique.

Au-delà du risque juridique, ils empêchent toute logique de massification ou de rationalisation. Il s'agit de se poser les questions, lesquels sont indispensables ou superflus ? Lesquels permettent de créer des effets volumes et permettent de capter de meilleurs tarifs ? Lesquels sont obsolètes ?

Leur pilotage devant permettre l'élaboration de stratégies communes d'achats, il apparaît indispensable de pouvoir les recenser exhaustivement et les regrouper au sein d'une nomenclature des achats.

La fonction achat bien conduite consiste pour chaque acheteur public à définir sa propre nomenclature, correspondant à ses habitudes de « consommation ».

La cartographie des achats de la Ville est une action de court/moyen terme. Elle nécessitera le déploiement d'une analyse experte externalisée faisant intervenir des spécialistes qui formeront les équipes aux méthodes plus performantes.

Le recours à la mission externalisée consistera, à partir de la connaissance des achats habituels de la Ville, à :

- Recenser précisément les achats réalisés de façon récurrente,
- Recenser ceux de cette liste qui relèvent du code de la commande publique et qui soumettent l'autorité au risque juridique,
- Recenser les fournisseurs stratégiques et, par incidence, évaluer les rapports de force,
- Proposer une nomenclature actualisée, adaptée aux pratiques de la Ville,
- Proposer le déploiement des outils de suivi et de pilotage ad hoc (tableaux de bord, reportings)

4. Professionnaliser la fonction : flexibilité et efficacité

A la croisée des chemins pour des services prescripteurs qui sont engagés sur la réalisation d'un projet de mandat, la Direction de la Commande Publique (DCP) doit être un animateur éclairé de « l'écosystème achats ». Garante de la sécurité juridique des actes de la Ville en la matière, elle doit proposer une offre de service adaptée en fonction de la criticité des achats à réaliser et de la « compétence administrative » des services pour leur offrir dans le même temps un niveau d'efficacité propice à la captation d'économies.

La Ville instruit chaque année environ 350 marchés.

Elle est saisie à la survenance du besoin, et mobilise ses effectifs en fonction de la priorisation retenue par l'autorité. Chaque procédure est lancée sur la base d'exigences techniques et fonctionnelles qui servent de socle au contrat à attribuer.

L'anticipation des délais légaux de procédure et la pertinence des cahiers des charges reçus conditionnent la sécurité des projets engagés et leur réalisation.

Or, il est constaté des niveaux de « maturité » hétérogènes parmi les services prescripteurs qui conduisent souvent à un ralentissement des délais de traitement voire au blocage de certains dossiers.

La mise en place d'une culture commune des règles de passation des marchés sera un des leviers privilégiés pour assurer une meilleure coordination des services.

En outre, l'exécution des contrats conditionnant la réussite des projets auxquels ils concourent, il apparaît pertinent d'envisager de sensibiliser et former davantage au rôles et prérogatives de maître d'ouvrage, de client. Alors que la Ville met en œuvre un volume d'affaires conséquent captés par les opérateurs économiques, les agents doivent être en mesure d'affirmer le niveau d'exigence et de déployer tous les moyens à leur disposition pour rehausser le niveau de qualité des prestations réalisés par les tiers ou pour sanctionner les dérives dans la réalisation (retard, malfaçons, ...).

Cela implique aussi la mise en application des mesures coercitives inscrites dans les contrats mais que la Ville maîtrise peu. Elle doit devenir un client responsable et exigeant. Cela se traduit dès la formulation du cahier des charges et doit rester le fil conducteur de la relation avec le fournisseur. Le pilotage de la fonction achat sera assuré au moyen d'une plus grande sensibilisation tant en interne qu'avec les contributeurs ou partenaires extérieurs chaque fois que nécessaire et profitable.

5. Une politique achat socialement et environnementalement responsable

Depuis plusieurs années, la Ville s'est inscrite dans une stratégie d'achats responsables en faveur du territoire. Elle a ainsi déployé des actions fortes, à travers 3 axes :

- Une démarche constante de valorisation du tissu local
- Une démarche volontariste d'insertion sociale
- Une démarche éco-responsable

Elle maintiendra, à ce titre, les engagements déjà pris auprès de l'association SBA et continuera de s'impliquer dans les travaux du haut conseil à la commande publique (HCCP).

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2023, les acheteurs publics mettant en œuvre un volume d'achats supérieur à 50M€ doivent adopter un schéma des achats socialement et environnementalement responsables (SPASER) - une obligation réglementaire à laquelle se pliera la Ville.

L'adoption d'un tel dispositif implique bien sûr d'associer l'ensemble des services prescripteurs et leurs élus délégués pour que les grandes orientations soient partagées, acceptées de tous et, par la suite, déclinées en actions concrètes. Des ateliers de co-construction seront organisés dans le courant du premier trimestre pour associer chaque partie prenante.

Outre la mobilisation des moyens de la Ville, des intervenants extérieurs, experts de la thématique pourront être sollicités pour permettre d'ancrer les notions à développer dans les pratiques de la collectivité.

Un budget et des moyens conséquents seront nécessaires pour réaliser ce travail, ainsi qu'une organisation plus transverse.

La finalité du travail d'optimisation sera d'offrir une qualité dans le service rendu aux Dionysiens, tout en assurant un cadre financier compatible avec nos ressources. Ainsi, l'objectif du maintien des taux d'imposition jusqu'à la fin du présent mandat pourra être atteint.

D'une façon générale, le contexte exige une plus grande sobriété et la Ville en fera une priorité. Les axes de travail seront concentrés sur le sujet des fluides et des matériaux. Toute la méthode et les modes de production des services aux usagers devra être repensé. L'idée est certes d'acheter mieux mais c'est aussi d'optimiser pour sauvegarder les ressources.

E. UNE POLITIQUE DE SECURITE ET DE PREVENTION AU SERVICE DU VIVRE ENSEMBLE

1. Une sécurité renforcée par une action forte dans le domaine environnemental

Il est important de souligner que la Ville dispose des prérogatives de police de proximité et d'environnement.

L'année 2022 est marquée par des actions significatives de la Police Municipale (PM) dans les quartiers de la ville. Au plus près des administrés pour contribuer à une meilleure attractivité de la ville et des quartiers, et ce après tout un processus de pédagogie en aval, la répression a été un des leviers de l'action publique.

Pour rappel, cette action au départ préventive, a évolué pour que le principe du pollueur payeur soit respecté par l'ensemble des usagers occupant l'espace public par :

- La multiplication de collaboration de policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique pour surveiller et sévir quand c'est nécessaire dans les endroits sensibles, dans les quartiers ou les gros ensembles
- Une prise en compte des problématiques sur le territoire de la Ville améliorant le cadre de vie des habitants par un accroissement du volet répressif
- L'extension du dispositif de vidéo-protection pour une meilleure couverture du transport par câble en engageant un agrandissement du local pour gagner en qualité de vie au travail et en efficacité.

2. Une tranquillité publique en pleine amélioration

Le développement et le renforcement partenarial pour une coordination opérationnelle adaptée a été un des faits marquants de 2022.

Plus de 100 opérations conjointes coordonnées avec la Police nationale ont ainsi mis en exergue la qualité du travail en commun entre la Police municipale et la Police nationale. Cela s'est notamment traduit par la mise en œuvre d'au moins une opération conjointe par mois, en application de la convention communale de coordination entre la Police municipale et des forces de sécurité sur réquisitions du Procureur de la République.

Durant l'année 2022, le transport par câble, le téléphérique « papang » desservant la ligne Chaudron-Moufia-Bois de Nèfles, a été un des sites phares de ce nouveau mode de travail (2h30 de patrouille PM/jour, surveillance des abords par les ASVP, etc.).

La tranquillité publique ainsi que la sécurité de nos concitoyens est une préoccupation constante de l'équipe municipale. Cette priorité se mesure et s'évalue de façon concrète associant plusieurs opérateurs sur une durée de six mois, la phase de lancement et de rattrapage de ce nouvel équipement, plus de trois heures de surveillance, de médiation ou de rappel aux règles ont été consacrées par les forces de l'ordre ou des agents de surveillance.

La Ville, en matière de surveillance met en œuvre un observatoire municipal de la tranquillité publique maillant les services internes (DCMA/DPS/DDT/DPM) et externes (Police Nationale/Bailleurs sociaux/SODIPARC). Le plan d'action déployé au travers des indicateurs choisis en mode collaboratif répartira la gestion de la tranquillité publique en pilotage de l'Etat et l'expérimentation de la Ville sur le renouvellement urbain du secteur PRUNEL.

Vivre mieux dans une ville apaisée est l'une des composantes du bonheur. Les chiffres de la sécurité à Saint-Denis sont bons, et bien meilleurs que pour des villes de taille comparable. La Ville souhaite ainsi garantir et poursuivre encore cette amélioration, notamment en agissant au plus proche des habitants dans le cadre d'actions de détection précoce des vulnérabilités et de prévention, mais aussi en agissant sur le cadre de vie (Opération nettoy nout vil, Verbalisation des bailleurs sociaux pour les non-respects des jours de collecte, etc.)

La délinquance générale est en diminution de 9% à Saint-Denis (baisse de 3% sur l'ensemble du Département et augmentation de 13% sur le territoire national). Forts de ces résultats, la Maire de Saint-Denis, le Préfet de La Réunion et la Procureure de la République ont créé un observatoire de la tranquillité publique, avec pour objectifs d'améliorer la qualité de vie des habitants, de leur permettre de vivre dans un cadre apaisé, propre et sécurisant.

La Ville de Saint-Denis compte aujourd'hui plus de 152 000 habitants. Pleinement engagées sur le sujet essentiel de la sécurité et de la prévention de la délinquance, Saint-Denis garantit à ses habitants une tranquillité publique, promeut au quotidien le vivre ensemble et favorise ainsi l'hyper proximité.

Encouragée par de bons résultats, avec une diminution de la délinquance générale depuis 2017, la Ville possède aujourd'hui un taux de criminalité de 33 pour 1 000 habitants (là ou Nîmes, Pau, Mulhouse, Aix en Provinces sont à 60 ou 70 actes pour 1000 habitants) qui vient conforter et encourager les actions des forces de police.

La stratégie de la Ville pour la période 2022-2024 s'articule autour de trois axes majeurs :

- Le renforcement de la prévention primaire (politique éducative, politique d'insertion, de gestion de l'espace public, soutien aux associations de quartiers, politique sportive et culturelle, Plan d'action en faveur de la jeunesse) et la construction de la citoyenneté,
- La mise en œuvre de la protection globale des victimes,
- Le maintien de la tranquillité publique et la promotion du vivre ensemble

Avec la mise en service du Téléphérique Urbain de Saint-Denis en 2022, une série de caméras a été installée sur la ligne Chaudron - Moufia - Bois de Nèfles. En 2023, d'autres seront à nouveau déployées pour arriver au nombre de trente au total.

Malgré un contexte favorable, des indicateurs sociaux fragiles amènent à une vigilance. Afin d'améliorer la coordination et l'efficacité des différentes forces de sécurité et des partenaires sur les thématiques de l'environnement de la délinquance et de la sécurité publique, l'observatoire permet d'analyser les incivilités, les atteintes environnementales et la délinquance dans les quartiers ; il s'agit de faire un suivi du climat de sécurité dans les quartiers en croisant les regards et les informations pour avoir une vision consolidée et ainsi coordonner les actions entre les partenaires.

Cela permet notamment d'en optimiser la portée et l'anticipation par :

- La mutualisation de l'information,
- L'identification des problèmes afin d'y apporter des réponses,
- L'organisation d'une concertation
- Et la construction des plans d'actions nécessaires.

Le résultat se traduit par des actions significatives qui ont porté sur :

- La gestion des rodéos sauvages (nuisances sonores, infractions)
- Sur la lutte contre la maltraitance animale

- La résorption des faits de délinquance sur la Chaumière mais également sur la cité scolaire BRASSENS où l'action conjointe Ville, Citalis, Police Municipale et Nationale ont permis le rétablissement de la sécurité aux abords des établissements scolaires et dans les bus.
- La mise en fonctionnement du téléphérique dans les quartiers denses a impliqué un GPO afin de planifier et coordonner les actions nécessaires à un fonctionnement optimisé et sécurisé dès la mise en service de ce transport innovant.

Le maillage des équipes de la PM avec les ASVP ainsi que les bailleurs sociaux et la CINOR a permis de développer une vraie synergie en 2022 ; l'année 2023 verra continuer ce travail en multipliant les campagnes.

3. Une occupation sécuritaire renforcée et innovante

Toujours dans une politique de renforcement des moyens pour assurer une sécurité optimale, la Ville a acquis de nombreux outils innovants et propres favorisant la surveillance du territoire dans le cadre de la lutte contre les incivilités environnementales (environnement, sécurité...) tels que :

- Le développement de moyens de déplacement alternatif au « tout véhicule » (VTT, trottinettes électriques, etc.).
- Un drone utilisé par des policiers municipaux formés au télé pilotage, outil utilisé dans le strict respect des réglementation en vigueur.
- Des caméras piétons à vocation de sécurisation des interventions de police compléteront l'équipement des policiers municipaux. Ce dispositif à l'origine expérimentale est à développer et à renforcer pour l'année 2023 en fonction de l'évaluation du dispositif.
- Co-animation d'une dizaine de GPO (Groupe de Partenariat Opérationnel), menés en collaboration étroite avec la Police Nationale. Cette procédure permet de traiter des situations de sécurisation ou de nuisances en mobilisant des actions de médiation et de dialogue. En un peu plus d'un an, c'est près d'une cinquantaine de GPO qui ont été menés à bien.

La professionnalisation des opérateurs de vidéoprotection par une formation qualifiante et les études sur les méthodes d'intégration de l'Intelligence Artificielle au sein des équipements permettront dans un avenir proche d'optimiser la sécurité sur la Ville.

F. UNE LOGISTIQUE TOURNE VERS UN MEILLEUR ACCUEIL DE SON PERSONNEL ET DE SES ADMINISTRÉS

1. Le pôle achat approvisionnement

En tant que structure support, le pôle achat-approvisionnement avec un budget annuel de 3 421 571 €, a mis en place des procédures en collaboration avec la Direction de la Commande Publique pour accompagner efficacement, dans les meilleurs délais et de façon sécurisée les projets portés par les autres services de la collectivité. Ce partenariat se poursuivra donc en 2023, notamment pour la mise en place des marchés publics. Le service continuera par ailleurs de veiller à l'amélioration du suivi des achats, en lien avec les différents services de la Ville.

2. L'entretien des locaux

La Ville est aussi très présente sur la propreté, gage de présentation du cadre de vie et de la santé.

Pour 2023, les opérations de nettoyage et d'entretien des espaces publics et des locaux continueront de prendre en compte de façon plus significative les contraintes environnementales et de développement durable (produits labellisés BIO, clauses sociales...).

Une exigence qui s'accompagnera d'un effort constant en termes de contrôle qualité aux moyens de tableaux de bords et de fiches de suivi, l'objectif étant d'améliorer la qualité de vie au travail et l'accueil des usagers.

En effet, il est vrai qu'un espace de travail propre et agréable participe à la motivation des collaborateurs et à leur bien-être.

3. Le pôle transport

En matière de déplacement « propre », la réflexion globale portant sur la stratégie en matière de flotte automobile sera poursuivie en 2023.

Pour répondre au mieux aux besoins des services, la Ville s'est d'ores et déjà fixée les objectifs suivants :

- Apporter les moyens adaptés aux directions devant contribuer au projet de la Ville et assurer une continuité de service de qualité,
- Renouveler la flotte de véhicules en tenant compte des contraintes réglementaires ; le secteur des transports représentant une part importante dans les émissions de gaz à effet de serre, la LTECV fait obligation aux collectivités locales d'acquérir depuis 1er janvier 2016, au minimum 20% de véhicules propres lors du renouvellement de leurs flottes de véhicules légers, ces obligations étant déjà en vigueur pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes »,
- Diminuer les coûts de maintenance et de réparations,
- Diminuer la consommation de carburant,
- Optimiser l'utilisation des véhicules au sein de la mairie

L'année 2022 a été l'occasion d'établir un diagnostic sur les axes de travail en matière du plan de déplacement de l'entreprise municipale. Un premier axe a permis de renouveler une centaine de véhicules sur une flotte qui en compte 400.

Afin de répondre aux exigences environnementales, la Ville pourrait ainsi envisager le renouvellement partiel de sa flotte de véhicules thermiques vers de l'électrique et opter pour une gestion en location longue durée (LLD) entretien inclus. En adoptant cette solution de location longue durée, ne resterait pour la collectivité que les dépenses de consommation électrique pour la recharge des véhicules. Avec les différentes aides cumulées (bonus écologique, prime à la conversion) le prix à la location longue durée d'un véhicule électrique se rapprocherait du coût (carburant et entretien) d'un véhicule thermique ancien.

Les objectifs suivants sont aussi fixés pour 2023 :

- Continuer le suivi et l'entretien de son parc de véhicules thermique avec un budget annuel de 801 000 €.
- Diminuer la consommation de carburant. En 2022, son coût s'élevait à 300 000 €.
- Acquérir des véhicules propres. L'accord cadre permet l'acquisition de véhicules neufs jusqu'en 2024.

II. L'HYPERPROXIMITE AU CŒUR DE L'ACTION MUNICIPALE

A. A - UN CÔTÉ NATURE PRES DE CHEZ SOI

Saint-Denis, Ville propre, poursuit son engagement en termes de propreté, d'entretien et d'embellissement quotidien des squares, parc et espaces verts publics. Il en est de même pour l'offre et l'entretien de toilettes publiques dans les espaces publics. Combinés au nettoyage mécanisé et piétonnier des grands axes routiers et des rues, ces actions quotidiennes représentent un effort annuel de 2 M€. Parallèlement à l'objectif de propreté, la Ville embellit également les espaces publics.

Un des axes prioritaires de la mandature est de ramener la nature en ville, en y augmentant le nombre de plantations d'arbres. L'opération « 1 arbre, 1 naissance », qui consiste à dédier symboliquement un arbre planté à un enfant né pour constituer des mini-forêts, sera poursuivie. Avec la plantation de 170 arbres en moyenne par mois en 2021, puis de 200 arbres et arbustes par mois en 2022 (2 400 pour l'année), c'est le même volontarisme qui animera la Ville en 2023.

La Ville intensifiera également son action de préservation de la biodiversité en milieu urbain en appliquant le principe de gestion différenciée sur l'ensemble de ses espaces végétalisés, particulièrement sur le Cœur Vert Familial.

Cet objectif est aussi l'axe d'orientation dans les actions de plantations. Dans le cadre du projet de plantation des délaissés de voirie, la Ville continuera de privilégier les espèces endémiques tout en promotionnant le patrimoine végétal réunionnais et en luttant contre les espèces exotiques invasives, à l'instar de l'abattage de 92 Tulipiers du Gabon en 2022, arbre faisant partie des 100 espèces exotiques les plus envahissantes au monde.

Un nouveau projet de biosurveillance de sites par des abeilles est aussi en cours de réflexion. Cette biosurveillance consiste à utiliser des abeilles qui deviennent des biomarqueurs, notamment des marqueurs de santé permettant d'évaluer les polluants comme l'ozone, l'oxyde d'azote, les hydrocarbures et les pesticides qui entraînent des modifications du métabolisme et une oxydation des protéines des abeilles. Plusieurs sites ont ainsi été visités afin de définir des périmètres adéquats pour implanter les ruches.

Afin de permettre à tous d'accéder à la nature près de chez soi, la municipalité mène une politique de développement de ses espaces verts avec la création d'espaces végétalisés dans les quartiers et sur les grands axes. En 2022, ce sont près de 600 000 € qui ont été consacrés au sujet de l'embellissement dans la ville. Cet effort sera bien évidemment poursuivi en 2023.

B. UN SERVICE PUBLIC D'HYPERPROXIMITE

Si la Ville a souhaité placer l'hyper proximité au cœur de son Projet, l'offre de service à disposition des dionysiens dans les 20 secteurs de la Ville doit être consolidée, modernisée et adaptée aux attentes de la population, notamment au travers des mairies annexes et centres municipaux qui demeurent les portes d'entrée pour tout usager ; faciliter l'accès au droit de tous est donc un objectif permanent de l'équipe municipale.

Les 350 agents des 13 Mairies Annexes et 7 Centres Municipaux poursuivront donc leurs actions d'amélioration continue des services par la recherche d'une plus grande efficacité dans l'exercice de leurs missions premières (état civil, action sociale, demande de logement). Par ailleurs, elles

déployeront leur champ d'intervention, en s'associant de plus en plus à la mise en œuvre des dispositifs dédiés à la jeunesse, à la démocratie participative, au développement économique, et plus globalement à l'ensemble des politiques publiques déployées par la Ville.

Le CCAS, acteur majeur de la politique sociale de la Ville, aura également pour priorité la qualité du service rendu aux usagers, avec une présence accrue de ses équipes sur les territoires et donc dans les mairies annexes. L'objectif sera de répondre aux mieux aux besoins et attentes des publics les plus fragilisés.

A ce titre, le travail d'accompagnement des instructeurs, de formation des agents à leurs missions et d'affichage des missions du CCAS sera poursuivi.

Cette démarche sera par ailleurs accompagnée d'une politique ambitieuse en matière de partenariat avec les autres acteurs publics et privés du territoire. A ce titre, la convention cadre qui lie le CCAS et le Département trouvera en 2023 de nouvelles formes en matière de déclinaison sur les territoires. Une réflexion partagée sera menée pour assurer aussi un meilleur maillage sur le territoire avec la présence de travailleurs sociaux de la collectivité départementale.

L'espace public dionysien est l'objet d'une fréquentation croissante et d'un foisonnement de nouveaux usages. Face à ces évolutions, la Ville se doit, en permanence, de renouveler ses pratiques pour s'adapter aux nouveaux modes de vie, aux enjeux de la transition écologique et aux impératifs de sécurité. Pour que les usages puissent se développer sereinement, la Ville développe des modes de nettoyage et de collecte adaptés à la volatilité de certaines occupations.

L'état de propreté de la Ville est un enjeu important dans la vie des habitants, il contribue à leur bien-être, mais aussi à leur perception de la qualité du service public. Il s'agit d'un sujet sensible qui est au cœur des préoccupations de chacun et sur lequel, élus et représentants des comités de quartier sont régulièrement interpellés.

Depuis 2020, la Ville a mis en place quatre grosses opérations de lutte anti vectorielle intitulées « STOP DENGUE NETOY NOUT VIL ». Il s'agit de la plus vaste opération de nettoyage jamais organisée sur le territoire communal dans sa lutte contre l'épidémie de dengue et son vecteur le moustique Aèdes. Cette opération qui mobilise l'ensemble du personnel de propreté des mairies annexes consiste à décliner à plus grande échelle les opérations « Netoy Nout Kartié » en invitant notamment les riverains à vider leurs encombrants et déchets verts qui sont de potentiels gîtes larvaires. Compte-tenu de l'intérêt et des résultats de ces opérations, deux nouvelles opérations seront programmées en 2023.

Afin de renforcer son programme de développement durable la Ville va renouveler son partenariat avec CITEO en 2023. Trois actions seront soumises lors de l'appel à projet, reflétant la prise de conscience croissante par la commune qu'un modèle de développement durable pour la génération actuelle et les générations futures constitue la meilleure voie à suivre pour réduire la pollution et améliorer le cadre de vie des Dionysiens.

De lourdes réhabilitations sur les bâtis des mairies annexes et centre municipaux ont été entreprises depuis 2021 et celles-ci se poursuivront en 2023. Il en sera de même en matière de sécurisation des mairies annexes, permettant ainsi aux agents de travailler dans des conditions optimales de sécurité et d'assurer un meilleur accueil des administrés.

1- Un plan d'action innovant et moderne pour la gestion des équipements publics et sportifs

Des travaux sur le bâti scolaire

Des écoles ont été rénovées en matière d'aménagement.

En 2022 la Ville a réalisé 3,3 M€ des travaux sur les classes et les espaces communs. L'accent a été mis sur l'hygiène et la salubrité. Pendant les vacances scolaires 2022, 11 écoles ont ainsi fait l'objet

de rénovation des sanitaires (800 K€) et 8 autres ont été traitées au niveau de leur toiture grâce à des travaux de réfection d'étanchéité (741 K€), qui au-delà de la salubrité, garantissent une meilleure isolation thermique avec des déperditions énergétiques moindre. De même, des travaux de ravalement (691 K€) et de sols souples (450 K€) sont en cours en 2022. Ces opérations font l'objet d'un programme pluriannuel.

D'autres écoles bénéficieront donc de ces travaux de réfections en 2023.

La Ville assure également l'aménagement des classes par les rideaux, ventilateurs mais aussi un mobilier scolaire adapté et régulièrement renouvelé (170K€). Enfin la Caisse des écoles fournit le petit matériel pédagogique via la caisse des écoles.

Cinq marchés à accord-cadre seront mis à exécution à partir de 2023 pour un montant de 1 millions d'euros chacun concernant l'entretien et le remplacement de menuiserie aluminium, le ravalement de façades, le remplacement de sol souple, le traitement des étanchéités de toiture, la réfection des sanitaires.

Des travaux dans les restaurants scolaires

Un plan pluriannuel de réhabilitation des cuisines est mis en place (pour leur remise aux normes : bâtiments, réseaux, etc.), en prenant en compte la poursuite de la modernisation des équipements de cuisine (matériels de cuisson, de conservation, de préparation, de service). Ce plan déjà engagé se poursuivra en 2023, avec comme priorité la conformité des équipements, à savoir :

- L'équipement en bains marie et self de plus de cantine afin de faciliter à la fois l'organisation du service et le respect des températures
- La montée en puissance électrique pour pouvoir passer à la cuisine au four en 2024
- Les petits travaux permettant le maintien permanent de la conformité des restaurants

Un travail de diagnostic des équipements existant sera réalisé fin 2022 afin de disposer d'une programmation pluriannuelle de maintenance et de remplacement des équipements, afin de limiter les interventions d'urgence et de gérer la difficulté d'approvisionnement des fournisseurs.

2- Une gestion intelligente et maîtrisée des activités économiques sur le domaine public

En 2023, il s'agira aussi de renforcer le travail déjà entamé avec les vingt territoires de la Ville pour arrêter une définition d'occupation du domaine public tenant compte des besoins du territoire.

A cet effet, des appels à projets seront lancés afin de dynamiser et d'exploiter les nouveaux espaces économiques et utiliser cette opportunité pour optimiser les emplacements existants.

Ces objectifs seront déclinés à travers diverses actions, dont :

- L'harmonisation des conventions en place ;
- L'amplification des paiements de loyers par prélèvement ;
- Une modification adaptée de la grille tarifaire pour tenir compte des enjeux du territoire ;
- Le développement d'une offre pour une autre façon de consommer « en terrasses ».

Les marchés forains autour des stations du téléphérique

Le déploiement de la nouvelle ligne du téléphérique Papang ouvre de nouvelles perspectives pour l'économie de proximité. En effet, les stations de téléphériques sont des nœuds qui concentrent les flux de population à fort enjeu économique.

En 2023, les stations du Chaudron et de Bancoul feront l'objet d'un travail en concertation avec tous les acteurs du territoire et le monde économique, avec pour but de réussir ces aménagements économiques et leur animation.

Le Chaudron

Avec la mise en service du téléphérique, le mail du Chaudron devient un véritable nœud de mobilité urbaine croisant le TCSP (Est/Ouest) et le téléphérique (Haut/Bas). Cet espace concentre des centres administratifs ou de services (Mairie Annexe, Citalis, Poste, centres médicaux, etc.), des espaces culturels et sportifs, des commerces de restauration rapide, une grande surface, une nouvelle gare routière multimodale, mais aussi le plus important marché forain de La Réunion, avec ses 681 emplacements pour une moyenne d'occupation hebdomadaire de 400 forains avec un objectif ambitieux de volume d'activités de proximité.

Sachant qu'un flux croissant de populations est appelé à transiter sur cet espace, différents équipements majeurs vont se matérialiser sur ce site autour de la station téléphérique, de la médiathèque du Chaudron, des nouveaux plateaux sportifs, etc.

Une importante concertation a déjà été organisée avec tous les acteurs du territoire par la RUCH (Rénovation Urbaine du Chaudron) :

- Pour préparer cet espace déjà dense à accueillir ces nouveaux équipements et ces flux importants ;
- Pour valoriser, pour le quartier et la Ville, l'enjeu environnemental et socio-économique que cela représente, via la création d'activités mais aussi en mobilisant la responsabilité sociétale des entreprises.

Allée des Cocotiers le marché forain des Camélias

Au 1^{er} trimestre 2023, le marché forain des Camélias fera son retour à l'allée des cocotiers. Une allée transformée, modernisée avec de larges trottoirs, des aires de stationnement, des voies aménagées, pouvant accueillir plus de 120 forains avec une capacité d'accueil de 567 emplacements, pour un CA actuel de 6 214 €/mois.

Bancoul : Moufia / Bois de Nèfles Le Marché thématique

La Ville travaille aussi à la mise en œuvre d'une place d'activité à Bancoul, entre le Moufia (quartier dense et urbain) et Bois de Nèfle (encore rural). Cette place devrait s'amplifier en 2023 avec l'organisation bimensuel d'un marché à thème afin de valoriser le flux généré par le téléphérique par une offre commerciale alternative et complémentaire à celle du marché forain du chaudron.

Un marché à thème sera installé sur cet espace, valorisant les circuits courts, les produits bios, les produits des terroirs, l'artisanat créatif, les fruits et légumes longtemps, le bien-être....

C. PENSER DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS MODERNISES

Si la Ville est porteuse de grands projets, elle reste attachée à l'amélioration et à la modernisation de nombre de ces équipements et infrastructures.

Équipements culturels / valorisation du patrimoine

La réhabilitation du Grand Marché comprenant la halle et le théâtre (seul centre dramatique national d'outre-mer) est actuellement en phase de programmation et devrait s'achever à la fin de l'année 2022.

Ce projet de réhabilitation totale se justifie principalement par les vétustés et défaillances du secteur, la mise aux normes des équipements et l'évolution des technologies.

Dans un premier temps, spécifiquement à la halle inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, un diagnostic patrimonial, donnant, entre autres, les préconisations d'intervention, l'échéancier et le budget préliminaire, a été obtenu en juin 2022.

Subséquent, la Ville de Saint-Denis a mandaté un programmiste pour réaliser un programme fonctionnel et technique. Ce document est en cours d'élaboration et est complété par une étude structurelle, une étude en scénographie et une étude de caractérisation des matériaux dangereux (amiante et plomb). En parallèle de ces études, des rencontres entre différents partenaires, techniques et financiers, tels que le ministère de la Culture, la Direction des Affaires Culturelles de l'Océan Indien, la Région ou encore le Centre Dramatique National de l'Océan Indien, ont eu lieu en 2022.

Après la programmation et avoir obtenu une maîtrise d'œuvre, les études d'avant-projet devraient débutées au 3e trimestre 2023.

L'ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis, commencé en 1846 et achevé en 1860, est depuis le 13 octobre 1975 classé monument historique. Au cours du siècle dernier, diverses lourdes étapes de travaux de restaurations ont été entreprises et, lors de la dernière campagne, achevée en 1999 avec la présente polychromie. Le bâtiment demeure un emblème de la ville de Saint-Denis et, pour assurer sa préservation, des travaux de rénovation sont programmés.

La phase 1 « restauration du clos et du couvert, mise en sécurité », estimée à 1.5 M€, sera mise en œuvre en octobre 2022. La deuxième tranche de travaux, actuellement en cours d'études, est programmée pour le second semestre 2023. Cette phase 2 concerne la restauration des intérieurs, de la fontaine et des clôtures ainsi que les aménagements des parties extérieurs pour un coût estimatif de 3.7 M€.

Toujours dans le cadre de la politique de conservation de son patrimoine, la Ville de Saint-Denis désire remettre le nouvel hôtel de Ville de Saint-Denis en bon état.

Les bandeaux des façades présentent des signes d'usures avancées, ce qui a entraîné sa vétusté actuelle. En procédant à l'habillage des bandeaux de façades en biais, ces travaux d'entretien permettront d'assurer la pérennité de ces façades pour encore quelques années et contribuer à la valorisation de cet édifice. Les travaux consistent essentiellement à la mise en place de l'habillage de bandeaux des façades en biais (Rue Julien Gasparin, Rue Pasteur, façade nord et façade est) ainsi que le remplacement des faux plafonds des étages 1 à 4.

Ces travaux estimés en septembre 2022 à 750 K€ devraient faire l'objet d'un ordre de service de démarrage de la phase de préparation au 1er trimestre 2023. Après plus de 5 mois de commande de matériaux, les travaux devraient être exécutés à partir du 3e trimestre 2023 pour une livraison au 1er trimestre 2024. Ces travaux estimés en septembre 2022 à 750 K€ devraient faire l'objet

d'un ordre de service de démarrage de la phase de préparation au 1^{er} trimestre 2023. Après plus de 5 mois de commande de matériaux, les travaux devraient être exécutés à partir du 3^e trimestre 2023, pour une livraison au 1^{er} trimestre 2024.

Soucieuse d'améliorer significativement la qualité, le confort et la sécurité des infrastructures routières, un programme a débuté en 2017. En 2022, **5 M€ ont été consacrés à la voirie communale**, tant pour des axes à fort passage que pour des voiries de quartiers nécessitant une amélioration.

A titre d'illustrations, des travaux ont concerné :

- La réfection d'ouvrages d'art et des rues adjacentes (pont de la Trinité, passerelle les Sagoutiers)
- La réfection de voirie avec réalisation de pistes cyclables (Portion rue Bois de Nèfles et Boulevard Sud)
- La réalisation de parkings (Rue de la Giroday, Ilet Quinquina, Rue du Souvenir (y/ réfection de la voirie menant au cimetière)),
- La réfection de rues et trottoirs (Rue Longue-Cap Bernard-Etat Major, Christel de Sigoyer)

En 2023, ce sont 5 à 6 millions d'euros qui seront affectés aux travaux sur la voirie communale.

Certains travaux bénéficieront de co-financements. Les portions de voies «J. Chatel et Sainte-Marie », la rue Mazagran et les rues Fénélon et Philibert seront ainsi réhabilitées. Des espaces partagés « vélos, piétons et voiture, seront privilégiés.

Des travaux seront engagés en 2023 pour la réfection du Pont de la Providence et de la passerelle de la Colline. Le CD 42 (allée des Topazes), en partenariat avec le Conseil Départemental, sera rénové sur la période 2023-2024.

Les voiries des écarts ne sont pas oubliées en 2023 : réfection de voiries allée des Kentias, Chemin Auguste Prudent....

D. PENSER UNE VILLE NUMERIQUE AUX TECHNOLOGIES INNOVANTES

1. Ville numérique

A travers son projet de mandat, la municipalité a choisi la transformation de son territoire pour tendre vers une ville plus smart, sécurisée et moins consommatrice d'énergies. Les questions de sobriété et de ville intelligente viendront au service d'une cité soucieuse des enjeux climatiques et du bien-être de ses concitoyens.

Le déploiement d'une liaison Très Haut Débit entre le CTC et le garage municipal (163 K€) permettra l'extension de la fibre optique sur les sites sélectionnés pour le WIFI municipal.

L'objectif est d'accompagner une numérisation progressive des services qui permettra d'offrir aux usagers un service de qualité, rapide et adaptés à leurs besoins.

2. Déploiement d'un WIFI vers les mairies annexes et autres sites

La modernisation du SI constitue la clé de voute de la réussite des projets de modernisation de la Ville. En effet, les outils numériques permettent d'automatiser et d'améliorer les processus administratifs internes, de renforcer la collaboration entre les administrations et d'améliorer les échanges avec les usagers tout en diminuant les coûts associés et l'impact écologique.

Parmi les actions menées en 2022 sur la modernisation du SI, il faut retenir :

- Le déploiement de la phase 1 du projet WIFI Public Dionysien sur 20 sites (250 K€)
- La mise en service d'un nouveau portail des aides pour la demande des subventions des associations (100 K€)
- L'optimisation de la gestion des demandes d'intervention informatique (Easyvista)
- Le déploiement des premières stations de travail (CAO-DAO) en mode virtualisé
- L'acquisition d'équipements informatiques pour la mairie (500 K€) et les écoles (200 K€)
- La collaboration étroite avec les opérateurs de télécommunications pour l'expansion de la téléphonie mobile (4G-5G) sur le territoire communal.

L'année 2023, verra une amplification de cette stratégie par :

- Le déploiement des phases 2 e 3 du projet WIFI Public Dionysien sur 23 sites (100 K€)
- La mise en œuvre une solution de stockage dédiée aux serveurs des données (RH, FINANCES, etc.) suite à la saturation du dispositif existant (450 K€).
- Le lancement d'une étude de faisabilité pour l'archivage spécifique des données de la direction de la Communication
- Le remplacement des équipements téléphoniques dans les mairies annexes (50 K€)
- L'acquisition des équipements informatiques pour la Ville (400 K€) et les écoles (300 K€)
- Le déploiement de l'école numérique. En effet, les 44 écoles élémentaires de la Ville sont équipées de 116 mallettes numériques (1 624 tablettes, 116 Ordinateurs portables, 116 rétroprojecteurs, 116 routeurs wifi, 116 caissons + gestion logicielle), le tout ou un investissement de 800 000 € TTC. De plus, les 17 500 élèves de la Ville de Saint-Denis, ainsi que leurs parents et les enseignants, bénéficient d'un accès sécurisé à un Espace Numérique de Travail (coût de l'abonnement à l'ENT : 50 000€ TTC/an). La puissance de connexion pour un tel équipement est possible grâce au câblage informatique des 844 salles de classe des 44 écoles élémentaires de la Ville, afin de permettre l'accès à l'internet très haut débit. Aujourd'hui 15 écoles sont entièrement câblées. En 2023, le câblage du reste des écoles se terminera avec un investissement de 800 K€. L'usure implique un remplacement régulier des tablettes évalué à 110 K€ pour 2023.

En 2023, un projet d'organisation sera mené avec toute la communauté éducative et les parents afin de promouvoir l'accès et l'utilisation de l'ENT pour en faire l'outil privilégié de la Ville pour communiquer avec tous les autres membres de la communauté éducative (parents, enseignants, personnel).

E. VALORISER LE PATRIMOINE ECONOMIQUE EXISTANT DANS LES QUARTIERS

1. Moderniser les locaux existants

Grâce au recensement exhaustif proposé en 2022 et à l'identification des locaux à attribuer sur l'ensemble de son patrimoine économique. La Ville souhaite engager un programme de réalisation de travaux de mise aux normes dès 2023. La politique de mise aux normes va concerner principalement des ateliers relais et d'anciens baux à construction qui font l'objet d'une nouvelle attribution. Ainsi, une enveloppe de 400 000 € sera consacrée à la rénovation des locaux et permettra d'attribuer de nouveaux locaux pour favoriser l'accès aux locaux économiques des primo entrepreneurs.

2. Accompagner l'attractivité des ecobox

Les écobox implantés sur le territoire sont aux nombres de 85, répartis en 19 villages. Un diagnostic réalisé en 2022 et la rencontre de l'ensemble des entrepreneurs ont permis de faire émerger des axes de développement pour l'année 2023: Des travaux seront entrepris en 2023 pour valoriser les sites : clôtures, toiles d'ombrages et aménagement d'espaces communs ... Pour augmenter la visibilité des ecobox une nouvelle signalétique s'appliquera à l'ensemble des villages.

3. Redynamiser les locaux économiques vacants

La ville de Saint-Denis a pour ambition de dynamiser le foncier privé à vocation commerciale sur son territoire et a identifié des locaux vacants susceptibles d'accueillir de nouvelles activités économiques. La taxe annuelle sur les friches commerciales permet de redynamiser le territoire, soit en assurant le maintien des activités commerciales, soit en réaffectant les biens vacants. Cette stratégie a permis l'apparition de nouvelles enseignes sur le territoire, ce qui favorise l'attractivité de la Ville de Saint-Denis.

III. LA VILLE CITOYENNE

A. DES POLITIQUES PUBLIQUES PARTENARIALES ET CONVERGENTES CONSTRUITES POUR LE TERRITOIRE

1. Convention territoriale globale (CTG)

En décembre 2021, la Ville de Saint-Denis signait la Convention territoriale Globale de Saint Denis, une CTG inclusive pour la période 2021-2025. Celle-ci vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Le plan d'actions, défini d'après le diagnostic des besoins, réalisé conjointement avec la CAF, couvrent 7 thématiques et 28 actions socles : accès aux droits et aux services, petite Enfance, accompagnement à la parentalité, enfance/jeunesse, logement/amélioration du cadre de vie, animation de la Vie sociale et Insertion Sociale et Professionnelle.

Le plan d'actions compte 52 actions, dont pour 2022/2023 ; la classe passerelle, les préfigurations du centre social du Bas de la rivière et du Chaudron, la prise en compte de la parole des jeunes par le conseil de jeunes et des enfants, le conseil de la vie étudiante.

Des actions complémentaires feront l'objet d'une demande de subvention à la CAF de la Réunion en 2023. Parmi lesquelles la création du pôle petite enfance au Chaudron, la consolidation du relais petite enfance, l'encouragement des séjours vacances avec l'utilisation du centre Jacques Tessier, la valorisation du bénévolat avec le Pass Animation.

2. Le Pacte Social Territorial 2 et la convention cadre avec le Département

Le PST 2 est un véritable levier pour investir dans les champs du social avec des projets en faveur des plus démunis. Le partenariat de génération 2 avec le Département offre aux villes signataires la possibilité d'amplifier la PPI en lui donnant du sens et du contenu sur les projets emblématiques.

A Saint-Denis, la poursuite du partenariat financier et technique s'est concrétisée par la signature d'un PST 2. Cette contractualisation porte sur 3 ans et elle privilégie 3 axes qui concourent à faire de Saint-Denis une ville plus solidaire, fraternelle et écologique. Ces thématiques se retrouvent dans les plans d'actions mis en œuvre au sein des équipes municipales

A titre d'exemple, pour 2022, on peut citer les opérations suivantes : Pépinière, lutte contre la pauvreté, S.P.L Avenir, réhabilitation du crématorium, amélioration des logements des plus démunis.

B. AGIR POUR ET AVEC LES CITOYENS

La Ville de Saint-Denis porte la participation citoyenne comme axe majeur dans la mise en œuvre de ses projets. Elle s'est fixée pour ambition d'aller plus loin dans la démarche citoyenne, plus

particulièrement en mettant en place 44 Comités d'Action Citoyenne (CAC) et un budget participatif, des projets sans précédent à la Réunion. Pour renforcer son action citoyenne, la Ville s'inscrit dans des démarches structurantes pour améliorer ses pratiques. Ainsi, elle a signé, en 2022, la charte Territoire d'engagement avec l'État. La démarche Territoire d'engagement se fixe comme objectif d'aider les élus locaux et leurs équipes à faire s'exprimer et s'épanouir, sur leur territoire, le potentiel d'engagement citoyen au service de la cohésion territoriale.

La Ville montre ainsi son ambition de transformer son rapport aux citoyens. Faire confiance aux habitants en s'appuyant sur leurs capacités d'agir et de décider ainsi que sur leur expertise de leurs quartiers, est un enjeu fort du mandat.

1. Consolider la capacité à agir des Comités d'action citoyenne (CAC)

L'année 2022 a permis de clôturer le processus de création par paliers de l'ensemble des CAC. Pour rappel, quatre CAC ont été créés et évalués à titre expérimental. La Ville portera à trente, le nombre de CAC opérationnels d'ici la fin de l'année 2022.

La Ville porte une attention particulière à l'évaluation de ce nouveau dispositif. Dans l'optique d'améliorer ses pratiques et sa volonté de mettre les citoyens au cœur de ses préoccupations, la Ville soutient une démarche d'évaluation en continu de ces innovations citoyennes.

De plus, l'évaluation au même titre que le diagnostic du Territoire d'engagement permet de disposer d'éléments d'analyse tangibles, d'interroger les pratiques, de se remettre en question, toujours dans un souci de répondre aux besoins et attentes du territoire et de ses habitants. Cette approche permet de recenser les bénéfiques ainsi que la marge de progression du fonctionnement des CAC au travers : des rencontres, des acteurs bénévoles déjà présents sur les périmètres, des diagnostics réalisés par les habitants, des actions...

En 2023, le volet accompagnement à la capacité d'agir de ces instances citoyennes se voit renforcé.

En plus d'un budget de fonctionnement de 7 000€ par CAC pour mettre en place des actions, les acteurs des CAC (Agents Ville/Elus et Habitants) bénéficieront d'apports en formations. Cette mission d'accompagnement et de formation s'orientera plus précisément sur les formations et ateliers suivants :

- Accompagnement pédagogique au fonctionnement du CAC (par exemple, Participer et accompagner à la mise en place des comités d'action citoyenne ou Animer une réunion, un débat / se former à la prise et partage de parole, à la conduite de réunion / écoute active, Mobiliser une équipe / cohésion d'équipe...)
- Accompagnement pédagogique à la mise en œuvre d'actions citoyennes (par exemple, aider les CAC à développer des outils de communication : définir des modalités pratiques d'adhésion des citoyens (création de supports, outils...) pour communiquer avec les citoyens et les mobiliser aux enjeux et à la finalité du projet, Définir les conditions permettant aux acteurs de participer, de coopérer et les rendre solidaires au projet...)
- Apport thématique autour de la participation citoyenne (par exemple, comprendre les enjeux et bénéfiques de la participation citoyenne / Pouvoir d'agir, Être ou devenir acteur de son quartier, fédérer et mobiliser les habitants et acteurs locaux autour d'une action...)

L'objectif de l'équipe municipale est bien de donner aux membres des comités d'action citoyenne les outils et les moyens de promouvoir la participation citoyenne mais au-delà d'être également les porte-paroles et les modèles des citoyens de demain.

A ce jour ce sont 18 actions qui ont été proposées par 151 citoyens bénévoles dont celle du 28 Mai 2022, du CAC Bancoulier, action culturelle : Fête des mères "Les mamans universelles".

2. Faire de Saint Denis, « un Territoire d'Engagement »

La démarche « Territoires d'engagement » s'avère être une opportunité pour la Ville de structurer et valoriser les projets liés à la participation citoyenne. Il s'agit d'un programme proposé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour aider les communes qui le souhaitent à travailler différemment avec leurs habitants et les structures locales. Il s'agit notamment de développer les démarches participatives et la culture de l'engagement citoyen. La Ville a approuvé la signature de la Charte Territoire d'Engagement avec l'ANCT, qui lui permet d'être accompagnée et subventionnée pendant 3 ans.

Après avoir réalisé la phase de diagnostic territorial en 2022, la Ville s'engagera avec le soutien de l'ANCT dans la mise en œuvre du plan d'accompagnement qui proposera diverses actions selon le triptyque suivant :

- Des séquences de formation pour les élus, les agents publics et leurs partenaires, jusqu'aux citoyens eux-mêmes ;
- Des processus de conduite du changement pour les équipes de la collectivité (accompagnement, coaching...) ;
- L'appui à la conception de projets emblématiques misant sur l'engagement citoyen, autour de thématiques jugées prioritaires localement, pour apprendre en agissant, avec un équilibre entre soutien à des initiatives proprement citoyennes et gestion de projets de coopération.

3. Animer un troisième budget Participatif (BP)

La Ville de Saint-Denis s'est engagée à consacrer 10 M€ au terme de la mandature pour son Budget Participatif, afin de permettre à ses citoyens de s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie et l'aménagement de leur quartier et par extension de leur ville.

La Ville a expérimenté son premier budget participatif en 2021 avec une enveloppe financière de 1,5 M€ pour réaliser des projets d'investissement proposés et portés par des habitants.

En 2022, la Ville a lancé son deuxième budget participatif ; 143 projets ont été déposés sur la plateforme numérique et sont en phase d'étude.

Manifestement, le budget participatif est un outil supplémentaire dans la politique d'hyper-proximité et de co-construction qui anime la Ville. Le succès de cette démarche participative réside à la fois dans l'articulation de la rencontre réelle, du débat collectif et du numérique pour une participation citoyenne effective.

Ainsi, les Dionysiens sont les acteurs principaux de l'évolution et de la vie de leur territoire. Ils décident et votent sur la plateforme pour les projets qui les intéressent le plus. Une fois les votes recueillis, les services de la Ville mettront en œuvre les projets (rédaction du cahier des charges, travaux, inauguration, etc.) ayant suscité le plus d'intérêt de la part de la population dionysienne.

En 2023, les étapes de la troisième édition du budget participatif se dérouleront tout au long de l'année sur la même périodicité que pour l'année précédente, à savoir : 2 mois pour l'appel à idées, environ 4 mois pour l'analyse technique, près d'un mois pour les votes, soit environ 7 mois.

4. Encourager l'appropriation et la consultation citoyenne.

La conception selon laquelle la Ville ordonne, pour ses concitoyens, la mise en œuvre de travaux sur son territoire est maintenant dépassée. La mise en place d'un budget participatif ne peut suffire à construire la démocratie participative. Elle passe également par une appropriation des grands travaux le plus en amont de la conception de ceux-ci.

Cela signifie, non seulement porter à la connaissance, mais associer autant que possible le citoyen dans l'élaboration du projet. Le rapport qui s'établit est, de ce fait, un lien partenariale plutôt qu'un rapport descendant élu.e.s vers administrés.

C'est pourquoi, la Ville s'est engagée dans cette démarche nouvelle visant à faire du citoyen un partenaire associé aux grands travaux retenus, sur la durée du mandat.

A titre d'exemple, le Pont de la Trinité sur la Ravine Laverdure caractérise cette nouvelle approche en entretenant le plus étroitement possible les liens entre le citoyen, l'entreprise et la collectivité. Pour ce faire, la Ville a lancé une campagne de sensibilisation via des réunions collectives (habitants, riverains, usagers, associations), des actions avec des écoles sur la thématique des travaux réalisés et une visite de chantier pour des collégiens, au niveau du quartier. L'objectif reste au final d'établir une relation partenariale avec le citoyen à travers l'appropriation citoyenne du projet par celui-ci.

Sur le même principe que le Pont de la Trinité, la démarche se décline en 2023 sur d'autres projets de travaux comme le Pont Sagoutier aux Camélias et le Gymnase Gabriel Macé à la Source.

Ainsi, les habitants sont concertés sur les différents projets qui contribuent à transformer la Ville : Dionypark, RUCH, PRUNEL, téléphérique, Sentier Nord Littoral. Une façon donc d'associer les habitants, mais aussi de favoriser une synergie par l'implication des citoyens issus des CAC pour une indispensable appropriation citoyenne.

Afin de valoriser l'avancée de ses projets, la Ville se positionne sur des temps forts nationaux comme les Trophées de la participation, dont l'objet consiste à récompenser et valoriser des démarches participatives innovantes mises en place par des associations, collectifs citoyens, collectivités, administrations ou entreprises, pour lequel elle a déjà gagné une étoile en 2021. Ce qui correspond au premier degré de distinction, sur une échelle de 4 étoiles.

Forte du déploiement des projets additionnels depuis sa première candidature en 2021 (Budget Participatif, Appropriation citoyenne, Territoire d'Engagements), la Ville soumissionnera pour décrocher des étoiles supplémentaires.

C. PILOTER LE CONTRAT DE VILLE

La Ville de Saint Denis est composée de 20 quartiers, dont 11 dits « Quartiers Prioritaires Politiques de la Ville » (QPV) définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 selon un critère unique, celui du revenu par habitants.

Les actions de la Politique de la Ville reposent sur 4 piliers : La cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain et enfin les valeurs de la République et la Laïcité.

En 2022 : ce sont 300 actions portées par 97 associations pour un montant de 2 863 779 € qui ont constitué la programmation de la Ville sur les QPV. S'agissant des quartiers non prioritaires, la Ville a alloué à 19 associations une somme de 207 780 € pour la réalisation de 36 actions.

Pour réussir la transformation écologique et sociale de la Ville et reconstruire les liens sociaux, et lever les freins liés à l'emploi, il convient de mettre en place des mesures concrètes à destination de tous.

En 2023, la Ville mènera une politique volontariste, co-construit en atelier avec les Conseillers Citoyens en cohérence avec les indicateurs socio-économiques.

1. Soutenir les publics fragiles et l'accompagnement des familles

En 2023, ce sont 16 nouveaux médiateurs qui seront positionnés dans les quartiers prioritaires afin de lutter contre les fractures sociales. Leur objectif sera de freiner le non-recours aux droits des publics souffrants déjà de précarité.

Dans les quartiers prioritaires (QPV), le taux de chômage est supérieur à la normale. Cette situation dégradée de l'emploi dans les quartiers prioritaires nécessite une action particulière de chaque acteur de l'insertion. C'est pourquoi l'insertion professionnelle en 2023 se fera par le biais d'actions diverses comme la formation des futures encadrant dans les métiers du sport, l'accompagnement des familles dans l'insertion de leurs enfants en âge de travailler, la sensibilisation à l'insertion professionnelle par l'art et la culture, ...

La prise en compte des besoins des adolescents par le renforcement en 2023 de la prévention primaire à travers le sport, la culture et l'animation, faciliter et communiquer sur les dispositifs existants.

1 000 places dans les Vacances Educatives en Pied d'Immeubles seront proposées encore une fois en 2023 pour les enfants repérés par les différents acteurs du social et de l'éducation.

Il s'agit d'un dispositif innovant proposé par la Ville à la sortie du confinement qui vise à accompagner les élèves en difficulté d'apprentissage. Une offre de vacances qui allie la révision des fondamentaux le matin et un accès à une offre culturelle, sportive et de loisir de qualité l'après-midi.

Un déploiement des cafés-débat autour des thématiques fortes liées à l'éducation (lutte contre le décrochage scolaire dès le plus jeune âge - l'accompagnement aux devoirs,...) permettra de proposer des ateliers d'accompagnement à la parentalité là où cela s'avère nécessaire.

2. Favoriser la cohésion sociale dans les quartiers

En 2023, la Ville maintient le déploiement d'une quarantaine d'action pour 350 000€ sur les territoires au profit de l'animation et du mieux vivre ensemble.

Les initiatives des habitants par le Fonds de Participation des Habitants (FPH) : Les Fonds de Participation des Habitants-es (FPH) permettent d'accompagner les initiatives des habitants et de renforcer le lien social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'objectif étant de permettre la mise en responsabilité des habitants et des associations par un mode de financement souple et rapide d'actions portées par eux en soutenant leurs initiatives sur des fêtes de quartier, des manifestations culturelles ou sportives, des sorties, des formations de bénévoles ou d'habitants, des actions de gestion urbaine de proximité, sans que cette liste soit exhaustive, l'idée

est bien de faire avec (voire laisser faire) et non de faire pour les habitants.

En 2023, la Ville maintient cette dotation s'élevant à 90 000€ et portée par 9 associations.

Les jardins partagés : La Ville de Saint-Denis poursuit sa volonté de tendre vers un patrimoine vert. Attachée à faire renaître la biodiversité dans la ville, elle apporte aussi son aide à la mise en œuvre de jardins collectifs (jardins partagés, jardins familiaux, etc.). Ces jardins sont des lieux qui allient dimensions sociales, environnementales, mais également démocratiques. Au jardin, toutes les générations sont accueillies. Si l'on cultive la terre, on y cultive aussi du lien social. Si ces jardins apportent bonheur et mieux-être, moralement et physiquement, les jardiniers doivent prendre en compte des considérations écologiques dans leurs pratiques. Dans ces jardins, l'apprentissage et le faire ensemble créent de l'insertion sociale, de l'autonomie, la rencontre et le dialogue, une belle dynamique dans les quartiers, une amélioration du cadre de vie et représente certes à petite échelle mais non négligeable des petites économies dans le panier de courses de la famille.

En 2023, ce sont 24 jardins et une enveloppe de 85 000€ qui sont proposés dans les quartiers, pour mieux vivre ensemble et favoriser la cohésion sociale dans les quartiers.

3. Piloter une action concertée pour le quartier de la chaumière.

Amorcé en 2022 en collaboration avec l'Etat, le plan d'actions renforcé au bénéfice de la Chaumière fera encore intervenir en 2023 de nombreux acteurs autour d'axes multiples :

- Accompagnement à la parentalité : sorties pédagogiques en famille, cafés parents, activités sportives (Coach sportif pour la préparation d'un groupe de femme aux courses de l'île), des activités de loisirs et culturelles (cinéma, découvertes des cultures d'ailleurs, ..),
- Préservation du Cadre de Vie et de l'environnement : Opération URAHAFOU
- Les principes de la citoyenneté et des valeurs de la république : préparer un groupe de jeune pour l'école des porte-drapeaux.

Ces actions comprennent également un volet Insertion Professionnelle puisqu'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) porté par l'Allié et VAREAS au profit de 12 habitants de la Chaumière a démarré en 2022 et se poursuivra en 2023.

4. Accompagner le Conseil Citoyen et lui permettre d'agir pleinement.

Le Conseil Citoyen est un lieu d'échange et d'émergence d'initiatives citoyennes et de co construction avec la Ville de Saint-Denis, avec une mission importante qui est d'animer la participation à l'échelle de leurs territoires classés en quartier prioritaires.

Un programme de formation et d'accompagnement est proposé à l'ensemble des membres du Conseils Citoyens. Il s'agit de les accompagner par l'association JB4 et de les former grâce au Plan de Formation global sur la citoyenneté qui bénéficie aussi aux élus et aux agents concernés. Pour permettre au Conseil Citoyen d'agir efficacement, il est prévu de leur doter d'une mallette à outils du conseiller citoyen.

Enfin, un temps de rencontre récurrent est programmé avec les services de la Ville pour donner de la place à la parole du citoyen et leur permettre d'apporter leur contribution en tant qu'expert de leur quartier.

L'activité 2023 s'inscrit dans un contexte de refonte du Contrat de Ville. La commission ministérielle a réuni autour d'elle une commission riche de 24 membres dont la Ville de Saint Denis. Au cours de cette expérience, la Ville a pu identifier des pistes d'amélioration permettant de construire tout au long de l'année 2023 le prochain Contrat de ville.

Cette année de préparation sera une opportunité pour la Ville de requérir une modification de la géographie prioritaire et une prise de compte de critères non financier, tels que : taux de famille mono parentale, nombre de jeunes qui sortent précocement du système scolaire sans diplôme, taux de chômage, au bénéfice d'une Egalité Réelle.

D. SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES

L'engagement citoyen est au cœur du projet de transformation porté par la Ville de Saint-Denis. La valorisation du bénévolat et des actions mises en œuvre par les associations dionysiennes fait partie des points essentiels pour la vie de la Cité.

La diversité et la richesse du tissu associatif dionysien jouent un rôle moteur qui participent pleinement au bien vivre ensemble dans les quartiers et dans La Ville.

Les associations tiennent une place indéfectible dans la cohésion de notre société, et sont à l'origine d'élans de solidarité exceptionnelle tels que nous avons pu le constater pour la Marina où près de 650 bénévoles se sont mobilisés pour l'accompagnement des familles sinistrées.

Cette cohésion, cette solidarité n'existent que grâce aux bénévoles qui agissent quotidiennement.

Pour autant, il faut le reconnaître la crise sanitaire a aussi fragilisée le monde associatif, les associations peinent à récupérer une activité normale et surtout à remobiliser leurs bénévoles. Les plus impactées étant les petites associations.

Face à ce constat, l'engagement de la municipalité dans le soutien au tissu associatif passe par un accompagnement de l'ensemble des associations, dans leur fonctionnement et leur structuration, par le coaching et par l'accompagnement des projets de développement et des actions mises en place au quotidien notamment par le biais de forum associatifs.

Chaque année près de 500 associations et plus de 1 000 projets sont financés, soit près d'une centaine d'associations nouvelles pour un budget d'environ 31 M€ sanctuarisé depuis 3 ans, et ce malgré des budgets toujours plus contraints.

La Ville assure la mise à disposition de plus de 200 locaux et mobilise des équipes pour accompagner les associations dans l'émergence et la structuration de leurs projets.

L'éducation populaire, la santé, la préservation de l'environnement, le développement éducatif et culturel, la promotion du sport ou encore l'économie sont des piliers qui concernent chaque citoyen.ne dionysien.ne.

1. Actualiser la connaissance du tissu associatif dionysien et définir une feuille de route de l'Education populaire à Saint-Denis.

Afin d'améliorer la connaissance du tissu associatif dionysien et de mieux répondre à ses besoins, un baromètre associatif est lancé auprès des différentes associations en partenariat avec la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et la Fédération Dionysienne d'Éducation Populaire (FEDEP), pilote du projet.

Cette consultation, qui a débuté en septembre dernier, aboutira en 2023 à une synthèse détaillée de la vie associative dionysienne ainsi qu'à un annuaire réactualisé des associations offrant une meilleure visibilité du tissu associatif dionysien.

La définition d'une feuille route de l'éducation populaire.

L'éducation populaire se définit comme un courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social. Plus largement, il s'agit de faciliter l'accès aux savoirs, à la culture, afin de développer la conscientisation, l'émancipation et l'exercice de la citoyenneté, "en recourant aux pédagogies actives pour rendre chacun acteur de ses apprentissages, qu'il partage avec d'autres. L'animation sociale et culturelle est un domaine d'investissement important d'éducation populaire. Des rencontres ont été réalisées avec les associations agréées de l'éducation populaire afin de convenir d'une feuille de route concertée dionysienne de l'éducation populaire. Un séminaire sera mis en place en 2023.

2. Honorer les bénévoles du territoire (*Prix « benevol dan ker »*)

Ces actions visent à valoriser l'engagement des acteurs et les dirigeants d'associations, de saluer la précieuse contribution et de les remercier pour l'action bénévole qu'ils mènent sur leur territoire avec une volonté de modernisation et d'innovation. Depuis 2020, 160 bénévoles ont été récompensés par le prix du bénévolat, 400 pour l'opération « fé lo Mask » et 650 pour la Marina.

3. Accompagner les associations en leur octroyant des moyens pour agir

D'un montant de 31 000 000 M€, le budget associatif permet la mise en place d'actions multi-thématiques à destination des publics des quartiers de la Ville et contribuent à la cohésion sociale sur les territoires. Ces actions peuvent revêtir une dimension culturelle, sportive, sociale, d'éducation, de jeunesse et d'insertion en fonction des projets associatifs et des projets de territoire.

Près de 200 locaux sont également mis à disposition du tissu associatif dionysien. L'amélioration, la réhabilitation et la sécurisation de ces locaux font l'objet de travaux dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement. Au vu des demandes croissantes de mises à disposition, l'optimisation et la mutualisation paraissent des solutions adaptées et nécessaires afin de répondre aux sollicitations.

L'offre de service attendue par les associations conformément aux besoins identifiés dans le diagnostic sera modernisée et axée sur le coaching, des horaires plus adaptées, l'animation et l'accompagnement dans la recherche de co financement.

Parmi les missions envisagées dans le cadre de cette prestation de service : l'ingénierie, le coaching, l'expertise, le diagnostic, la domiciliation, l'équipement et la bureautique...

E. L'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR UNE AUTONOMIE ET DES PERSPECTIVES, UNE POLITIQUE BASEE SUR TROIS PILIERS

L'insertion au service des Dionysiens, c'est permettre aux Dionysiennes et aux Dionysiens de s'insérer durablement dans la vie active, dans la ville et au-delà, dans la société.

C'est pourquoi, bien que l'emploi relève spécifiquement de l'Etat, la Ville déploie une politique ambitieuse d'insertion, s'appuyant notamment sur une trentaine d'associations spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des Dionysiens, que la Ville soutient à hauteur de 3,8 millions. Car c'est ainsi que nous pourrons bâtir Saint-Denis : une Ville Citoyenne, Fraternelle et Ambitieuse à laquelle nous aspirons.

La feuille de route de 2023 de la politique de l'insertion de la Ville s'inscrit dans la continuité des projets initiés en 2022, à savoir rendre accessibles la formation et l'emploi aux Dionysiens.

Les actions seront développées et consolidées autour de 3 piliers.

1/ Développer une offre d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi : les ateliers chantiers d'insertion (ACI), le Parcours Emploi et Compétences (PEC)

La Ville s'est donnée comme objectif d'impulser 200 ateliers chantiers d'insertion entre 2020-2026, ce qui représente une moyenne de 33 chantiers d'hyperproximité par an co-construits sur tout le territoire.

En 2022, la Direction de l'Insertion a financé et accompagné 32 chantiers d'insertion ; 384 Dionysiens ont été bénéficiaires d'un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

En 2023, la Ville poursuivra ces actions, en étroite collaboration avec les structures qui les portent au quotidien. D'ores et déjà sont programmés :

- 15 ACI permanents maintenus,
- 18 ACI ponctuels.

En 2023, la Ville réalisera donc 34 ACI (hors les projets ACI en étude).

Certains de ces chantiers d'insertion sont novateurs, puisqu'en 2022 nous avons, par exemple, soutenu des chantiers dans des domaines tels que les technologies d'information et de communication (l'animation d'ateliers numériques, la modélisation et impression en 3D, le coding, la robotique), ou encore l'apprentissage de techniques journalistiques (techniques d'interview, l'écriture d'un reportage, la posture d'un technicien radio, l'utilisation d'un studio mobile, le montage audio et l'écriture radiophonique).

L'innovation passe aussi par une forte volonté de ré-insérer socialement et professionnellement un public en situation de très grande exclusion : des personnes sans-abri. Aussi, l'ACI « Les jardins de la fraternité » a vu le jour en 2022, il se poursuivra en 2023.

Ces chantiers d'insertion constituent donc de vrais tremplins pour leurs bénéficiaires, en leur permettant d'acquérir des compétences, mais aussi de véritables savoir-être et un regain de confiance en leurs capacités. Les savoir-être font parties des compétences fondamentales en entreprise, une attention particulière sera apportée pour renforcer les apprentissages sur les attitudes comportementales.

Par ailleurs, il est important de noter que les chantiers d'insertion contribuent aussi, pour beaucoup d'entre eux, à l'embellissement de nos quartiers.

De fait, par leurs effets sur les individus comme sur l'espace collectif, ils participent réellement à transformer Saint-Denis.

La Ville s'engage au-delà du soutien aux associations porteuses de projet.

Elle est ainsi, via le CCAS et la Caisse des Ecoles, employeurs notamment de personnes en Parcours Emplois Compétences (PEC), mobilisée sur l'Ecole du Bonheur, sur les missions de services à la personne, de salubrité publique.

Ces agents contribuent ainsi, par exemple, à la lutte anti-vectorielle, et donc à la lutte contre la prolifération des moustiques responsables du chikunguya ou de la dengue.

Cet accompagnement sera maintenu en 2023, avec, pour objectif, l'emploi des PEC, avec le volume annuel décrit ci-dessous :

Pour le CCAS : 50 contrats PEC,

Pour la Caisse des Ecoles : 699 contrats PEC,

Pour les associations : 134 contrats PEC.

2/ Organiser des forums hyper proximité sur différentes thématiques, centrés autour de secteurs « en tension » ou d'avenir

Le BTP, l'hôtellerie-restauration, la grande distribution, les services d'aide à la personne, l'agriculture... : nombreux sont les secteurs dits « en tension », peinant à recruter.

A côté de ces secteurs traditionnels, émergent de nouvelles opportunités : dans la santé, le numérique, les nouvelles mobilités, les énergies renouvelables...

Parfois, les difficultés de recrutement que connaissent les entreprises de ces secteurs sont d'ordre structurel : pénibilité, salaires peu attractifs, horaires ou amplitudes trop contraignants, et c'est alors aux entreprises elles-mêmes ou aux branches de trouver les solutions.

Mais, très souvent, le manque de candidats s'explique par la méconnaissance des entreprises, de leurs métiers et des perspectives de carrière.

C'est pourquoi, depuis 2021, la Ville organise des forums ciblés, réunissant des entreprises du secteur ayant des besoins de recrutements, des organismes de formation professionnelle ou des acteurs de l'emploi et de l'insertion.

En 2022, la Ville a co-construit 31 forums d'hyper proximité, de différents formats, accueillants 5073 Dionysiens en demande d'offres d'insertion professionnelles et sociales.

En 2023, le développement des synergies entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion socio-professionnelle, pour une meilleure mobilisation et orientation des publics vers l'emploi et la formation, sera plus important.

La Ville prolongera cette action en ouvrant ces forums sur des secteurs nouveaux ou « novateurs » et en les déployant aussi dans les quartiers, en permettant ainsi de répondre aux besoins de proximité.

Une programmation prévisionnelle annuelle 2023 des forums insertion avec le pôle emploi et la mission locale nord est en cours de co-construction.

3/ Accompagner les entreprises dionysiennes dans leur développement

Cet accompagnement prend, par exemple, la forme d'une aide à l'installation pour les entreprises partenaires de la Ville.

En étroite collaboration avec l'économie, il s'agit de connaître les projets d'installation ou de développement des entreprises dionysiennes afin d'identifier avec elles leurs besoins de

recrutements et de faciliter leur mise en réseau avec les partenaires tels que le Pôle Emploi et la Mission Locale Nord.

A ce jour, 7 employeurs sont partenaires de la collectivité : Ixina, Burger King, DECATHLON, la SODIPARC, FEUDOUX, la société JB FOOD avec son enseigne G LA DALLE, le Groupe SAFA avec ses enseignes Antonelle, Veromoda, Cache cache, Vib's, Urban Store.

Quatre entreprises ont déjà signé une convention de partenariat avec la Ville dans cet objectif, dans des partenariats gagnant-gagnant.

La Ville a mobilisé des candidats à travers ses moyens de communication, a organisé des mises en relation entre les Dionysiens et les entreprises sous forme de job dating et d'atelier d'informations collectives : 387 Dionysiens se sont inscrits dans ce parcours.

112 offres d'insertion de contrat durable (cdi et cdd au moins de 6 mois) ont été proposées par ces enseignes.

Pour 2023, nous avons pour ambition de mieux faire connaître encore ce dispositif auprès des entreprises, afin de pouvoir augmenter le nombre de conventions, et ainsi multiplier le nombre d'offres d'emploi à proposer aux Dionysiens.

Ces trois piliers sont complémentaires, ils sont les outils d'une politique d'insertion globale et cohérente, dont l'objectif final est l'insertion durable des Dionysiens.

C'est pourquoi, pour renforcer l'efficacité de ces dispositifs, la Ville a, aux côtés de Pôle Emploi, initié en 2021 un parcours personnalisé d'insertion pour les Dionysiens en contrat PEC (parcours d'emploi compétences).

F. PILOTER LA STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2021-2024

Cette dernière, votée le 30 avril 2021, inclue les 3 axes suivants :

Axe 1 : Renforcer la prévention primaire en agissant sur une détection précoce des vulnérabilités et sur les leviers de la coéducation ;

Axe 2 : Lutter contre les facteurs de risque en informant et en accompagnant les victimes et les auteurs(res) ;

Axe 3 : Maintenir la tranquillité publique et la promotion du vivre ensemble en renforçant la coopération entre les acteurs, en mobilisant les dispositifs de proximité et la médiation.

La réalisation de la STSPD est suivie dans le cadre des instances du CLSPD, laquelle nécessite le développement du partenariat entre les différents acteurs de la sécurité, de la prévention et de l'intervention sociale.

Les actions identifiées dans la stratégie territoriale intègrent les différentes politiques développées :

- Le renforcement de la prévention dans l'environnement scolaire, contre notamment les incivilités, le harcèlement et les discriminations, en éduquant à la tolérance et au respect de chacun
- La mobilisation citoyenne, dans le sport, l'intégration, etc.
- La protection des victimes de toutes formes de violence et de discrimination, dont la lutte contre les violences intra familiales

- L'accès au droit développé en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)
- La mobilisation sur les GPO développés dans le cadre de la police de sécurité au quotidien développé par la Police Nationale.

La STSPD intègre les différents projets de prévention développés par les directions municipales dans le cadre de *Politiques publiques* (Académie des Camélias, Dynamique Territorial, Education, Projet Réussite Educative, Jeunesse, Sport, Pôle Intégration, etc.)

Des groupes de travail existant seront activés sur la thématique de la tranquillité publique, sur les groupes d'échange d'informations individualisées, etc. Le suivi des différents Groupements de Partenariat Opérationnel (GPO), (« *cross-bitume* », « *Téléphérique, Moringue, cruauté animale, etc.*») sera assuré.

La tenue mensuelle de la Cellule de veille instance de suivi des phénomènes de la délinquance (caractéristique, évolution, localisation, etc.) sera maintenue dans un objectif de contribution à la mise en œuvre d'un Observatoire Municipal de la tranquillité Publique (OMTP).

1. Concevoir et animer un observatoire municipal de la tranquillité publique

Malgré un contexte favorable, des indicateurs sociaux fragiles amènent à une vigilance.

Cette démarche est portée par la Ville car elle permet d'améliorer la coordination et l'efficacité des différentes forces de sécurité et des partenaires sur les thématiques de l'environnement de la délinquance et de la sécurité publique.

L'Observatoire, dont les premières briques ont été lancées en juin 2022, permet d'analyser les incivilités, les atteintes environnementales et la délinquance dans les quartiers

Il s'agit de faire un suivi du climat de sécurité dans les quartiers de Saint Denis en croisant les regards et des informations pour avoir une vision consolidée.

Et ainsi Coordonner les actions entre les partenaires (La Police Nationale, les Bailleurs, la SODIPARC, l'Education Nationale) afin d'en optimiser la portée.

Et pouvoir Anticiper : on mutualise les informations, on identifie les problèmes afin d'y apporter des réponses, on organise une concertation et on construit les plans d'actions nécessaires."

Ce travail contribue à la réalisation de cartographies matérialisant les phénomènes d'insécurité et de dispositifs de prévention.

Après une première étape de détermination d'un plan d'actions concerté qui focalise le territoire de PRUNEL, le travail sera étendu sur d'autres quartiers (Moufia, Chaudron) et l'ensemble du territoire.

Parallèlement, le plan d'actions de lutte contre les nuisances sonores défini en partenariat avec La Police Nationale sera mis en œuvre sur le territoire communal.

Le cofinancement des actions sera recherché via les appels à projet (FIPD, MILDECA, les appels à projets du département sur les problématiques de médiation aux abords de collèges), le partenariat CTG, etc.).

2. Accompagner la tranquillité et la salubrité publique

Attachée au respect de la sécurité des Dionysiens ainsi qu'à la préservation de leur cadre de vie, la Ville a engagé, en 2022, un certain nombre d'actions à l'encontre d'usagers indéliques à l'égard de leur environnement immédiat.

Le nombre de friches urbaines en cours de traitement est de 189, non loin des dossiers d'habitats insalubres totalisant 184 dossiers. En termes de périls, d'édifices menaçant la sécurité des usagers, 55 dossiers sont en cours de traitement.

Déterminée à ne pas cautionner l'irrespect, la mise en danger d'autrui et les dégradations de l'environnement dionysien, la Ville entend poursuivre son action en 2023 .

Soucieuse de respecter les réglementations en vigueur relatives à l'aménagement et aux travaux, de préserver l'environnement dionysien et de construire le vivre-ensemble sur la commune, la Ville multipliera, le cas échéant, les procédures administratives et judiciaires à l'encontre d'éventuels contrevenants.

G. L'ACADÉMIE DES CAMÉLIAS

L'Académie est le fruit d'un travail de co-construction avec les citoyens, les élues engagées du secteur, les professionnels de la Ville de Saint-Denis et les acteurs locaux. L'implantation de ce type d'équipement a donc été essentiel car il incarne le fruit d'une démarche citoyenne forte et avant-gardiste sur St-Denis et démontre les retombées positive de constituer de nouveaux modes de pilotage de projet entre l'Administration et les Citoyens.

L'Académie des Camélias est ouverte depuis février 2020. Depuis son ouverture, les équipes et les habitants ont pu constituer un mode de fonctionnement collégial pour travailler sur des sujets directement en lien avec les aspirations et les besoins quotidiens des habitants.

Elle a obtenu l'agrément de centre social en 2021 avec la CAF, faisant de cet équipement de la Ville de Saint-Denis, un véritable lieu au service de la population sur des axes prioritaires, tels que :

- Le développement de l'accompagnement à la parentalité et à l'Éducation
- Le développement culturel et sportif pour tous
- Le déploiement d'outils en faveur de l'inclusion sociale et de l'insertion socio-professionnelle d'un large public (avec un focus sur les jeunes de 16 à 29 ans)
- La participation citoyenne sur plusieurs thématiques liées aux réalités de son territoire d'implantation.

Aujourd'hui, force est de constater que l'Académie s'est stabilisée sur un programme d'actions répondant à la fois aux objectifs d'un centre social, et au projet porté par la Municipalité pour les Dionysiens.

Enfin, cette troisième année de vie du centre se structurera sur le renforcement et la continuité du développement des axes majeurs précités, en termes d'inclusion sociale, d'accès au droit, de développement de projets liés à la parentalité, la culture et le sport avec la poursuite du projet des « invisibles » initié depuis 2020, et dont l'expérimentation prendra fin en décembre 2022.

En effet, l'Académie a développé un pôle de repérage et d'accompagnement de public jeune de 16 à 29 ans avec à ce jour, 326 jeunes en suivi avec le partenariat des deux conseillers en insertion professionnels mis à disposition de la Ville, par le CRIJ, dans le cadre de ce projet.

En 2023, le projet se poursuit en capitalisant les moyens partenariaux qui se sont structurés, ces deux dernières années, en lien étroit avec la Structure d'Accompagnement Socioprofessionnel Spécialisé dans et vers l'Emploi (SASSE) des Camélias. Par ailleurs, suite à l'appel à manifestation du Département « inclusion sociale et insertion socio-professionnelle des publics » lancé au premier semestre 2022, dont la ville est lauréate, le projet développera un axe d'insertion pour

les jeunes de 12 à 25 ans, sur les thématiques de décrochage scolaire et d'accompagnement social de leur famille en termes d'éducation et de parentalité.

- Le déploiement du Club Mixte Martial Art (MMA) qui permettra le développement de pratiques de sports de combat éducatif au cœur des écoles du secteur et auprès d'un très large public des quartiers.
- Le développement de projets liés à l'Education, la Culture et la Parentalité en lien étroit avec les orientations et engagements pris autour du projet Ecole du Bonheur porté par la Ville.
- L'accompagnement social et l'accès au numérique grâce à la consolidation de partenariat avec le réseau France Service et les partenaires locaux comme la SASSE des Camélias.

L'Académie des Camélias s'inscrit résolument dans une Ville plus moderne, fraternelle et citoyenne dans une perspective de renforcement des liens entre les générations. Le contexte socio-économique actuel oblige par ailleurs, de renforcer les partenariats sociaux pour lutter contre la grande pauvreté, la fracture numérique et les fragilités intrafamiliales dans le but de contribuer au bien-être des Dionysiens.

H. CONSOLIDER ET MODERNISER LES ACTIVITES DU CENTRE FUNERAIRE

La Ville poursuit sa démarche en vue d'améliorer les conditions d'accueil des familles endeuillées, et de simplifier les démarches administratives liées au décès et accompagner ceux qui le souhaitent.

Le Service d'Aides et d'Accompagnement aux Familles Endeuillées (SAAFE) mis en place autour d'un guichet unique basé au centre Funéraire de primat sera développé et enrichi de nouvelles prestations et services.

En effet, la création d'une page d'informations en ligne nous permettra de mieux renseigner, orienter et guider les citoyens. Les travaux se poursuivront afin d'embellir les différents sites (cimetières, centre funéraire et columbarium) et améliorer les conditions d'accueil des familles (mobilier, peintures, ombrière). Des cases columbarium seront installées dans différents secteurs afin d'offrir d'autres modes de sépultures et alternative à l'inhumation.

Enfin, la Ville finalise les démarches afin d'acquérir un nouvel appareil de crémation moderne et aux normes réglementaires.

Embellir, accueillir, renseigner et offrir davantage aux familles affectées par un deuil tels sont nos objectifs.

Quelques indicateurs :

- Nombre d'inhumations pour l'ensemble des cimetières de la commune (d'environ 400 par an, on devrait atteindre le nombre 700 pour l'année 2022) ;
- Les veillées funéraires à domicile (qui diminuent, ce qui augmente les locations de chambres funéraires. Le nombre de décès tend à croître (pyramide des âges), les sollicitations sont donc plus nombreuses)
- Les crémations (nombre pour l'année 2021 : 668 ; sachant que ce chiffre devrait atteindre les 600/700 pour 2022).

IV. LA VILLE AMBITIEUSE

La Ville souhaite développer une nouvelle génération ambition composée de dionysiennes et de dionysiens capables de s'épanouir et de se projeter dans l'avenir pour développer la Ville de demain.

Les politiques publiques déployées s'inscrivent donc dans un parcours allant de l'accueil du jeune enfant au plan ambition jeunesse en passant par l'école du bonheur. La ligne directrice de ce parcours est l'intelligence collective. Dans les crèches, les écoles, auprès des jeunes il s'agit de faire avec. Avec les familles et les jeunes, avec le quartier, avec les partenaires... pour positionner l'enfant au centre du dispositif dans une approche humaine et bienveillante.

Cette volonté d'épanouissement personnel se révèle ensuite, tout au long de la vie grâce au sport et à la culture qui peuvent être un simple outil d'épanouissement, rendu accessible à tous, mais également un levier pour rayonner, permettant de développer de véritables filières d'excellence autour de l'économie sportive et culturelle. Les grands événements phares de la Ville, qui maillent la culture, le sport et l'économie, en sont une traduction.

Enfin, ces dionysiennes et dionysiens, issus de la génération ambition, sont les acteurs de la dynamisation du tissu économique dionysien, qui vient ainsi remodeler l'espace dionysien et le rendre, dans un cercle vertueux, attractif pour l'investissement et à l'innovation économique.

A. LA SOCIALISATION DU JEUNE ENFANT ET LA PARENTALITÉ ACTIVE

1. Une stratégie pour développer l'accueil des jeunes enfants

La stratégie et le pilotage de la politique globale d'accueil de la Petite Enfance ayant fait l'objet d'une étude en 2021, des échanges ont eu lieu en 2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales, principal partenaire dans le domaine de la Petite Enfance et propriétaire de certaines structures, afin de bâtir ensemble un Plan d'Action sur le devenir de certaines structures. 2023 sera l'année de la mise en œuvre de ce Plan d'Action dont les objectifs principaux visent à maintenir l'offre de places sur le territoire dionysien selon un mode de gestion optimisée.

Dans le cadre du projet RUCH, une étude de préfiguration sur les structures d'accueil du Chaudron sera également conduite. En effet, les bâtiments des crèche et multi accueil Léonel Payet ayant plus de 40 ans, et ne répondant plus réellement aux exigences attendues en matière d'accueil du jeune, il convient de penser à leur réhabilitation, ainsi que d'étudier les possibilités de dynamiser le site en proposant d'y associer des dispositifs de soutien à la parentalité (LAEP/RAM) au travers d'un Pôle Petite Enfance. D'autres thématiques sociales pourront y être adossées.

L'accompagnement des structures privées (mise à disposition de locaux, terrains bâtis, subventions, autorisation d'implantation ...) sera poursuivi. Malgré un engagement orienté sur le maintien et non le développement de places d'accueil, les porteurs de projets bénéficieront d'un accompagnement administratif quant à la poursuite de leurs démarches, tout particulièrement ceux qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion professionnelle.

2. Contribuer à la socialisation et à l'épanouissement du jeune enfant en associant les parents

En crèche

L'intelligence professionnelle de l'accueil du jeune enfant doit s'articuler autour d'un équilibre difficile à trouver entre la santé, la sécurité, la liberté et l'éveil des tout petits en répondant dans le même temps aux besoins affectifs, éducatifs et sociaux de ces derniers. De façon opérationnelle, il s'agira pour le CCAS, en 2023, d'œuvrer dans diverses directions, à savoir :

- Le développement d'activités favorisant le bien-être et l'éveil de l'enfant (ateliers musicaux, artistiques, yoga...).
- Le développement d'activités intégrant des notions d'apprentissage pour faciliter le développement langagier et cognitif.
- Une meilleure intégration des familles à la vie de la crèche.
- L'optimisation des taux d'occupation par l'acquisition d'un logiciel de pointage et la mise en place de méthodes mieux adaptées.

A l'école

A ce jour, 365 places pour les enfants de moins de trois ans sont disponibles en Très Petites Sections et dans les classes passerelles. Ces dispositifs ont vocation à créer les conditions d'une première socialisation et à soutenir les parents dans l'exercice de la fonction parentale. En 2022 une nouvelle classe s'est ouverte à la maternelle Gisèle. En 2023, une classe passerelle pourrait ouvrir à l'école maternelle St Bernard.

Bien qu'aucune obligation quantitative n'existe quant à la dotation des écoles en ATSEM, la Ville fait le choix volontariste de doter chacune des 289 classes de maternelle d'une ATSEM. Pour les 6 659 élèves, la Ville emploie donc 351 ATSEM pour pouvoir pallier les absences et congés. 40% d'entre elles sont employées en PEC et mises à disposition par la Caisse des écoles. L'objectif est de professionnaliser les personnes employées dans les écoles, puis de les pérenniser. En 2023, il conviendra de travailler collectivement sur la révision de la charte des Atsems eu égard de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.

En effet ce sont bien les classes maternelles qui font entrer les jeunes enfants dans l'école du bonheur et en ce sens les écoles maternelles ont fait l'objet d'une attention toute particulière dans la construction du projet.

B. L'ECOLE DU BONHEUR

En 2022, la ville de Saint-Denis a lancé une démarche de concertation pour co-construire le nouveau projet éducatif autour de l'Ecole du Bonheur. Pas moins d'un millier de personnes agents de la Ville, de l'éducation nationale ou des associations périscolaires, partenaires et parents mais aussi enfants ont apportées leurs contributions au travers d'ateliers, de comités techniques, d'activités ludiques et de la plateforme internet. A l'issue de cette concertation un programme d'actions à l'échelle du mandat sera validé en Conseil Municipal de décembre 2022, pour un démarrage échelonné des actions à partir de la rentrée de janvier 2023. Ce nouveau projet a pour ambition de fédérer toute la communauté éducative (familles, équipes éducatives, équipes de la collectivité, Rectorat, Etat, associations, partenaires, ...) afin de définir ensemble, de mettre en œuvre et de coordonner les actions éducatives sur tous les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire) pour les élèves du premier degré.

Le projet de l'École du Bonheur est basé sur 6 axes stratégiques qui permettent de proposer à nos enfants un climat scolaire épanouissant et sécurisant, condition de la réussite et de l'acquisition des valeurs fondamentales, des règles de vie citoyennes et des repères pour se construire et s'émanciper.

1. Vivre ensemble

La concertation nous encourage à faire de l'école un lieu de vivre ensemble, de partage, de participation et de collaboration au cœur du quartier car comme on a l'habitude de dire, il faut tout un village pour éduquer nos enfants. Le « vivre ensemble » est bien sur déjà une quotidienneté dans nos écoles en 2022. En 2023 des actions spécifiques seront mises en place pour l'améliorer, dans le cadre de l'école du bonheur :

La prise en compte des enfants porteurs de handicap :

La Ville travaille avec l'Education Nationale et la MDPH afin qu'en 2023 l'accompagnement des enfants prévu sur le temps scolaire soit également effectif sur les temps extra et périscolaires. Une collaboration doit réellement se mettre en place, au regard des compétences et des métiers de chacun, si l'on veut

Cet accompagnement passe également par l'aménagement adapté des écoles avec des travaux structurels mais aussi le traitement de toutes les situations individuelles (aménagements de classes, organisation intelligente de l'espace,...). Ainsi en 2022, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, les groupes scolaires Eudoxie Nonge et l'école élémentaire Damase Legros ont bénéficié de travaux de mise aux normes estimés à 800 K€. Concernant 2023, 11 établissements recevant du public seront traités, pour un coût de 1.962 M€.

La pause méridienne en élémentaire : un espace du vivre ensemble

Dans le cadre de l'École du Bonheur, la Ville, responsable de la pause méridienne, a décidé de réorganiser ce temps pour assurer les bonnes conditions de travail, le bien-être et l'épanouissement des élèves et lutter contre les incivilités et les violences.

Pour la rentrée de janvier 2023, chaque école disposera donc d'un projet pour la pause méridienne. Ce projet, piloté par le référent de la pause méridienne, assure la coordination des espaces et d'une palette d'intervenants :

62 référents de la pause méridienne coordonnent les intervenants et les espaces, garants de la sécurité sur la pause méridienne, avec les 73 secrétaires d'école et les 63 chef cantinière. Ils sont assistés par 60 animateurs et nombre d'agents polyvalents des écoles, en surveillance devant les points accidentogènes.

- Ils disposent de nombreuses activités à proposer aux enfants : 20 éducateurs sportifs de la Ville organisent des activités sportives sur les plateaux noirs attenants aux écoles. 30 prestataires proposeront à la rentrée de janvier 2023, des activités revisitées. Des conteurs interviendront dans les écoles en plus du plan anglais et des activités linguistiques de l'école municipale des langues
- Par ailleurs ils peuvent compter sur le volontariat et le bénévolat des dionysiens pour participer à la pause méridienne : 100 services civiques, Ambassadeurs du Bonheur, construiront avec les enfants des petits ateliers autour du bonheur. Des espaces calmes seront aménagés pour les enfants qui souhaitent simplement faire une pause. Cela pourra se passer autour du potager, de livres ou de jeux de société péi. Les clubs seniors, continueront à proposer des activités intergénérationnelles dans les écoles. Enfin, des parents bénévoles, en 2023, pourront également intervenir dans les écoles

- Enfin ils s'appuient sur des dispositifs éprouvés. L'opération « Silence on lit », déployée dans 31 écoles (dont 3 maternelles) en 2022 va s'étendre à 44 écoles en 2023. 3254 livres ont été prêtés aux élèves du CP au CM2 pour un temps banalisé de lecture personnelle d'un quart d'heure sur le temps de la pause méridienne. Cette activité favorise l'appétence à la lecture, le retour au calme après les activités, l'adaptation aux modes de lecture des enfants pour une lecture plaisir à la découverte des livres. Le projet de réussite éducative (PRE), porté par la Caisse des écoles, permet un échange quotidien entre les référents des pauses méridiennes et les éducateurs spécialisés pour détecter des enfants en souffrance et leur proposer avec leurs parents, un accompagnement adapté. Il pourra être élargi à 2 quartiers prioritaires en 2023 (263K€)

Cette organisation, modulée selon les spécificités de chaque communauté éducative que représente une école, permettent d'assurer un encadrement de 1 adulte pour 40 enfants. Pour aller encore plus loin, en 2023, à titre expérimental, huit écoles en REP+ expérimenteront des pauses méridiennes en format ACM (taux d'encadrement resserré) qui seront portées par la SPL OPE et cofinancées par la CAF.

2. Confort et cadre de vie

La concertation Ecole du Bonheur fait ressortir que pour favoriser l'épanouissement et la motivation des enfants, il convient aussi de repenser l'aménagement de l'école pour qu'elle favorise l'autonomie, encourage l'expérimentation et amène un sentiment de fierté et d'appartenance. Des exigences qui passent notamment par le contact avec la nature, l'existence d'espaces calmes et d'espaces actifs, le confort sonore et thermique des espaces communs.

Dans les cours d'écoles, une cinquantaine de voiles d'ombrage ont été posées pour que les enfants soient moins exposés au soleil. Dans la dynamique de ce qui existe déjà dans différents projets d'école, les potagers scolaires seront encouragés et facilités pour favoriser le retour à la terre mais aussi l'éducation nutritionnelle avec les opérations « fraich attitude » dans les quartiers, en lien avec les CAC.

3. Estime de soi

La concertation « Ecole du Bonheur » pose que l'estime de soi et la confiance en soi ne se décrètent pas, elles se construisent. L'école peut être un tremplin permettant à l'enfant de développer ces deux qualités. Au cœur de cette réflexion portée lors des comités techniques stratégiques, le développement des compétences psychosociales est au cœur du bien-être de l'enfant. Des actions doivent être menées en 2023 sur les thèmes suivants issus des comités techniques stratégiques de l'Ecole du Bonheur :

Sensibilisation et formation aux compétences psychosociales :

En 2023 des associations telles que Vivencia et Colosse aux pieds d'argile interviendront sur les temps périscolaires pour l'accompagnement des enfants avec des ateliers sur les compétences psychosociales, la communication bienveillante et gestion des conflits,...

Professionnalisation de l'ensemble de la chaîne éducative :

Formation de l'ensemble des professionnels à la bienveillance, à la communication bienveillante, à la gestion et la résolution des conflits,... En 2022, une formation sur ces approches a été coconstruite par la Caisse des écoles et le CNFPT pour former en 2023 les agents polyvalents, les cantinières et les ATSEM en contrat PEC.

Permettre à l'enfant de se connaître :

L'école et son environnement doivent offrir des opportunités pour permettre à l'enfant de se connaître, d'accepter sa singularité et d'accepter les différences. Pour cela la Ville a relancé ses marchés d'activités périscolaires et extra scolaires pour faire monter en qualité son offre d'activités (exigence de projet pédagogique, exigence de qualité posée et contrôlée par les directions thématiques, choix des activités associant les parents, les enfants et les CAC).

S'ouvrir au monde par les compétences linguistiques et le patrimoine :

Le Plan Anglais est un dispositif mis en place par la Ville et proposé dans les 74 écoles maternelles et élémentaires de la Ville pour les Grande Section les CP et les CE1. En effet, l'acquisition précoce des langues facilite la réussite éducative et l'ouverture au monde.

Il n'en reste pas moins que ce dispositif de la pause méridienne est ludique, avec des interventions uniquement orales qui suscitent chez l'enfant confiance en soi pour une prise de parole plus aisée. Il s'agit dès lors d'apprendre autrement Pour cette rentrée 2022/2023, les 6 395 élèves inscrits sur les 3 niveaux ont pu en bénéficier. Chaque année la Ville recrute en moyenne 150 intervenants anglophones, dont une dizaine d'étudiants bilingues en échange ERASMUS (750K€).

De la même manière, par le biais de son Institut Municipal des Langues et des Cultures (l'IMLC), la Ville propose depuis 2013 sur les 43 écoles élémentaires et primaires de la Ville des activités linguistiques et culturelles dans 9 langues propres aux ethnies de la Réunion dont Le Mandarin, Le Hindi, Le Tamoul, l'Arabe, Le Malgache, Le Portugais du Mozambique, Le Gujrati, et du Shihahorais/shi-comores ainsi que du créole réunionnais. Ces activités sont proposées à 1500 élèves du CM1 et du CM2 et animées par 30 intervenants dans toutes langues confondues. En plus de la réussite scolaire cette activité vise à développer le vivre ensemble au sein des quartiers et l'ouverture à l'Océan Indien pour nos futurs jeunes dionysiens.

En 2023, avec la convention langue, nous allons travailler en étroite collaboration avec l'éducation nationale mais aussi les acteurs de l'éducation populaire pour faire de l'apprentissage linguistique un trait d'union entre les temps scolaires, périscolaire et extrascolaire mais aussi entre l'école, le quartier, la zone océan indien et le monde.

Valoriser les temps peri scolaires et extra scolaires comme des lieux privilégiés d'épanouissement.

Acteur majeur dans le domaine, la SPL OPE a défini en 2022 son nouveau plan stratégique.

Parmi ses objectifs, elle se positionne comme chef de file des activités périscolaires sur le territoire dionysien et au-delà. Elle intègre le projet Ecole du Bonheur de la Ville en mettant en place une démarche qualité et une homogénéisation de ses prestations. Dans le cadre de la DSP la Ville allouera 2,9 M€ à la SPL OPE en 2023.

À titre expérimental elle portera, dans le cadre de son marché in-house, la pause méridienne sur huit écoles en REP+, en cofinancement avec la CAF. Dans le cadre de la CTG elle pourra également bénéficier du financement de 40K€ d'un accompagnement pour se constituer en centre de ressource avec notamment un travail à mener sur la formation et sur le modèle économique de l'activité périscolaire.

Elle aura donc pour mission, en 2023, d'amener l'ensemble des associations périscolaires financées par la Ville à intégrer le projet école du bonheur. Il conviendra en effet 2023 de mettre en cohérence les projets proposés par les associations d'éducation populaire avec les 6 axes stratégiques du projet phare de cette mandature. Cela contribuera à accompagner l'enfant dès le plus jeune âge vers un épanouissement de sa personnalité et le développement de ses dons à travers le partage des valeurs du vivre ensemble et le renforcement de l'estime de soi. La SPL OPE contribuera notamment à la formation de jeunes dionysiens aux métiers de l'animation pour garantir de la compétence et de la bienveillance au service des enfants. . En cela c'est un partenaire privilégié du dispositif pass animation.

4. Sécurité

Garantir la sécurité à l'école est le fondement même de l'école du bonheur, axe sans lequel les autres axes ne peuvent se développer. Il convient en effet que les différents espaces intérieurs et extérieurs de chaque école soient normalisés pour permettre d'anticiper tous les risques auxquels sont soumis les établissements recevant du public.

Lors du temps de la pause méridienne, qui incombe à la Ville et en partenariat avec les acteurs du temps scolaire (Education nationale) et des temps périscolaires (associations, SPL, etc.), il convient qu'une organisation efficace et des équipes formées soient en mesure d'anticiper et de gérer les incidents et les accidents. La lutte contre la violence et le harcèlement à l'école sont bien sûr au centre de cette organisation. Enfin, l'entretien des écoles et la qualité de la chaîne de production des repas doit garantir la sécurité sanitaire.

L'organisation de la pause méridienne sur les incidents / accidents

Un registre de sécurité partagé sur l'ensemble de la journée d'école ainsi que les procédures de gestions des accidents et des incidents ont été remis à jour et fait l'objet de sensibilisation des agents. Un système d'observatoire de ces incidents et accidents est lancé au 2eme semestre 2022 afin de pouvoir mieux caractériser le risque avec un renforcement de la cellule de gestion des incivilités. Le suivi des PAI ainsi que la cartographie des risques dans les cours d'école sont également des outils de sécurisation indispensable.

En 2023 le travail réalisé sur l'organisation de la pause méridienne couplé à ces outils de suivi réactualisé et approprié par les agents permettra d'améliorer encore la sécurité de la pause méridienne et d'avoir une caractérisation des incidents par école afin de mieux affiner nos organisations en fonction des écoles.

Le CLSPD un espace de co-construction de la sécurité à l'école

Le projet de l'école du bonheur s'inscrit dans le cadre du CLSPD. Les institutions et associations de prévention seront donc des intervenants majeurs de la pause méridienne. Ils donneront aux enfants mais également aux adultes présents dans l'école, des outils pour détecter, diagnostiquer et réagir contre les situations de discriminations et de violence.

Les acteurs de la prévention et de la sécurité publique continueront à intervenir, en partenariat, aux abords des écoles, dans les quartiers. Le trajet école - maison est un enjeu important. La Ville emploie 43 PEC, en partenariat avec la CINOR, pour accompagner les enfants dans le bus. Une sensibilisation à la sécurité routière et, notamment à vélo, est proposée aux enfants.

Enfin, la Ville a établi un plan de sécurisation physique des écoles les plus exposées aux infractions. Des travaux de renforcement des accès ont ainsi été réalisés et la pose de caméras de surveillance s'est achevée en 2022 dans ces établissements sensibles. Une modernisation de la gestion des clefs et des alarmes permettra également de renforcer la sécurité sur les écoles en 2023.

Un protocole / des ressources pour le nettoyage

La propreté des écoles a toujours été un sujet premier pour la Ville. Avec la crise sanitaire les exigences se sont accrues par la mise en place du protocole sanitaire de l'éducation nationale.

Aujourd'hui, la Ville compte 140 agents polyvalents des écoles en PEC, mis à disposition par la Caisse des Ecoles, afin d'en assurer l'entretien. Celui-ci est également assuré par des agents permanents pour compléter leur temps de travail et par un marché de prestations pour 11 écoles à hauteur de 450 K€. Enfin, des hommes de cours présents dans chaque école garantissent l'entretien des espaces extérieurs.

Ces moyens seront maintenus en 2023

Une chaîne de production de repas garantissant la sécurité sanitaire

En 2022, la constitution d'un guide des bonnes pratiques d'hygiène pour le pôle production/exploitation a été enclenchée. Ce guide, qui sera finalisé en 2023, permet de garantir l'hygiène et sécurité alimentaire au sein des restaurants de la Ville, et ce grâce à :

- un système documentaire de contrôles, d'autocontrôles, de mesures correctives et de traçabilité selon les principes H.A.C.C.P sur l'ensemble des sites (stocks, production, distribution)
- des process afin d'assurer la sécurité alimentaire dans les restaurants scolaires de la collectivité
- de nouvelles fiches techniques selon le plan menu, conformément au nouveau marché de denrées alimentaires (2021-2024), et qui tient compte des facteurs nutritionnels selon le décret d'application du 30 septembre 2011 et des recommandations du GEMRCN, de la loi EGALIM (1 repas végétarien par semaine) et de l'entrée des produits bio.
- un travail participatif avec les enfants et les agents pour limiter le gaspillage, démarche nécessaire dans un contexte d'inflation des denrées alimentaires et qui se traduit par exemple par un projet de diminution de la consommation d'huile avec développement de cuisson au four.

Ce guide sera accompagné d'actions permanentes de formations et d'accompagnement du personnel.

Il est à noter que la Ville mène aussi un partenariat étroit avec la DAAF, dont les contrôles viennent consolider le suivi régulier réalisé par une équipe ad-hoc au sein de la collectivité.

5. Participation citoyenne

(1) Le Conseil des Enfants dionysiens

Dans le but de répondre à un des axes de l'École du bonheur, qui est de valoriser la citoyenneté et de considérer chaque enfant comme expert de son territoire, la Ville a décidé de la mise en place d'un Conseil des Enfants Dionysiens (CED). Le conseil s'appuie sur les droits de l'enfant tels qu'ils sont énoncés dans la Convention Internationale des Droits des Enfants (CIDE) et du titre « Ville Amie des Enfants ».

Suite à un véritable accompagnement des enfants des écoles pour les sensibiliser à la participation citoyenne, leur permettre de candidater puis les assister dans leur campagne, des élections auront lieu en décembre 2022.

En 2023, le conseil élu bénéficiera de formations et de nombreuses séquences de travail collectif pour donner leur avis sur les politiques publiques et pour proposer puis piloter la mise en œuvre de projets, au sein de leurs écoles ou de leurs quartiers.

En parallèle la campagne 2023/2024 reprendra pour le renouvellement du conseil fin 2023.

(2) Les parents dans l'école

Enfin la participation des parents à la vie de l'école, qui est considérée par tous comme un facteur clef de la réussite scolaire des enfants, sera à développer :

- En partenariat avec les acteurs de l'école du bonheur,
- En mobilisant les parents d'élèves via la caisse des écoles et les fédérations,
- En mobilisant directement les familles dans les quartiers, au travers des CAC,
- En s'appuyant sur le Projet de Réussite Educative dans les quartiers prioritaires.

L'Ecole du Bonheur encourageant le partage de savoir-faire et de connaissances, il est proposé d'inviter tous les gens du quartier à venir partager leurs savoir-faire et connaissances dans les écoles pour aider les enfants à bien grandir.

6. Santé

Enfin, avec l'Ecole du Bonheur, améliorer la santé, c'est permettre à l'enfant de réaliser ses activités quotidiennes avec vitalité, sans fatigue. Cela passe par :

- La lutte et prévention contre la pollution. Favoriser un environnement sain c'est notamment permettre aux enfants d'avoir accès à une alimentation saine et diversifiée
- La sensibilisation et formation au bien-être : accompagner l'enfant comme acteur de sa santé

Manger

17 300 enfants bénéficient toute l'année, pendant la pause méridienne mais aussi parfois pendant les vacances, d'un déjeuner dans nos restaurants scolaire. Pour le mettre en œuvre, 500 chefs cantinières et cantiniers ainsi que 230 agents polyvalents des cantines en PEC mis à disposition par la Caisse des écoles assurent la confection des repas mais aussi la surveillance, le nettoyage et la désinfection des cantines.

La qualité nutritionnelle de nos repas passe par la confection des plans des menus est établie selon le plan alimentaire sur 6 semaines, sous le contrôle de nutritionnistes qualifiés. Ces plans des menus feront l'objet d'une présentation à la commission des menus et d'une évaluation dans le courant de l'année 2023.

En 2023, le plan d'éducation nutritionnelle se déclinera auprès des écoles maternelles et élémentaires ainsi que des parents, par la mise en place d'ateliers pédagogiques autour de la nutrition et d'un accompagnement pédagogique autour de l'équilibre du petit déjeuner. Les agents des restaurants scolaires bénéficieront également d'un accompagnement sur le grammage des portions à servir.

L'action vise aussi à favoriser la mise en œuvre, par les enfants, des repères de consommation et d'activités physiques pour prévenir le surpoids et ses complications. C'est dans ce sens que la ville veut élargir l'activité sportive à l'école.

Bouger

Afin de mener à bien cet objectif la Ville intervient fortement dans les écoles grâce aux actions des éducateurs sportifs (ETAPS) auprès des élèves : danse, basket-ball, handball, VTT, pelote Basque, football, golf, etc. dans les écoles élémentaires, ainsi que dans les classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), IME (Institut Médico Educatif) et diverses associations de Sport Adapté et Handisport. L'activité physique des enfants passent aussi par la poursuite du dispositif « Savoir Nager » (plus de 2 400 enfants de CM2, représentant 101 classes) et du « Hors Savoir Nager » (de la maternelle au CM1). Avec le nouveau plan Savoir Rouler à Vélo les enfants, au travers d'une activité sportive, pourront également se sensibiliser aux mobilités douces et à la sécurité routière.

Enfin les ETAPS vont profiter de la pause méridienne pour emmener les enfants sur les plateaux noirs attendant. Ces derniers seront progressivement rénovés et équipés de parcours de motricité. En 2023, quatre de ces plateaux seront ainsi réadaptés aux écoles pour un montant de 900K€. Ils pourront également être utilisés à plus grande ampleur qu'actuellement par les enseignants dans le cadre de la demi-heure de sport journalière à l'école.

En conclusion, l'école du bonheur des petit(e)s dionysiennes et dionysiens est saluée par l'UNICEF France qui a décerné à Saint Denis le titre de « Ville Amie des Enfants » pour la période 2020-2026. Mais le parcours ne s'arrête pas à l'école ... les enfants s'inscrivent aussi dans l'action du parcours ambition jeunesse qui s'adresse à tous les jeunes jusqu'à 30 ans...

C. LE PLAN AMBITION JEUNESSE

La jeunesse dans son ensemble, à travers ses âges, ses aspirations et ses situations, est un élément central du Projet municipal. Elle incarne l'ambition de la Ville de porter un regard global et bienveillant dans l'élaboration agile et stratégique du nouveau plan jeunesse.

En 2022, le Plan Ambition Jeunesse, dynamique et évolutif, a été signé par les 80 partenaires avec lesquels il a été co construit. Celui-ci a été financé, en 2022, à hauteur de 1,5 M€.

En 2023, il s'agira de pourvoir et d'enrichir ce plan qui se décline en cinq axes .

1. L'engagement citoyen, un moteur de creativite dans la cite dionysienne

(1) Le volontariat en service civique

En 2021/22, 317 offres de missions en volontariat service civique ont été proposées par la Ville, la Caisse des écoles (CDE) et le CCAS, soit 13 missions réparties dans diverses thématiques pour permettre aux jeunes volontaires de s'engager et agir dans l'intérêt général.

En 2023, la Ville maintiendra son offre en la matière, et renforcera l'accompagnement des jeunes dans leurs parcours de volontaires ainsi que dans leurs perspectives d'évolutions. En termes de missions, 80 jeunes se verront proposer, en binômes sur chaque territoire, une mission d'accompagnement des seniors au CCAS. 97 jeunes continueront à œuvrer au sein des différents services de la Ville au service, de la citoyenneté, de la jeunesse, ... Enfin deux promotions de 100 jeunes, via la CDE, seront les ambassadeurs de l'Ecole du Bonheur dans les 44 écoles élémentaires de la Ville.

(2) (2) Le Conseil des Jeunes Dionysiens – Le Conseil Dionysiens de la Vie Etudiante

En 2022, la Ville s'est faite accompagner pour relancer le Conseil des jeunes dionysiens. Cet accompagnement se poursuit en 2023 et vise à développer des méthodes et des outils innovants en faveur de l'expression des jeunes et à les accompagner dans leur intégration réelle et concrète au Plan Ambition jeunesse. Cet accompagnement permettra que cette instance participative soit pleinement opérationnelle au 2d semestre 2023. Le CJD et le Conseil Dionysien de la Vie Etudiante auront alors à traiter avec les étudiants les problématiques de logement, santé, études et déplacements.

(3) Jeunesse En Lèr

En 2023, l'opération Jeunesse En Lèr fera l'objet d'une organisation participative connectée à l'ensemble des acteurs jeunesse du territoire. Ces opérations seront pensées et mises en œuvre en harmonie avec le parcours jeunesse. Celles-ci pourront permettre aux jeunes d'être en lien direct avec des professionnels, associatifs, créant ainsi des espaces privilégiés d'échanges et d'informations. Ces événements se déclineront sur les territoires, dans l'huperproximité.

(4) Le Pass'Animation

Valoriser le bénévolat associatif, créer de nouvelles opportunités et permettre aux jeunes d'accéder au financement d'une formation BAFA. C'est sur ces bases que l'expérimentation Pass'Animation s'est bâtie en 2021 et a permis à 26 jeunes dionysiens impliqués dans le monde associatif sportif et culturel de voir leur BAFA financé et de bénéficier d'une offre d'emploi au sein de la SPL OPE à l'issue de cette formation. En 2022, dans une logique de parcours 15 jeunes volontaires en services civiques ont également pu bénéficier du dispositif Pass Animation en lien avec la SPL OPE.

En 2023, suite à cette expérimentation, le dispositif entre dans sa phase de consolidation. 100 heures de bénévolat permettront à 60 jeunes de se voir financer leur BAFA. Tout en dotant les jeunes bénévoles associatifs d'outils d'animation nécessaire à leur action associative, cette formation leur permet aussi de pouvoir financer leurs études ou leurs projets en étant rémunérés pour intervenir sur le temps periscolaire et répondre ainsi aux besoins de ressources qualifiées pour le projet Ecole du Bonheur. Ce coup de pouce peut aussi être un véritable tremplin pour les jeunes qui se destinent aux métiers de l'enfance et de la petite enfance.

2. La mobilité, moteur essentiel de l'autonomie des jeunes

(1) Le Pass' Permis de Conduire Citoyen

De la même manière que le pass animation permet aux jeunes de se voir financer leur BAFA avec 100 heures de bénévolat, le dispositif pas permis permet aux jeunes bénévoles de bénéficier d'une participation financière à leur permis de conduire. Cette action permettra à des jeunes dionysiens bloqués dans leur projet par les déplacements d'accéder à une plus grande autonomie et d'avoir un avantage supplémentaire quand il s'agit d'une recherche d'emploi. Cette action est également assortie d'une véritable sensibilisation à la sécurité routière.

En 2022, à titre expérimental, 12 jeunes ont pu obtenir leur permis de conduire en partenariat avec moove Easy, ces jeunes ont pu faire des missions d'intérêt générale dans le cadre d'une démarche volontaire et collective. Un engagement progressif vers l'autonomie. Cette mesure continuera à s'étendre en 2023, permettant à 30 jeunes citoyens de bénéficier d'un accompagnement au financement de leur permis de conduire.

(2) Les Bourses de Voyages Jeunes

En 2022, après l'interruption du dispositif substitué par un pass culture pendant la crise COVID, 58 jeunes âgés entre 6 et 30 ans ont bénéficié d'un accompagnement de la Ville pour la réalisation de leurs projets de voyages à travers le monde permettant la concrétisation de nombreux projets culturels, sportifs, pédagogiques et linguistiques ou encore d'économie et d'insertion. Pour 2023, ce sont 800 nouvelles bourses de voyages qui seront attribuées aux jeunes afin de leur permettre de développer leurs projets de vie.

(3) Saint-Denis Bus Gratuit

A ce jour, ce sont plus de 20 600 jeunes, âgés entre 6 et 22 ans, de tous les quartiers, qui se déplacent librement et de manière responsable sur le territoire nord et dionysien tout en participant à l'éco-citoyenneté.

La Ville entend étendre progressivement le bus gratuit à tous les jeunes de moins de 26 ans. C'est ainsi que la mesure s'étendra en 2023 aux jeunes adultes de 23 et 24 ans.

3. Vie active

(1) La construction du parcours : se connaître pour se projeter

En collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs de la jeunesse, la Ville proposera aux jeunes de pouvoir tester des démarches innovantes pour mieux définir leurs potentiels et leurs envies afin de pouvoir ensuite construire un parcours.

En 2022, les 1500 jeunes ayant participé au speed dating services civiques, qu'ils aient finalement été retenus ou non, ont été accompagnés puis suivis par la Ville chez les partenaires pertinents au regard de leur projet.

En 2023, il s'agira de poursuivre cette logique de parcours engagés à travers nos événements Jeunesse en lér, et d'autre événement jeunesse sur le territoire dionysiens avec l'aide de nos partenaires.

(2) Favoriser la mise en parcours d'insertion des jeunes Dionysiens

L'objectif est de favoriser la mise en parcours de formation des Dionysiens, et notamment les plus jeunes d'entre eux. Pour cela, la Ville se positionne donc comme un facilitateur dans l'identification du public cible en mobilisant les équipes territoriales et celles de l'hyper proximité.

En 2023, il s'agira de poursuivre les efforts engagés à travers la déclinaison opérationnelle des partenariats formalisés depuis 2020. Pour cela elle s'appuiera sur une ingénierie de réseaux formalisée avec Pole Emploi, la Mission Locale Nord et les organismes satellites :

- ☑ Orientation des publics nécessitant des diagnostics individuels (axe intégré dans le nouveau protocole PLIE 2022-2027 pour 263 participants)
- Co-construction d'ateliers d'insertion ateliers collectifs « prépare ton avenir », forums d'insertion d'hyper proximité.
- ☑ Mobilisation de supports pédagogiques pour les associations d'insertion au service de l'intérêt général
- ☑ Accompagnement des projets expérimentaux favorisant l'accès aux droits, les démarches institutionnelles « d'aller-vers », les parcours d'insertion en lien avec la transition écologique et numérique

4. Accès aux droits

Au sein de l'entreprise municipale, le parcours jeunesse sera amplifié par une dynamique de transversalité innovante et solidaire, assurée par des directions telles que l'insertion, l'économie, la prévention, le sport ou la culture mais aussi tout simplement au travers d'un accueil administratif facilitateur pour les premières démarches de la vie adulte.

Sur le territoire, le parcours jeunesse permettra à la collectivité de renforcer ses partenariats et de développer une plus grande coopération afin que chaque acteur (institutionnels, économiques, associatifs, citoyens, etc.) soit partie prenante des projets en faveur de la jeunesse dionysienne. Cela se traduira par le lancement en 2023 de la déclinaison de plateformes territoriales de Parcours, à l'image de celle des Camélias. Sur cette plateforme, suite à l'expérimentation « repérer et remobiliser les publics invisibles, et ce dès le plus jeune âge », l'Académie consolide son accompagnement socio-professionnel des jeunes de 16 à 29 ans. L'Académie compte, aujourd'hui, 250 jeunes repérés et remobilisés sur des dispositifs d'insertion et d'inclusion socio-professionnels.

En 2023, les actions partenariales s'enrichiront et se poursuivront sur des actions de remobilisation des jeunes sur les dispositifs des services publics de l'emploi incarné par la SASSE sur l'insertion par le sport, la culture et l'animation.

5. Bonheur

La génération des jeunes d'aujourd'hui a déjà été confrontée à de nombreuses crises sociales et sanitaires. Les perspectives environnementales sont une source de préoccupations pour leur avenir. Enfin l'entrée dans la vie active s'avère complexe et la précarité touche cruellement les

jeunes. Autant de sujets qui ont contribué à développer une morosité parfois inquiétante pour la santé mentale et l'épanouissement des jeunes.

Le Plan Ambition Jeunesse veut donc aussi proposer dans le parcours des outils pour s'épanouir et simplement être heureux. Pour cela il peut mettre à disposition des dispositifs déjà existants, notamment dans le domaine du sport et de la culture qui sont des tremplins vers l'excellence et l'innovation.

D. S'EPANOUIR ET RAYONNER PAR LA CULTURE ET LE SPORT

1. Des actions culturelles et sportives pour et par tou(te)s les Dionysiennes et les Dionysiens

(1) Une offre sport pour tous de la Ville et une intense activité des clubs qui dynamisent la vie sportive

Les écoles municipales des sports, un dispositif offrent 575 places aux enfants de 15 mois à 10 ans, avec 23 activités sportives proposées, dont la Danse en nouveauté et 6 disciplines sportives pour les plus petits (baby). A noter que le dispositif a depuis été décentralisé dans différents quartiers (exemples : danse à Domenjod, Judo au Moufia, Karaté à Bellepierre, tennis à Primat, gymnastique à la Montagne, etc.).

Les équipes de la Ville et de l'OMS organisent des manifestations sportives accessibles à toutes et à tous, toute l'année et sur tout le territoire. Parmi ces manifestations on peut compter « Roller dan Kartié » une fois tous les deux mois, « Randonnée Vélo », des sorties sur le sentier littoral ou sur les pistes cyclables de la ville une fois tous les deux mois également, la « Nuit du roller et de la trottinette » : 3 fois par an.

« Haut'mnisports » est un nouveau dispositif hebdomadaire de la Ville permettant de faire découvrir différentes activités aux enfants habitants dans les quartiers des hauts. Plus de 400 enfants bénéficient de cette action par mois. « Sport truck » : concept sportif permettant aux jeunes des quartiers des bas de la ville de s'initier à différents sports près de chez eux – 1 fois par mois.

Enfin, le concept « Sport en famille » développé dans les différents territoires dionysiens tous les deux mois offre une palette d'activités sportives et d'animations le dimanche pour que petits et grands partagent un moment convivial et sportif. Des courses pour enfants « Marmay Run » sont proposées lors des courses de trails adultes et du « Sport en famille », dont les foulées du père Noël, des tournois de futsal de quartiers et enfin la traditionnelle course organisée par l'OMS : le relais de St Denis qui attire plus de 1 000 participants.

En 2023, la Ville maintient son accompagnement auprès de 150 associations sportives dionysiennes dans leurs projets sportifs (manifestations, participation aux compétitions nationales et internationales) mais aussi dans leur fonctionnement. Elles bénéficient ainsi de 1,7 millions d'euros de subvention, de l'accompagnement de 20 éducateurs et 40 éducateurs, d'une cellule logistique à disposition sur les manifestations et de la mise à disposition des infrastructures de la Ville 7j/7j de 7h à 22h. Le haut niveau est également une des priorités de la politique sportive de la Ville avec une aide financière apportée aux déplacements des athlètes dionysiennes et dionysiens pour les championnats de France et internationaux.

(2) Les citoyens au cœur des choix culturels

En poursuivant son action de transversalité, et en la renforçant avec les partenaires de terrain, la Ville favorisera la mise en réseau des habitants et des acteurs artistiques et culturels, leur permettant ainsi d'échanger dans un rapport de frottements permanents. Pour exemple, des citoyens seront invités à prendre part aux commissions de validation de projets devant être

déployés sur leur territoire (Résidences d'Artistes, notamment...), mais ils seront aussi sollicités pour affiner les connaissances en termes d'attentes : qu'est-ce que le patrimoine pour un habitant ? Est-ce un lieu, un arbre, une personne de son quartier ?

Les habitants seront amenés à participer à des débats citoyens dont le résultat sera à l'origine de nouveaux projets : la création de parcours de visites guidées spécialisés sur le patrimoine des quartiers. Ce dispositif sera lui-même renforcé dans le cadre d'un partenariat spécifique avec l'Université, et notamment d'un Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires [D.A.E.U] permettant à 20 acteurs du territoire de se diplômer et ainsi spécialiser les connaissances qu'ils ont de leur territoire, et ce afin d'en travailler la valorisation, mais aussi la transmission d'éléments patrimoniaux (immatériels notamment).

Ainsi, si la dynamique culturelle dionysienne sera maintenue, la manière de faire, elle, évoluera et connaîtra une profonde transformation pour laisser de plus en plus de champ à l'initiative citoyenne : de la possibilité de choisir les titres qui seront achetés en médiathèques, à celle de choisir l'artiste qui viendra travailler dans un quartier, en passant encore par celle de construire une programmation partagée (dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine ou de la Semaine Kréol par exemple).

(3) Une offre culturelle coordonnée avec l'ensemble des acteurs du territoire !

La coordination des partenaires du territoire continuera de jouer un rôle capital, avec pour valeurs, le partage et l'échange : voici sans doute les maîtres mots de la méthodologie posée. Car la Ville ne sera pas seule à poursuivre la dynamisation de sa politique culturelle. Elle compte sur son territoire de nombreux partenaires qu'elle accompagne, et qui travaillent déjà en concertation selon des processus de transversalité : le Centre Dramatique National de l'Océan Indien (CDN OI), la Cité des Arts et Château Morange, mais également l'ensemble du tissu associatif subventionné, parmi lesquels des porteurs de festivals phares (Ciné Marmailles, Les Electropicales, Réunion Graffiti, le Wow Festival, Cirquons Flex, etc.), sont autant de structures qui permettront de favoriser le « faire ensemble ».

Ce travail se fera également à une échelle plus large, puisqu'après avoir contribué, sous l'impulsion de la DAC, à l'installation du Conseil Local des Territoires pour la Culture (CLTC), Saint-Denis poursuivra son travail partenarial entamé, en contribuant aux travaux de recherche permettant une harmonisation globale, mais ancrée, des politiques culturelles de La Réunion. En effet, la Ville est présente sur 4 ateliers thématiques, à savoir :

- Atelier I / Culture et dispositifs d'intervention
- Atelier III / Quelles relations avec les territoires ?
- Atelier IV / Culture, attractivité et ouvertures sur le monde
- Atelier V / Politique linguistique

Ainsi, les programmations culturelles ne s'écriront pas seuls puisque, sans toutefois porter atteinte à la souveraineté de chacune des structures dans le cadre de leurs propres programmations. Il s'agira de coordonner, par des temps de rencontres et d'échanges, les calendriers de chacun. Ne pas se « télescoper », pour permettre aux usagers, aux publics, aux citoyens, de bénéficier toute l'année d'actions fortes, telle que l'a été la Fête de la musique en 2022 par exemple.

Autre action forte, la commémoration du 20^e décembre restera le point d'orgue de la vie culturelle, artistique et patrimoniale de Saint-Denis car, par-delà l'importance des rassemblements que cette action peut provoquer dans tous les quartiers de la Ville, il y a tout le travail de médiation réalisé en amont pour faire connaître et transmettre la richesse du patrimoine dionysien. Cela passe par la poursuite des ateliers d'histoire, la valorisation de la signalisation scientifique des camps d'esclaves et d'engagés, le tissage fin du réseau d'actions thématiques, etc. Faire connaître et reconnaître le patrimoine, notamment populaire, celui qui a été bâti des décennies durant par des femmes et des hommes aux connaissances et aux savoirs exceptionnels. Partager ces

connaissances et ces savoirs, les valoriser, en faire une fierté, portée par toutes les dionysiennes et tous les dionysiens.

2. Le réseau des grands équipements sportifs et culturels de la Ville

(1) Des équipements sportifs modernes et innovants

Déjà dotée de plus de 200 infrastructures sportives, l'un des grands engagements de la Ville pour cette mandature est de moderniser et créer de nouveaux équipements sportifs dignes d'un territoire « capital du sport ». Ces équipements sont accessibles gratuitement, même pour les piscines le dimanche.

La réhabilitation

Pour 2023, et afin de pallier le vieillissement des équipements sportifs, un important plan de maintenance est en cours, notamment pour :

- la réhabilitation complète de la piscine du Moufia
- la réfection des 4 courts de tennis de Primat
- le resurfaçage pour une homologation internationale du patinodrome
- la rénovation de 4 plateaux noirs + installation d'aire d'agrès : Reydellet, Primat, St Bernard et St François.

Le complexe J. Ivoula est en cours de réhabilitation, les travaux ont été segmentés en deux phases, pour un coût global de 6M€. Le site sera ainsi mis en conformité réglementaire (accès PMR, sécurité et signalétique, incendie, réseaux électriques,...) et bénéficiera d'une rénovation des bâtiments existants avec des vestiaires et des sanitaires supplémentaires.

Les nouveaux projets

La Ville s'est, par ailleurs, engagée dans l'implantation et la création d'un gymnase sportif de 1 400 m² dans le quartier du Chaudron. Cette opération s'inscrit dans le contexte de l'arrivée du transport par câble Chaudron-Bois de Nèfles. Il viendra compléter d'autres équipements tels que le plateau sportif synthétique situé dans la coulée verte ainsi que deux plateaux noirs entièrement réhabilités. En plus d'un nouveau club-house pour le club de rugby, ce sont donc 5 équipements sportifs neufs et d'envergure qui auront été réalisés pour ce quartier. Ce nouveau gymnase sera un site de références à vocation sportive et de loisirs ouvert à tous les publics avec accès PMR. Il comprendra notamment un terrain multi sports, un gradin de 100 places, des vestiaires et des locaux techniques. Les travaux ont démarré le 11 octobre 2021, pour un coût global de 3.4 M€ et sera opérationnel courant 2023.

La Ville entamera en 2023 la réalisation d'un complexe sportif sur le plateau noir Gabriel Macé dans le secteur de La Source, à proximité du groupe scolaire Gabriel Macé. Le complexe sportif fera partie du cœur de vie du quartier en offrant un lieu de pratique sportive permettant d'accueillir des événements majeurs et de pratique de sports de loisirs. De plus, il permettra de mettre en valeur le patrimoine de la collectivité avec un lieu fonctionnel, sécuritaire, accueillant et accessible à tous tout en respectant le confort du groupe scolaire et des habitants à proximité en termes d'accès et de pollution sonore.

Estimé à 5 M €, les travaux consistent à démolir le plateau noir existant, les tribunes et le bâtiment R+1 comprenant les vestiaires pour dans un second temps construire le complexe sur 2 niveaux (stationnements en rez-de-chaussée et salle multisports à l'étage). Dans un contexte d'hyper proximité, la Ville met en œuvre pour ce projet une démarche d'appropriation citoyenne. La phase

de programmation devrait s'achever à la fin de l'année 2022. Un concours sera organisé pour obtenir une maîtrise d'œuvre en 2023 afin de pouvoir réaliser la conception du projet jusqu'au 1er trimestre 2024.

-la construction d'un plateau noir 2.0 à Joinville avec sols aux normes, couverture climatique HQE, éclairage à LED..., une borne connectée et wi-fi. Cette nouvelle génération de plateau sera ensuite proposée dans d'autres territoires.

(2) Le Réseau de Lecture Publique (RLP) : des structures innovantes au plus proche de chacun !

Le Réseau de Lecture publique de Saint-Denis, conformément à la vocation assumée de maintenir à la ville sa place de capitale culturelle, a consacré son année à améliorer l'offre qu'elle propose à ses abonnés. Suite à la décrue des restrictions sanitaires, les usagers retrouvant le chemin des bibliothèques ont ainsi pu découvrir dans chacune des structures, un nouveau fonds – le premier de l'Outre-Mer français – consacré aux Editions Jeunesses Accessibles (EJA). Sa vocation est d'accompagner au mieux les différentes difficultés de lecture qui peuvent se dresser entre les jeunes et le livre (troubles DYS, autisme, handicaps auditifs ou visuels...). Ces fonds, constitués avec l'aide du Centre National du Livre, ont trouvé leur place tant dans le travail des organismes et des professionnels du secteur que chez le tout public.

Le RLP a également entamé l'ultime phase de sa rénovation : après les travaux, achevés en 2019 et l'extension des horaires, après également les parenthèses qu'auront été les années 2020 et 2021 la ville a obtenu une subvention du ministère de la culture afin de moderniser tous ses fonds documentaires. Le travail, commencé en 2022, continuera sur 2023 et 2024 afin d'offrir à terme aux dionysiens, des fonds supérieurs à la recommandation nationale de 2,5 titres par habitant.

L'année 2022 avait été placée sous le signe de l'hyperproximité. Les tournées des médiabus ont été à cette fin améliorées et augmentées. De nouvelles dessertes ont été programmées et les médiabus ont été présents sur les plus grandes manifestations culturelles de la ville : Fête de la musique, Journée d'actions contre l'illettrisme, Journée de l'Unité Dyonisienne...

L'année 2023 sera la continuité de cette dynamique : les collections traditionnelles et les fonds EJA continueront d'être déployés sur l'ensemble des structures. Les tournées du médiabus seront augmentées avec de nouvelles destinations et de nouvelles activités.

Tous les dispositifs existants d'hyperproximité seront reconduits (comités de sé-lecteurs, Prix Métis des Lecteurs, inscriptions à distance, bibliothèque numérique et catalogue en ligne...)

L'année 2023 doit aussi permettre d'avancer sur les nouveaux espaces de lecture de proximité de la ville :

En concertation avec la CINOR, avancée du projet de médiathèque du Chaudron.

- En coopération avec le département, une nouvelle structure viendra remplacer le local dépassé du Bas-de-la-Rivière.

- En amélioration d'un point lecture existant, l'opportunité de la création d'une bibliothèque au Brûlé sera évaluée, en mode expérimental.

- Les établissements des quartiers de la Bretagne et de la Montagne travailleront sur de nouveaux projets de service et sur la rénovation de leurs outils.

(3) Loulou Pitou une École Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique (EMMDAD), pour que chacun puisse avoir sa chance !

L'École Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique Loulou Pitou retrouve depuis 2022 un fonctionnement habituel avec la levée des restrictions relatives à la crise sanitaire. Une multitude de concerts, d'auditions, de ballets et de pièces de théâtre ont eu lieu durant le 1er semestre 2022 qui correspond au dernier semestre de l'année scolaire 2021-2022.

Dans la même dynamique, 2023 sera l'occasion d'étendre l'offre des disciplines enseignées pour permettre l'entrée de nouveaux publics. La démocratisation de l'enseignement artistique reste notre priorité. 2023 verra se concrétiser la création d'un atelier de musique électronique qui

répondra à une demande de plus en plus forte de la part des élèves mais aussi de Salsa instrumentale.

L'EMMDAD Loulou Pitou garde son objectif de territorialisation de l'enseignement artistique avec le maintien des annexes de la Montagne et de Sainte-Clotilde, mais aussi dans les autres secteurs avec des offres de diffusions pour être au plus proche des Dionysiennes et Dionysiens.

De plus en plus sollicité par les autres services de la Ville, comme par exemple pour la « Toussaint musicale », il devient nécessaire d'équiper l'école pour être le plus autonome possible. L'EMMDAD Loulou Pitou s'est fait une notoriété en répondant présente aux actions culturelles de la ville telles que le 20 désanm, la Fête de la musique,...

La professionnalisation et la formation des professeurs d'enseignement artistique seront maintenues avec le développement des approches pédagogiques novatrices. La pratique collective comme enseignement initiale restera la priorité pour les années à venir.

L'EMMDAD Loulou maintiendra et intensifiera ses diffusions sur l'ensemble du territoire et dans les établissements artistiques tels que le Théâtre du Grand Marché, Château Morange et la Cité des Arts avec un partenariat qui est amené à s'intensifier.

(4) Une offre culturelle en mouvement !

Si le RLP et l'EMMDAD sont des équipements de territoire spécialisés dans la diffusion et la transmission, ils ne sont pour autant pas les seuls outils à disposition de la collectivité pour déployer sa politique culturelle au plus près de toutes et de tous. En complément de ces lieux dans lesquels on se rend (chacun choisit de se déplacer : dans une bibliothèque, à un cours, etc.) il y a aussi toute l'offre culturelle et artistique mobile : des propositions artistiques qui vont vers les habitants, afin de leur permettre de devenir acteur, et de produire à leur tour (des œuvres, des spectacles, des savoirs, etc.).

Parmi les nouvelles propositions pouvant le faire, il y a le projet de Mobil Témat porté par le CDNOI, et que soutient activement la Ville : 4 containers pouvant se transformer en un théâtre à ciel ouvert, capable de se déplacer partout pour des représentations, bien sûr, mais aussi et surtout pour des projets de résidences, d'ateliers, de médiations avec les publics, au plus proche de chez eux.

E. ENSEMBLE FAIRE DE SAINT DENIS UNE VILLE ATTRACTIVE

1. Saint-Denis active et sportive, terre de jeux 2024

En janvier 2022 la Ville a obtenu 3 lauriers au label Ville Active et Sportive développé par le CNVAS. Cette labellisation atteste que la Ville propose une politique sportive innovante et une offre d'activités physiques et sportive diversifiée. En effet, grâce à la qualité de ses équipements et à la diversité de ses clubs toutes les disciplines olympiques peuvent être pratiquées sur notre territoire.

De plus, ce label récompense la bonne gestion et utilisation de son parc d'équipement sportif et de ses espaces de nature. En effet un travail pluriannuel est mené afin de rénover les sites en s'assurant de tendre vers une meilleure maîtrise des ressources. En 2023 un important travail sera fait avec les gestionnaires de site afin de moderniser et optimiser les modalités d'utilisation partagées de nos équipements.

Enfin ce label récompense une offre émergente et innovante de pratiques sportives, d'actions de citoyenneté, tout en tenant compte des spécificités des territoires. Des actions telles que « fanm i bouz dann kartier » ou le développement du sport santé via la Maison santé sport sont autant d'illustrations.

Ce label montre l'attractivité que représentent le territoire et le potentiel que représentent ses habitants et ses clubs pour le monde sportif dans sa globalité. Ce sont les associations qui développent toute l'année une vie sportive intense sur le territoire. L'ensemble des disciplines olympiques sont grâce à elle représentées sur le territoire. Cette richesse ainsi que l'ensemble des actions et équipements proposées par la Ville sera valorisée des 2023 Saint Denis étant labellisé territoire olympique et étape de la flamme olympique mi 2024.

2023 sera donc une année de préparation 2024 où le sport sera au centre du projet de territoire de la Ville. C'est une opportunité qui permettra de renforcer encore notre stratégie du développement de l'ambition et de l'épanouissement.

2. Saint-Denis, musée à ciel ouvert

(1) L'expression qui dessine l'espace public

L'année 2023 sera une année de consolidation artistique et de valorisation culturelle : nombreux sont les talents à s'exprimer sur le territoire de la ville, que ce soit de manière spontanée (graff, écoles privées, etc.) ou de manière structurée et coordonnée (dans le cadre associatif, ou dans le cadre de festivals, etc.). La ville se propose de leur laisser une large place d'expression, dans un espace public à nouveau investi : de la Fête de la musique aux actions du 20 décembre, en passant par tous les festivals existants et les actions d'hyperproximité, Saint-Denis a la vocation de maintenir sa place de capitale culturelle que La Réunion. En 2023 on pourra ainsi lire la culture dans l'espace avec la matérialisation de nouveaux camps et le développement des outils de sensibilisation associés. On pourra également découvrir deux nouvelles œuvres monumentales qui viendront structurer l'espace.

(2) Le label Ville d'Art et d'Histoire : 10 ans déjà !

Le Label Ville d'Art et d'Histoire est un outil de valorisation du patrimoine de Saint-Denis. Une nouvelle vocation doit être donnée à ce label, dans le cadre du renouvellement de sa convention décennale (report de la remise du bilan à 2023), afin d'offrir aux dionysiens des nouvelles dimensions de la valeur patrimoniale.

Un premier travail a été amorcé afin de concevoir un lieu consacré à l'histoire et au patrimoine de la ville. En 2023, Saint-Denis recrutera un Animateur de l'Architecture et du Patrimoine qui pourra ainsi doter la Ville d'un projet patrimonial – et matrimonial – ambitieux. Cet animateur aura pour vocation, dès cette année, de procéder à la rédaction du nouveau projet scientifique et culturel pour les 10 années à venir, ainsi que la préparation de l'installation du Centre de l'Architecture et du Patrimoine dans l'Ancien Hôtel de Ville rénové.

La valorisation du Label se fera de façon plus transversale, en traitant, non seulement la question culturelle (tel qu'il est proposé dans les Journées Européennes du Patrimoine), mais en intégrant également une valeur éducative, pédagogique, économique, touristique, entre autres.

Tout cela, dans le cadre de 3 chantiers majeurs de rénovation de monuments historiques : l'Ancien Hôtel de Ville (qui accueillera donc le CIAP de VAH), la halle du Grand Marché (appelée à devenir un tiers lieu culturel à vocation économique), et enfin, le Théâtre du Grand Marché lui-même (afin de le mettre en adéquation avec les normes d'aujourd'hui).

3. Saint-Denis : l'intelligence entrepreneuriale

Saint-Denis, Ville capitale de la Réunion, est le lieu d'implantation stratégique des sièges d'entreprises et des administrations. Ces centres de pouvoir donnent une véritable valeur ajoutée à notre territoire.

(1) Des dispositifs pour accompagner l'ambition des porteurs de projets économiques

163 primo-entrepreneurs occupent actuellement les locaux commerciaux de la Ville. En 2023 la Ville souhaite amplifier encore cet effort d'accompagnement par différentes mesures :

Des espaces d'expérimentation

La boutique éphémère, concept marchand qui a fait ses preuves dans de grandes villes françaises, est une opportunité pour des porteurs de projet de tester une idée ou un produit dans un espace attrayant loué à moindre coût sur une durée limitée. Afin de proposer ce nouveau concept sur son territoire, La ville de Saint-Denis a identifié deux locaux économiques communaux en cœur de ville situés à proximité du petit marché et du projet Diony Parks. Ces derniers feront l'objet de travaux de réhabilitation pour un montant global de 80 000 € qui permettront de proposer l'ouverture des premières boutiques éphémères.

Autre axe fort de la mandature, le développement de boutiques à l'essai en pied d'immeuble permettra à des porteurs de projet de tester une idée de commerce dans un local vacant sur une période plus longue. Pour ce concept, la ville privilégie des partenariats avec les bailleurs sociaux qui disposent de nombreux locaux économiques en pied d'immeuble. Ainsi, la Ville prévoit de prendre en charge la moitié des loyers de ces nouvelles boutiques. L'objectif étant de proposer trois boutiques à l'essai pour l'année 2023 dans un budget limité à 20 000 € annuel pour la prise en charge des loyers. Une enveloppe de 25 000 € sera également proposée pour la mise en œuvre de ce projet, en effet, la Ville souhaite se faire accompagner par un réseau associatif de financement et d'accompagnement des développeurs d'entreprises.

Le prêt social et solidaire : un levier pour démarrer

Afin de favoriser la création de petites activités sur son territoire, la ville via son CCAS va accompagner financièrement les porteurs de projet en leur offrant la possibilité de bénéficier d'un prêt social et solidaire, sans intérêt, remboursable au maximum sur 24 mois.

En 2022, près d'une vingtaine de porteurs de projets ne pouvant élargir aux dispositifs classiques de financement et ayant la forte volonté de sortir de leur précarité financière, ont bénéficié du dispositif Prêt Social et Solidaire mis en place par la Ville et son CCAS. Les projets fortement diversifiés montrent la richesse existante sur notre territoire et l'impact de ce dispositif sur le tissu économique. La communication sera poursuivie en 2023 afin de favoriser à minima une 50aine de projets sur l'année.

Un nouveau portail destiné aux acteurs économiques

La simplification des démarches administratives des entreprises reste un enjeu fort pour la collectivité dans l'accompagnement et le développement du tissu économique. Il sera proposé pour l'année 2023 de mettre en place un nouveau portail destiné aux entreprises et aux porteurs de projet. Ce portail aura pour objectif de centraliser et de dématérialiser l'ensemble des services aux entreprises portés par la Ville.

Des associations de commerçants dynamiques

Attachée à perpétuer son action en faveur des commerçants de proximité, la Ville de Saint-Denis maintient l'accompagnement et la promotion des actions portées par les associations de

commerçants et des métiers de la restauration. Pour cela, la Ville subventionnera les associations et les encouragera à se fédérer dans des réseaux nationaux.

Plus globalement, la ville de Saint-Denis travaille avec de nombreux partenaires économiques qui seront mobilisés en 2023, pour mettre en place des actions de valorisation sous forme de rencontres économiques d'exposition sur l'Histoire économique de la Ville et de remise de trophée aux entreprises dionysiennes de plus de 50 ans.

(2) Des espaces économiques stratégiques aux aménagements économiques upgradés

Avec la réalisation des projets d'aménagement structurants et la prise en compte des enjeux de développement durable, le tissu économique dionysien doit faire face à des mutations qui nécessiteront l'accompagnement de la Ville sur les prochaines années. La ville devra se doter d'un véritable schéma de développement de l'économie de proximité (SDEP). Ainsi, la Ville souhaite anticiper dès 2023 en sollicitant l'expertise de bureaux d'études afin de dégager des axes de travail qui permettront à la direction de l'économie de proposer une feuille de route économique d'ici la fin de la mandature. De plus, la Ville doit se doter d'outils afin de réaliser une veille économique de son territoire.

Des aménagements agiles et innovants autour du téléphérique et du carré d'or

La Ville envisage d'investir dans de nouveaux modules destinés à accueillir des porteurs de projets. Ces nouveaux modules écologiques auront pour vocation de diversifier l'offre existante des ecobox grâce à des aménagements adaptés à chaque site. Ainsi, deux sites seront réaménagés sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'aménagements innovants pour un montant global de **200 000 €** :

- 4 nouveaux modules seront implantés à proximité de la station téléphérique du chaudron
- 4 nouveaux modules seront implantés à proximité de la Poste de la rue Maréchal Leclerc
- la Ville procède également au déménagement des ecobox situés dans le secteur du Moufia afin de valoriser les abords économiques de la station téléphérique du Moufia (implantation de deux ecobox) et la station téléphérique du chaudron (implantation de de trois ecobox)

Le Barchois : zone d'attractivité des investisseurs du tourisme et du loisir

Avec la nouvelle dynamique impulsée, la ville accueille de nouveaux investisseurs, à l'image des nouvelles enseignes Vin et Bière qui investira plus de 700 000 euros dans la rénovation et l'installation d'un ancien bâtiment qui ouvrira au 1^{er} semestre 2023 et la Villa du Général qui va proposer un nouveau projet dans un bâtiment communal pour un montant d'investissement qui s'élève à plus de 2,5 millions d'euros qui ouvrira fin 2024. En 2023 des appels à projets seront organisés sur des emplacements économiques stratégiques, afin de dynamiser et d'exploiter le patrimoine économique communal.

Le centre-ville

La Ville souhaite également revoir l'aménagement des terrasses très attractives du centre-ville, à l'image des espaces de restauration situés sur les axes les plus fréquentés du centre-ville avec une volonté de piétonniser certaines portions durant des actions portées par la Ville.

4. Saint-Denis capitale évènementielle et touristique

(1) Combiner économie, sport et culture autour d'événements phares de la vie dionysienne

La ville de Saint-Denis continuera à être un lieu d'animations commerciales (marché aux fleurs et aux plantes, d'une nouvelle définition de la braderie, journées commerciales, nouveau marché artisanal de bancoul Ces animations auront lieu chaque mois avec de nouveaux partenaires économiques également mobilisés pour compléter l'offre d'animations proposée par la Ville.

Mais la Ville est également capitale d'évènementiel. Elle accueille ainsi de grands festivals tels que les Electropicales, Run graffiti, Geekali et bientôt des événements circassiens. Elle accueille également de grands événements sportifs tels que le tour auto ou l'arrivée du grand raid. Elle porte enfin des temps forts de la vie dionysienne tel que le 14 juillet ou les festivités de Noël. Tous ces événements sont construits avec les acteurs économiques du sport et de la culture afin d'en renforcer les filières. Ils sont également construits avec les commerçants, les restaurateurs et le monde de la nuit.

Ces grands événements phares sont aujourd'hui complétés par des manifestations récurrentes, « le dimanche au barchois » et « les karavan la kour ». Ces rendez-vous réguliers permettent d'offrir sur le Barchois et dans les quartiers un espace public apaisé et partagé sur lequel on peut profiter d'une offre sportive, culturelle, ludique et économique adapté au public familial.

Cette synergie de l'économie, du sport et de la culture autour de l'évènementiel permet à la fois de proposer aux dionysiens des expériences complètes et riches, s'appropriant complètement l'espace public (terrasse, décorations et embellissement, piétonisation,... °) et de garantir des retombées économiques pour tous.

(2) S'ouvrir au monde

Convaincue de l'importance que les organismes institutionnels représentent dans le développement de la filière touristique, aux côtés des structures privées, la Ville souhaite participer à la stratégie touristique de son territoire.

Après l'ouverture du Dyna Morgabine et du clos de la rivière, l'Hôtel le Saint Denis ouvrira fin 2023. Ce développement de l'activité hôtelière sur la commune est un moteur pour le tourisme.

En 2023, la Ville a pour volonté de proposer un service innovant aux touristes et dionysiens consommateurs du centre-ville: le développement du transport en vélo taxi électrique sera encouragé dans le cadre d'un projet d'insertion.

De plus, la Ville entend valoriser les patrimoines gastronomique et culturel qui sont des atouts touristiques du cœur de Ville. La réalisation de courts métrages promotionnels sera donc proposée pour 2023 en lien avec des partenaires tels que l'Office de Tourisme Intercommunal dans le but de valoriser les sites à fort enjeu touristique du territoire.

V. LA VILLE FRATERNELLE

Une Ville fraternelle se préoccupe de diminuer les facteurs de vulnérabilité de ses citoyens et citoyennes. Elle relève l'idée que comme une fratrie, l'ensemble des individus partagent une humanité à préserver. Quelles que soient nos origines sociales ou ethniques, quelle que soit notre apparence physique, notre appartenance sexuelle, nos engagements religieux, nous faisons partie d'une même famille, la famille humaine, et en ce sens, nous nous devons d'agir avec l'autre comme s'il était notre frère, notre sœur. Elle renvoie inmanquablement à la notion de savoir vivre ensemble, et aux valeurs de solidarité, de tolérance et de respect de l'autre.

La fraternité, c'est la politique de la main tendue, du rejet à l'heure des tentations de repli sur soi, des pulsions identitaires, à l'heure où notre société souffre de fractures sociales avec des inégalités de plus en plus fortes.

Saint-Denis a adopté cette définition, car une Ville fraternelle est une Ville où chacun a véritablement sa place et son rôle à jouer. C'est une Ville où la politique menée permet de faire progresser la population sans oublier aucun de ses citoyens. Une Ville fraternelle a donc à cœur de mettre en place des dispositifs particuliers pour permettre aux publics les plus fragiles de progresser en même temps que les autres.

Ce sont les raisons pour lesquelles, depuis le début du mandat, la lutte contre la grande pauvreté et le « sans abris » est une priorité municipale comme le veut d'ailleurs les objectifs pour le millénaire promus par l'ONU (Organisation des Nations Unies).

La lutte contre toutes les formes de discrimination (sexuelle, sexiste, raciale, physique, sociale, générationnelle...) par la valorisation, l'entraide et l'inclusion fait l'objet d'un suivi régulier de la Collectivité.

Des gros efforts sont faits également pour permettre à chacun d'habiter et de vivre décemment, et en bonne santé tout au long de leur vie.

La Ville de Saint-Denis a fait de la question des séniors une priorité municipale, non seulement en raison de la progression du nombre des personnes âgées de 60 et plus sur le territoire communal, mais surtout de leur capacité à servir l'intérêt de la Cité.

La fraternité et la solidarité prennent forme dans un ensemble de mesures qui doivent conduire au maintien du lien, davantage de cohésion sociale et un meilleur vivre ensemble, rempart contre l'exclusion et l'isolement.

Mieux vivre ensemble nécessite la prise en compte de l'individu dans sa globalité et sa complexité. C'est aussi une lutte acharnée contre toutes formes d'exclusion ou d'isolement (par l'argent, par l'éducation, par l'accès aux droits...), notamment des populations les plus fragiles et vulnérables (familles pauvres, personne âgées, personnes en situation d'handicap, femmes victimes de violences, public LGBT, personnes sans domicile fixe...).

La crise économique et sociale accentuée par le contexte sanitaire a mis en lumière des situations de vie moralement inacceptables (grande précarité, manque d'accès aux soins) avec des risques importants de marginalisation de certaines populations. Elle a montré également un sentiment fort de fraternité qui va au-delà de la notion de solidarité.

En inscrivant la fraternité comme l'une de ses priorités, la Ville veut aussi accompagner ses habitants dans les mutations indispensables qui se profilent (un vieillissement de la population avec les questions d'adaptation et d'intergénérationnel, l'accessibilité de la Ville aux personnes en situation d'handicap et à mobilité réduite, la part plus importante des familles monoparentales dans la société dionysienne...).

Le renforcement de la collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs constitue l'un des axes forts de travail pour rendre les actions de la Ville plus efficaces et apporter des réponses concrètes à nos concitoyens.

La Ville fraternelle est une ville dans laquelle chacun a véritablement sa place et son rôle à jouer : familles, enfants, parents, seniors, chaque membre est acteur de la Communauté dionysienne. Bien vivre ensemble, pour que chacun vive bien.

Cette orientation fondamentale impose ainsi que les actions de la Ville, en plus de répondre directement à des besoins sociaux, permettent de développer ce sens de la fraternité chez les Dionysiens, en leur offrant des possibilités d'épanouissement.

Les orientations de 2023 prolongeront les actions déjà engagées, pour continuer à donner plus de sens, et, pour partager et faire vivre cette fraternité et cette solidarité auprès de chaque acteur de la communauté dionysienne.

A. LUTTER CONTRE LA GRANDE PAUVRETE ET L'EXCLUSION DANS UNE DEMARCHE ECO-RESPONSABLE

ATD Quart Monde définit la grande pauvreté comme l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte, peut - être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible ».

Selon l'observatoire de la pauvreté, Saint-Denis compte 34 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté, soit environ 49 000 personnes.

La crise de l'énergie actuelle avec ses effets inflationnistes peut impacter les niveaux de consommation des ménages les plus fragiles et les faire basculer dans une situation de pauvreté voire de grande pauvreté.

Pour faire face à ces réalités et apporter des réponses aux dionysiens, Saint-Denis a choisi, en complément des dispositifs existants, une stratégie d'actions portée sur la solidarité, l'accès aux droits et l'innovation, tout en améliorant l'accompagnement qualitatif des personnes ou familles suivies pour leur permettre une sortie des situations dé socialisantes, marginalisantes et exclusives.

1. De restaurant scolaire au restaurant solidaire : un acte fort en faveur des plus démunis et de lutte contre le gaspillage alimentaire

Ne pas jeter, c'est partager.

Chaque jour, les restaurants scolaires produisent des repas variés et équilibrés pour les enfants des écoles publiques communales. Une partie de ces repas produits ne sont pas utilisés et peuvent servir à d'autres personnes dans le besoin.

Le restaurant solidaire imaginé par la Ville est devenu réalité depuis l'année 2021. Les repas produits quotidiennement dans les cantines scolaires et non consommés sont distribués aux publics fragiles, répondant dans le même temps à l'une des mesures principales de la loi Egalim de l'obligation de mettre en place des actions afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Cette expérimentation débutée en septembre 2021 et menée sur 4 secteurs de la Ville à savoir la Montagne, Saint-François, Sainte-Clotilde, et le Chaudron a rencontré un réel intérêt grâce à la mobilisation des services, du tissu associatif, des Comités d'action citoyenne et des élus dans un esprit de responsabilité et d'hyper proximité, pour redonner aux bénéficiaires de la considération et de la dignité.

Sans conteste, la crise sanitaire et les effets de la crise énergétiques sont révélateurs de la difficulté pour certains ménages, pour des raisons de moyens, de pouvoir bénéficier d'un repas quotidien et équilibré.

Face à l'accroissement du nombre de personnes isolées ou en situation de précarité, la Ville, via son Centre communal d'action sociale (CCAS) renforcera et étendra cette action de restaurant solidaire sur d'autres secteurs de la Ville en 2023 voire sur la totalité des secteurs.

2. Favoriser l'accès aux droits

Les personnes ou les familles en situation de fragilité et de vulnérabilité, sont souvent celles qui exercent le moins leurs droits. Si les différents dispositifs publics d'information et d'accompagnement des populations en place ont fait avancer l'accès au droit, on constate pourtant sur le terrain des réalités nécessitant leur renforcement. Le partenariat avec la Caisse générale de sécurité sociale de La Réunion et la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de la convention globale territoriale de La Réunion devra permettre une réponse de proximité aux personnes et aux familles dans le besoin. Ce travail sera à développer également auprès des bailleurs sociaux, dans le cadre des conventions-cadres, avec le concours des acteurs et des associations de terrain.

Dans une démarche « d'aller vers » les personnes dites « invisibles » en situation de non-droit ou ne bénéficiant que partiellement de leurs droits, le CCAS a engagé en 2022 les démarches utiles afin de pouvoir déployer des moyens humains et matériels sur le territoire et ainsi accompagner au plus près les personnes éloignées des services publics (personnes âgées, en détresse, en situation d'isolement ou de grande précarité...).

Dès le dernier trimestre 2022, ce sont donc 10 médiateurs adulte-relais qui seront positionnés sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et 80 services civiques répartis sur les 20 secteurs du territoire. Ces derniers auront pour mission première l'identification des personnes âgées en situation d'isolement et de détresse sociale afin de recréer du lien social et pouvoir les orienter vers l'accompagnement social répondant à leur besoin.

Dans ce cadre, le CCAS sera doté en 2023 d'un bureau mobile le « droit au bus » qui permettra d'apporter le service au plus proche de la population.

Dans cet objectif d'améliorer l'accès au droit, la Ville de Saint-Denis, en lien le CCAS, a initié, dans le courant du mois d'octobre 2022, une semaine de la fraternité et des solidarités dans différents secteurs de la Ville pour permettre aux dionysiens et dionysiennes de pouvoir rencontrer les services ou partenaires tels la Caisse générale de sécurité, la Caisse d'allocations familles, le Département de la Réunion afin de disposer de réponses ou d'orientations à leurs interrogations. Les secteurs concernés sont La Bretagne, La Montagne, le Chaudron, Le Moufia, Sainte Clotilde, La Providence, La Source, Bellepierre, le Centre-Ville, Petite Ile/Bas de la Rivière.

En raison de l'intérêt suscité, la Ville et le CCAS envisagent de renouveler cette semaine de la fraternité et des solidarités en 2023 avec l'ensemble des partenaires. Il est envisagé également, en dehors de cette semaine, des actions fortes sur des thèmes sensibles tels que l'information et l'accompagnement des séniors et les retraités sur l'allocation de solidarité aux personnes âgées. En effet, le vieillissement de la population a tendance à s'accélérer. Il est attendu un doublement de la part des plus de 60 ans entre les années 2000 et 2040, avec une accentuation de la dépendance. Près de la moitié des seniors de plus de 65 ans vivent uniquement du minimum vieillesse. Au niveau national, on estime à environ 30 % la proportion de personnes âgées éligibles qui ne sollicitent pas l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées). On peut aisément imaginer que ce pourcentage dépasse les 50 % à la Réunion. C'est donc un véritable enjeu que de permettre à nos séniors d'accéder à cette ressource qui leur offrira une nouvelle perspective de vie et les sortira de la précarité.

Le déploiement des services civiques sur le territoire et le partenariat avec la CGSS seront les conditions de réussite de ce challenge en 2023.

3. Mieux connaître pour mieux répondre à leurs besoins

La Ville va effectuer le recensement (et bilan social global) des personnes qui fréquentent régulièrement les CCAS, centre d'hébergement, abris de nuit, hébergement d'urgence...

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est une obligation de la loi et a été effectuée par le CCAS en 2021. Il est prévu de la compléter par une étude de fréquentations de ces lieux d'aides sociales (qui ? Homme, femme, famille ? À quelle fréquence ? ...) avec une attention particulière sur les publics vulnérables (personnes en situation d'handicap, séniors...) et, de disposer d'une liste exhaustive des structures d'aide ou associations œuvrant dans le domaine social, existant déjà sur le territoire communal.

Afin d'avoir une meilleure connaissance de la typologie des publics sollicitant les aides sociales et répondre au mieux aux besoins actuelles, l'outil d'instruction des aides sera amélioré afin de suivre au plus près les demandes d'aide et ainsi apporter la réponse la plus adaptée en fonction des publics demandeurs.

Donner une aide ponctuelle, par exemple des colis, est essentiel, mais cela ne peut ne pas être un mode permanent de fonctionnement. Aussi, la ville œuvrera pour la mise en place systématique d'un bilan social global de la personne qui fréquente ces lieux afin de définir avec elle la source de ses difficultés, ses atouts, ses compétences, ses ambitions et l'accompagner pour mieux l'aider.

4. Le prêt social et solidaire, un outil financier et d'accompagnement des petits porteurs de projet pour leur redonner de la confiance et de la dignité

Chaque année, le Centre communal d'action sociale de Saint-Denis accompagne environ 17 000 foyers. Derrière ce chiffre se cachent des jeunes en rupture avec le système de formation initiale, et désireux de trouver un emploi pour s'en sortir, des mères et des pères de famille dans une situation d'extrême précarité et des séniors confrontés à la dépendance.

Afin de favoriser la création de petites activités sur son territoire, la ville via son CCAS va accompagner financièrement les porteurs de projet en leur offrant la possibilité de bénéficier d'un prêt social et solidaire, sans intérêt, remboursable au maximum sur 24 mois.

En 2022, près d'une vingtaine de porteurs de projets ne pouvant émarger aux dispositifs classiques de financement et ayant la volonté de sortir de leur précarité financière, ont bénéficié du dispositif Prêt Social et Solidaire mis en place par la Ville et son CCAS. Les projets fortement diversifiés montrent la richesse existante sur notre territoire et l'impact de ce dispositif sur le tissu économique.

La communication sera poursuivie en 2023 pour favoriser à minima une 50aine de projets sur l'année.

5. Soutien à la création d'un tiers lieu / une ressourcerie un espace innovant à Saint-Denis

La Ville de Saint-Denis compte plus de 153 000 habitants et représente la 19^{ème} Ville la plus peuplée de France et la 1^{ère} pour l'outre-mer et la Réunion.

Elle dispose d'un tissu commercial dense et d'une dynamique économique.

Le volume des déchets recyclables représente une part importante des déchets produits sur le territoire communal et la Ville de Saint-Denis s'est inscrite pleinement dans la démarche du développement durable et de la transition écologique.

Aussi, elle souhaite créer un espace innovant de type tiers lieu/ressourcerie où les questions liées à la transition écologique, au développement durable, à l'économie circulaire, solidaire ou de proximité pourraient être discutées et concrétisées et de nature à répondre aux projets de développement et d'entr'aide sociale.

Ce projet pourra se faire en collaboration divers partenaires, notamment avec la CINOR, dotée de compétences et d'expérience dans domaine de l'économie circulaire et de la ressourcerie et aussi disposant de lieux d'expression et de création culturelle, tel la Cité des Arts.

La Ville s'engage à trouver du foncier pour accueillir le projet et de mener des études techniques sur les bâtiments communaux éventuellement identifiés.

6. Soutien à la création d'espaces de vente solidaires sur le territoire communal

Les acteurs de la solidarité expriment régulièrement l'insuffisance d'espaces de vente solidaire sur le territoire communal. Dans le même temps, beaucoup de locaux en rez de chaussée des immeubles par exemple ne sont pas utilisés principalement en raison du coût de location jugé non adapté aux activités réalisées.

Afin de répondre à cette difficulté, la Ville de Saint-Denis souhaite renforcer les échanges avec des associations, des entreprises et des bailleurs sociaux dans un objectif d'augmenter le nombre d'espaces de vente solidaires sur le territoire de la Commune et répondre ainsi aux porteurs de projet.

B. LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION TOUT EN PRONANT L'INCLUSION SOCIALE

Notre politique d'inclusion vise l'ensemble des actions qui sont menées pour prévenir les situations de discrimination liées notamment au handicap, à l'âge, à l'origine sociale ou la culture, au genre, à l'orientation sexuelle, à l'apparence physique ou encore à la situation sociale et porte également sur des projets innovants pour l'amélioration des services en faveur de nos publics.

La Ville souhaite s'assurer que toutes personnes puissent accéder à la culture, aux pratiques sportives, aux divers transports existants, au logement digne et accessible, à tous loisirs et veille à promouvoir une société inclusive où chacun peut vivre pleinement sa citoyenneté.

1. Rendre accessibles les établissements recevant du public de la Ville à toutes les personnes en situation d'handicap ou à mobilité réduite

Dans le cadre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé), la Ville poursuit la mise en œuvre de la programmation de travaux d'accessibilité approuvée en avril 2018, pour une enveloppe de 22 millions d'euros sur 8 ans. Elle poursuivra également sa stratégie de de communication dans les espaces publics et les services accueillant des publics, en s'associant les compétences de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA).

2. Offrir une programmation d'activités culturelles, de loisirs et sportives accessibles et adaptées pour les personnes en situation de handicap

La poursuite et le développement des activités adaptées aux handicaps seront mis en œuvre à travers le programme d'activités des services municipaux (culture, sport...) et des partenariats établis avec des associations.

Les objectifs seront doubles à savoir d'une part, contribuer à changer les regards sur le handicap et à créer davantage de lien entre les personnes handicapées et non handicapées et d'autre part, à offrir aux personnes autrement capables, de meilleures conditions d'épanouissement et de prise de confiance en soi, tout en devenant acteurs de leur vie.

L'accompagnement des associations par le biais des subventions sera axé prioritairement sur les actions porteuses entrant dans le champ des ambitions poursuivies par la Ville.

La Ville envisage par ailleurs la réalisation de forum ou d'événements similaires, sur des lieux à définir, pour permettre aux publics et aux acteurs du handicap, de disposer de lieux d'échanges et d'information.

3. Mettre en place des services innovants pour une meilleure inclusion des personnes en situation d'handicap et à mobilité réduite

La géolocalisation des places de stationnement et des places dédiées pour les personnes à mobilité réduite en partenariat avec la SODIPARC

Le stationnement des véhicules, notamment des personnes à mobilité réduite, constitue un problème majeur pour les usagers en centre-ville en raison d'absence d'information sur la disponibilité des places, en temps réel.

La Ville soutiendra la solution innovante de gestion géolocalisée des espaces de stationnement de la SODIPARC à Saint-Denis, laquelle doit permettre aux usagers, notamment aux personnes en situation d'handicap et à mobilité réduite, de connaître en instantané la disponibilité des places dédiées.

L'installation d'Aires de jeux intégrées sur toute la Ville

Les aires de jeux existantes sont accessibles aux enfants ou aux parents porteurs de handicap, mais pas les équipements en eux-mêmes. Les aires de jeux intégrées ou inclusives prévoient des entrées larges, des éléments d'appui et des dimensions intérieures suffisantes pour permettre, aussi bien aux enfants et aux parents porteurs de handicap de profiter des équipements aisément. Ces espaces de jeux faciliteront le développement des compétences sociales et cognitives des enfants, et le lien social des parents. L'objectif sera de remplacer les jeux défectueux par des jeux inclusifs et de proposer des aires de jeux complètement inclusifs lors des aménagements futurs de la Ville. (PRUNEL, RUCH, DionyPark ...). Les premiers jeux intégrés ont été installés en 2022 à la Bretagne et au Barachois, des initiatives qui seront reconduites en 2023.

4. Soutenir et poursuivre les actions promouvant la lutte contre les discriminations

Un travail sera mené avec les acteurs du Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (CORAH) compétent en la matière, afin d'élaborer un plan d'action anti discrimination.

La Ville de Saint-Denis soutiendra les associations œuvrant pour la visibilité du public LGBTQIA+, en particulier lors de l'opération « mois des visibilitées » prévue en mai.

A travers l'ouverture du premier centre de ressources LGBTQIA+ sur son territoire en novembre 2021, la collectivité marque son intention d'accompagner les personnes et les familles en souffrance en accordant aux associations un espace plus accueillant.

La Ville poursuivra en conséquence les actions structurantes et globales telles que « *Fanm i détak la lang* » pour permettre l'épanouissement de la femme et conduisant à instaurer une conscience de la nécessaire égalité entre les femmes et les hommes.

Plus globalement, elle engagera des réflexions et des études pour déterminer les orientations opérationnelles en matière de lutte contre les formes de discrimination, en lien avec les acteurs et associations concernés par la problématique des discriminations.

La continuité de l'accompagnement dans les actions contre les violences faites aux femmes

Les femmes continuent d'être la cible de discriminations et de violences, quel que soit leur âge, et leur milieu social. La question de l'égalité doit donc rester une priorité pour toutes et tous. La Ville joue son rôle et travaille, avec ses nombreux partenaires, pour faire évoluer les mentalités. Par le biais d'ateliers, de conférences, ou de journées dédiées, la Ville de Saint Denis accompagne de nombreuses actions pour promouvoir les droits des femmes et pour lutter contre les violences faites aux femmes afin de permettre l'épanouissement de la femme et instaurer une conscience de la nécessaire égalité entre les femmes et les hommes.

Accompagner le Mois des Visibilités et la marche des fiertés

La Ville de Saint-Denis continuera à accompagner les actions portées par les associations œuvrant pour la connaissance et le respect des publics LGBTQIA+ telles que le mois des visibilités et la marche des fiertés, et le centre de ressources dédié à la communauté, seul lieu à proposer des espaces de sociabilisation, d'échanges, de rencontres, de débat, de reconnaissance, en lien avec la richesse et la diversité de la population du territoire réunionnais et de la valorisation de la culture LGBTQIA+

5. Maintenir le pôle intégration comme facilitateur d'intégration des populations migrantes

Le pôle d'intégration, espace facilitateur reconnu

La Ville de Saint Denis accueille régulièrement sur son territoire des personnes ou des familles migrantes principalement de la zone Océan indien, pour des motifs divers (sanitaire, en recherche de logement, d'emploi...). Cependant, certaines d'entre elles ne maîtrisent pas la langue française, ni les outils numériques et de ce fait peuvent se sentir exclus de leurs droits.

La mise en place du Pôle intégration a permis d'offrir à ces personnes un espace d'écoute, d'information, de formation et d'accompagnement, lequel est reconnu des institutions (Etat, Département de la Réunion) et des associations.

la Ville s'inscrit dans une démarche de facilitation de la pratique de la langue française vecteur d'intégration, de l'accès à l'information et aux droits du public de la zone Océan Indien, en partenariat avec la DEETS (direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) en s'appuyant sur la dynamique associative qu'elle accompagne.

La Collectivité entend maintenir et renforcer l'activité de ce pôle dans le but de participer activement à une intégration de ces populations à la communauté dionysienne et pour maintenir une cohésion sociale. Des actions seront menées pour développer le lien social par la mise en place d'ateliers à la parentalité, de dispositifs périscolaires et d'initiation aux langues communautaires (telles le malgache, le shimaoré...).

C. HABITER UNE VILLE PROMOUVANT UN CADRE DE VIE AGREABLE ET DE QUALITE POUR CHACUN ET A CHAQUE ETAPE DE LA VIE

Les deux années de recentralisation des missions de l'Habitat au sein d'une direction, ont permis de relancer une réelle dynamique sur l'intervention de la Ville en la matière, dans la perspective

d'une amélioration concrète des conditions de vie des Dionysiens, à travers différentes actions fraternelles, et permettant à chacun de trouver sa place dans la Ville.

Les orientations de 2023 viennent poursuivre cette dynamique de développement et concrétiser les ambitions initiées depuis 2020.

1. Faciliter l'accès à chaque moment de la vie à un logement adapté via une politique volontariste de logements digne et accessible aux classes moyennes

Avec la politique volontariste que la Ville défend depuis 2008 en faveur du logement social, Saint-Denis a atteint cette année un taux SRU (pour loi Solidarité et Renouvellement Urbain) de 38%, soit 18 points au-dessus de l'obligation légale, et la plaçant au 2^{ème} rang des communes de la Réunion après le Port. Saint-Denis compte ainsi 24 000 logements sociaux comptabilisés à ce titre, faisant d'elle la 1^{ère} Commune en volume, avec 30% des logements sociaux de la Réunion sur son territoire. Un taux qui est bien supérieur à son poids de population sur la Réunion (17%) et à son poids des résidences principales de la Réunion (19%). Ce résultat a été permis par le respect des engagements passés de produire en moyenne 500 logements sociaux par an. Toutefois, cette solidarité encouragée par la Ville, a certes profité à nombre de dionysiens, mais elle a aussi joué en faveur des demandeurs de logements sociaux de l'ensemble de la Réunion -comme en témoigne les taux de pénétration (nombre de nouveaux arrivants sur la Commune) de ces dernières années, qui varient entre 20 et 32%, parmi les attributions sociales sur Saint-Denis.

L'augmentation des besoins constatés l'année dernière s'est encore accentuée, avec à ce jour plus de 8 600 ménages qui demandent un logement social sur Saint-Denis, dont 21% de personnes qui ne résident pas à Saint-Denis (16% hors du territoire de la CINOR).

Le volume conséquent du niveau de demandes de logement à la Réunion et la place centrale qu'a joué Saint-Denis cette dernière décennie, nous incite à encourager la mise en place d'une Solidarité à l'échelle de la Réunion pour apporter les réponses les plus adéquates, en application des obligations légales, mais aussi en matière d'obligation morale.

Ainsi, la Ville ambitionne de permettre aux ménages dionysiens, qu'ils soient jeunes ou séniors, d'avoir un logement adapté à leur situation et à leur condition, en travaillant sur des produits spécifiques avec des loyers abordables. Elle encouragera à travers divers leviers la construction à terme de 500 logements dignes répondant aux exigences environnementales, dans un environnement de qualité, sans oublier les classes moyennes qui sont plus rarement ciblées par les interventions publiques.

Pour ce faire, le protocole des garanties d'emprunt avec l'Etat, les bailleurs et la CINOR a évolué pour que la Ville devienne la seule collectivité à apporter la garantie d'emprunt pour les constructions sociales et intermédiaires neuves sur son territoire. Il s'agira donc d'orienter la programmation le plus en amont, pour éviter en fin de chaîne d'avoir des blocages de cette garantie pour des opérations qui n'entreraient pas dans les orientations poursuivies par la Ville.

Il s'agit aussi de poursuivre les travaux engagés avec les bailleurs les bailleurs sur les évolutions nécessaires, pour que sur le parc social chacun puisse se sentir bien, dans un logement ni trop grand, ni trop petit, et qui permette de favoriser le bien vieillir chez soi.

Ainsi, la Ville poursuivra la mise en œuvre des protocoles opérationnels qui ont été signés en 2021 avec les deux plus importants bailleurs sociaux du territoire (la SIDR et la SHLMR) afin d'améliorer les conditions de vie des locataires du parc social, au sein de logements dignes. Cette action transitera, en dehors des diagnostics partagés à construire, par un accompagnement social des locataires pour les aider à s'inscrire et s'approprier les démarches de requalification de leur espace de vie. La démarche prévue au sein de ces protocoles sur le secteur du Chaudron, devra pleinement s'inscrire dans le cadre global qui sera porté par le projet RUCH (Rénovation Urbaine du Chaudron).

Ces protocoles s'inscrivent dans la droite ligne de la déclaration d'intention pour la réhabilitation des grands ensembles, que la Ville s'attachera à mettre concrètement en œuvre en poursuivant les démarches partenariales avec les Bailleurs, l'Etat, le Département et les autres acteurs ou financeurs de l'amélioration.

De même, il s'agira de garantir la mise en œuvre des engagements pris dans la Convention globale de territoire que la Ville a pu passer avec le groupe Action Logement.

2. Améliorer, résorber l'Habitat Indigne et lutter contre les marchands de sommeil

Les hauts de la ville et les mi-pentes sont particulièrement touchés par des situations d'habitat indigne, ne pouvant faire l'objet d'un traitement via les dispositifs de droit commun, qui écartent certaines situations où la situation foncière n'est pas clarifiée ou soldée (indivision, propriété du bâti sans être propriétaire du terrain, occupant à titre gratuit...). Pour autant, chacun indépendamment de son statut d'occupation devrait avoir le droit de vivre dignement. Pour y faire face, la Ville s'est engagée avec des partenaires tels que la Fondation Abbé Pierre, la CAF et le CCAS, sur des solutions « hors droit commun » permettant d'accompagner des associations spécialisées dans des démarches d'ARA (d'Auto Réhabilitation Accompagnée). La Ville entend poursuivre son soutien dans ce type de dispositif et s'engager dans une démarche de programmation pluriannuelle à travers notamment la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF. L'objectif étant de développer le nombre d'acteurs associatifs intervenant sur ce champ et de les accompagner.

Le recrutement du coordonnateur et la phase de préfiguration du Plan Intercommunal de Lutte Contre l'Habitat Indigne (PILHI) de la CINOR en 2022, doit lui permettre de dimensionner l'équipe en charge de sa mise en œuvre dès 2023. La montée en charge et le plan d'action pourrait intervenir au premier semestre, avec une prise de relais des interventions pouvant relevées de la Ville à ce jour, et une priorisation des interventions de lutte contre l'Habitat Indigne, notamment sur le secteur de PRUNEL. Dans ce cadre, et à travers le partenariat avec la CAF (CTG) et l'ARS, une nouvelle coordination sera mise en œuvre pour atteindre une efficience optimale de l'ensemble des acteurs. La passation d'une convention concernant l'allocation logement, des logements en infraction au Règlement Sanitaire Départemental, avec la CAF, viendra donner plus de poids et d'efficacité à la mise en œuvre du pouvoir de police de la Maire.

La Ville, qui s'est pleinement inscrite dans cette démarche intercommunale, poursuivra ses missions en matière de pouvoir de police générale du Maire, par le biais d'externalisation et de réalisation en interne d'enquêtes et, jusqu'à la mise en place d'une équipe consolidée et d'un programme d'action arrêté pour le PILHI de la CINOR.

3. Plan de sauvegarde pour redresser la Copropriété de la Chaumière

En tant que membre de la Copropriété depuis plus de 55 ans, et garante de la cohésion sociale sur son territoire, la Ville a initié des démarches concrètes permettant aussi bien d'affiner la connaissance sur les difficultés que concentre ce groupe d'habitation et leur cause, que de proposer les solutions incitatives ou coercitives les plus adaptées. En ce sens, les démarches avec l'ANAH, ont permis de lancer les études préalable et pré-opérationnelle pour le redressement de la copropriété en 2022, ainsi que l'installation d'une Commission d'élaboration d'un Plan de Sauvegarde par arrêté préfectoral. Ces études, qui ont permis de confirmer les difficultés et problématiques ressenties de façon détaillée et analysée, permettront de définir le cadre d'intervention multi-partenarial, les maquettes financières et les engagements réciproques, qui seront formalisés de manière coercitive au sein du Plan de Sauvegarde attendu pour mi 2023, afin de redresser le fonctionnement de la copropriété, remettre en état les logements et restaurer les relations sociales.

La mise en œuvre du plan de Sauvegarde au second semestre 2023, impliquera la mise en place de la phase suivi-animation, avec une équipe dédiée, et l'identification d'un lieu de rassemblement et d'accompagnement permettant de faire vivre le projet sur les 5 ans à venir, en matière d'accompagnement individuel et social et d'accompagnement technique pour la réalisation des travaux et le recours aux cofinancements obtenus.

Le premier semestre 2023 pourra aussi être le théâtre de la réalisation des premiers travaux significatifs sur les immeubles de cette copropriété, avec la réalisation des travaux d'urgence et prioritaires dont l'identification et le chiffrage a démarré fin 2022, et qui seront exigés par l'intermédiaire d'arrêtés spécifiques. Ces travaux, concentrés sur les parties communes des immeubles, devant être réalisé par les syndics de copropriété secondaires, à défaut d'un recours aux travaux d'office par la Ville, tout en restant éligibles aux importants cofinancements de l'ANAH en la matière.

4. Favoriser le parcours résidentiel des Dionysiens

A Saint-Denis, la part de propriétaire qui plafonne à 30 % est deux fois moins importante que le taux national qui s'approche des 60%, quand à la Réunion, ce taux est de 50%. La rareté du foncier, le taux d'équipements et de services proposés sur la Capitale a conduit mécaniquement à ce que les coûts du foncier atteignent des niveaux ne permettant pas à une majorité de ménages d'accéder à la propriété.

Cette situation inégalitaire est accentuée par l'insularité qui conduit à ce que les prix de l'immobilier soient élevés et parmi les plus importants sur le plan national.

Compte-tenu de ces éléments, la Ville souhaite accompagner les Dionysiens qui ne possèdent pas de bien immobilier à devenir pour la première fois propriétaire de leur résidence principal. Cet accompagnement s'est traduit, par la mise en place fin 2022 d'une expérimentation d'un dispositif de chèque accession pour les Dionysiens primo-accédants sur le territoire dionysien, et qui sont bloqués dans leur parcours résidentiel. Cette expérimentation permettra en 2023 d'adapter et de dimensionner le dispositif de manière à répondre aux mieux aux besoins et en accentuant son efficience.

5. Optimiser le parc de Logements Très Sociaux de la Ville

Dans la même optique de développer le nombre de propriétaires, la Ville poursuivra son dispositif de vente aux occupants en régie. En parallèle, elle étudie la possibilité de céder certaines opérations sans mitage à un opérateur, dont la gestion et l'entretien de ce type de bien est le métier et qui sera plus à même de garantir un cadre et des conditions de vie meilleures aux locataires.

La Ville ambitionne de nouer des partenariats avec des opérateurs et institutions pour élaborer et mettre un œuvre un projet global portant aussi bien sur la réhabilitation du parc, que sur les différentes cessions possibles. La priorité restant pour la Ville la cession aux occupants ayant à la fois la volonté et les capacités d'acheter leur logement, à travers une accélération du dispositif via le nouveau partenariat en cours de construction avec une étude notariale et à travers les partenariats institués par la Ville avec la CAF et le Département.

Les travaux se poursuivant avec la CAF, dans le cadre de la CTG pour élargir l'éligibilité de son dispositif en faveur des accessions sociales, aux locataires des LTS de la Ville, dans le cadre d'une démarche globale où la Ville garantirait la décence des logements cédés, par la mise aux normes du réseau électrique, de l'assainissement et des toitures, préalablement à la vente, et la réalisation d'un dossier d'amélioration de l'Habitat par anticipation auprès du Département, pour les autres travaux de 2nd œuvre à réaliser une fois la cession actée. Le dispositif d'anticipation sur les dossiers d'amélioration du Département étant lui-même en cours de développement par l'intermédiaire de la convention cadre que la Ville a conclu avec le Département.

Afin d'accélérer ces cessions la Ville aura recours à différents services permettant de réaliser les diagnostics préalables et d'accompagner les futurs acquéreurs dans les démarches administratives, techniques et/ou financières.

Les travaux nécessaires à la mise aux normes des Logements Très Sociaux seront entrepris, mais seront priorisés ceux permettant d'optimiser le dispositif de vente.

6. Renforcer les liens d'amitié, de solidarité et de coopération avec des collectivités publiques de la zone océan indien

La Ville de Saint-Denis, dans le cadre de ses compétences réglementaires et légales, et en fonction des opportunités, pourrait envisager d'établir des liens dans des domaines divers (tels la culture, le sport, le développement...) avec des collectivités publiques des pays situés dans la zone indiano-océanique.

D. PROMOUVOIR LA SANTÉ PAR DES ACTIONS SOLIDAIRES ET FRATERNELLES

1. Saint-Denis, Ville des aînés actifs et acteurs

Une ville amie des aînés actifs et acteurs

Saint-Denis compte aujourd'hui 32 000 personnes âgées de 60 ans et plus. Ce chiffre devrait atteindre 45 000 et 52 000 à l'horizon 2030 et 2040. Cette « explosion » démographique attendue incite la collectivité à relever l'ambition d'un environnement bienveillant et à mettre en œuvre

des politiques publiques de prévention pour lutter contre la perte d'autonomie et l'isolement en faveur de nos gramounes.

En s'engageant dans le Réseau francophone des Villes Amies des Aînés et plus récemment, dans le Réseau mondial des Villes et des Communautés « amies des aînés » de l'organisation mondiale de la santé (OMS), Saint-Denis exprime sa volonté d'inscrire les Séniors dans cette approche capacitaire de la personne, en les impliquant davantage dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'actions et aussi, pour disposer d'une reconnaissance nationale et internationale de Ville respectueuse de ses aînées/aînés (label Ville amie des aînés).

Dans le cadre de l'étude Ville amie des aînés lancée par la Commune, un travail de concertation entamé en 2022 a conduit à l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel.

Ce programme d'actions pluriannuel sera décliné dans le cadre des arbitrages budgétaires et fera l'objet d'une concertation la plus large dans sa mise en œuvre.

(1) Engagement dans la démarche d'obtention du Label Ville amie des aînés :

Cette année 2023 verra la ville labélisée « Ville Amie des aînés », après l'audit prévu au mois de novembre de cette année, par le réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA).

Dans le cadre de la démarche Ville amie des aînés (VADA), la Ville a fait appel à un cabinet d'études pour la réalisation d'un plan d'actions sur les 8 thématiques de la démarche VADA : Espace public et bâtiments, Habitat, Transport et mobilité, Information et communication, Lien social et solidarité, Culture et loisirs, Participation citoyenne et emploi, Autonomie et Services et soins.

La proposition du plan d'actions, issue des rencontres et des réflexions menées notamment avec les séniors fait partie de la première phase de la démarche VADA. Ce plan d'actions fera l'objet dans sa phase de mise en œuvre à partir de cette année, de l'organisation d'espaces de concertation non seulement avec les services et les partenaires, mais aussi des aînés.

(2) Mise en place d'un « Conseil des Sages » plus représentatif et opérationnel

Un conseil de 40 Sages, choisis parmi les séniors résidant sur le territoire de Saint-Denis et représentatif des quartiers et des catégories socio-professionnelles sera installé en fin de l'année 2022 et deviendra opérationnel en 2023.

Le « conseil des sages » composé de femmes et d'hommes d'expériences et disponibles doit permettre à la collectivité d'avoir des avis, des conseils ou des propositions avant des prises de décision, pour tenir compte de certaines réalités. Celui-ci pourra être sollicité sur des sujets touchant à la vie de la cité, et pas uniquement sur celui des séniors.

Des commissions de travail seront mises en place dans le courant de l'année 2023, soit à l'initiative du Conseil des Sages ou sur demande de l'autorité municipale.

(3) Accroître et diversifier les activités culturelles, de loisirs et sportives, adaptées aux seniors et répondant à leurs besoins

Malgré un contexte sanitaire anxiogène, le plan seniors en actions de 2022 a su mobiliser plus de 2 500 personnes réparties sur l'ensemble du territoire communal. Sur les 4 200 places d'activités ouvertes pour un programme de 31 activités manuelles, sportives ou intellectuelles, plus de 3 000 inscriptions ont été réalisées.

Ce dispositif a pour but de lutter contre la sédentarisation, de favoriser le bien vieillir en bonne santé mais aussi de créer du lien social afin de lutter contre l'isolement.

L'édition 2023 du Plan seniors en action sera amélioré par l'accroissement et la diversification des activités adaptées aux seniors, notamment le renforcement des activités culturelles, intellectuelles et manuelles et la mise en place d'ateliers sur la généalogie, l'histoire et le patrimoine de la Ville de Saint-Denis, très attendues.

Ces activités seront co-construites avec les seniors.

Peu nombreux aux activités du plan seniors en action, une réflexion sera menée sur la mobilisation et la participation des hommes dans le but de mieux répondre à leurs attentes.

La Ville entend enfin accentuer le développement des activités dans les écarts de Saint-Denis afin de permettre à chaque Dionysienne et dionysien, d'avoir une offre d'activités près chez lui.

L'objectif du plan seniors en action visera à offrir de places d'activités adaptées et à inciter davantage de seniors à y participer.

- (4) Clubs Seniors comme levier de participation active à l'image de la société dionysienne dans sa globalité, et vecteurs de lien social et intergénérationnel

Les clubs seniors présents sur le territoire n'ont eu de cesse de prouver leur capacité et leur efficacité pour créer du lien entre les seniors et de lutter contre la sédentarité ou l'isolement.

La Ville de Saint-Denis en 2022 a octroyé une subvention de 245 000 € aux 44 clubs seniors de la Ville pour leur permettre de réaliser leurs activités et d'assurer leur bon fonctionnement. Elle a mis en place également un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives.

Afin de conforter leur rôle, la Ville souhaite ainsi :

- Maintenir à minima l'existant, en termes de relationnels de proximité, de matériels, d'attribution de subventions, voire à développer de nouvelles approches ou actions permettant de rendre davantage autonome les clubs, notamment sur le volet numérique ;
- Poursuivre le travail mené au sein de la Direction des Seniors auprès des clubs et des seniors, et les accompagner, les conseillers au mieux sur la gestion, tout en les orientant dans une démarche de formation en la matière ;
- Poursuivre les réhabilitations des locaux des clubs appartenant à la Ville
- Moduler le montant des subventions en fonction de la participation active des clubs à la vie citoyenne, porteurs de projets et d'actions.

Par ailleurs, afin de participer activement à la vie citoyenne et être vecteurs de lien intergénérationnel, la Ville envisage de :

- Créer des réseaux de Voisin-age par secteur de club afin d'affiner notre connaissance des Seniors isolés en difficulté et avoir plus facilement des moyens d'agir.
- Proposer des activités au sein des clubs qui permettent de créer du lien social et de faire se rencontrer les clubs.

- Rapprocher les clubs des écoles ou des clubs sportifs de leur quartier afin de favoriser les échanges intergénérationnels en créant des actions en commun.
- Initier des challenges permettant de créer une émulation.
- Permettre aux clubs de faire des créations artistiques afin de pouvoir les présenter ou les vendre lors de manifestations ou salons.
- Continuer nos actions d'inclusion numérique et permettre à tous nos clubs d'avoir une connexion internet et de pouvoir bénéficier de cours sur le fonctionnement numérique.
- Créer un réseau intergénérationnel pour s'entraider sur les difficultés face à l'informatique et lutter contre l'isolement par les écrans.

(5) Dynamiser la vie sociale des Seniors en proposant des actions en co-construction.

La Ville de Saint-Denis continuera à proposer des actions phares et marquantes co construites avec et pour les seniors sur son territoire telles que la marche bleue, le salon des seniors et une émission de radio qui leur sera dédié.

Elle envisage de renforcer la participation des seniors à de nouvelles activités en organisant :

- Des colloques sur des sujets qui sont importants pour eux (par exemple, l'habitat, l'accès aux droits, la nutrition, etc.),
- Des sorties thématiques (sur des thèmes différents et à définir).

Une réflexion collective sera également menée afin de poser les conditions de participation des seniors aux activités organisées par la Ville ou ses partenaires telles que les concerts, spectacles, cinémas, salons, foires, musées, telle que la mise en place d'un Pass culture seniors afin de faciliter leurs présence (notamment sur les questions de tarifs ou de transports accessibles).

2. Saint-Denis, soucieuse de la santé de ses habitants

Une ville soucieuse de la santé de ses habitants

Afin d'accompagner les territoires dans la prise en compte des enjeux de la santé, la nouvelle équipe municipale a fait de la santé publique un axe fort de sa mandature.

Saint-Denis souhaite donner une plus large attention à la santé des Dionysiens, afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Son action sera organisée autour de 5 grands axes :

- L'élaboration et la signature du nouveau contrat local de santé pour la période 2022-2027 ;
- La poursuite des engagements pris en 2022 pour les actions prioritaires issues des appels à projet ;
- Le développement des actions portées par la Maison Sport et Santé
- Le soutien de la politique de promotion de la santé de la femme et de l'enfant
- L'accompagnement de nos partenaires associatifs.

Le plan d'actions ainsi défini permettra de présenter un dossier pour l'obtention du label Ville Santé.

- (1) Poursuivre la mise en œuvre des actions engagées en 2022

Les actions prioritaires issues des appels à projet et portant sur la lutte contre les addictions, et la prévention du diabète et de l'obésité seront poursuivies.

La convention de partenariat avec le MILDECA (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) et la Préfecture de la Réunion qui sera signée en 2022, permettra de disposer des moyens pour la mise en œuvre de la stratégie d'actions de la Commune pour la période 2022-2024.

L'action « KULTIV NOUT SANTE » dans les écoles et les quartiers sera poursuivie.

- (2) L'accompagnement des associations dans la mise en œuvre de leur projet

La Ville accompagnera ses partenaires associatifs par le biais de subventions attribuées et de l'aide à l'ingénierie de projet.

- (3) Le renouvellement du Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé pour période 2022-2027 sera élaboré et signé avec l'Agence régionale de santé. Il marquera l'engagement de la collectivité pour les 5 ans à venir.

A l'issue d'un diagnostic partagé qui sera réalisé conjointement par la Commune et l'ARS, un programme d'actions en lien avec le projet régional de santé le projet global de santé de la mandature sera élaboré et sera soumis à validation d'un comité de pilotage et de l'assemblée délibérante avant signature par les parties prenantes.

- (4) Développer des actions portées par la Maison Sport et Santé

Des actions seront développées à travers des dispositifs de promotion de l'activité physique comme vecteur de santé (lutte contre la sédentarité).

- (5) Soutenir la politique de promotion de la santé de la femme et de l'enfant

Des actions de sensibilisation aux violences intrafamiliales (repérer, prévenir et accompagner) seront renforcées afin de soutenir la politique de promotion de la santé de la femme et de l'enfant.

La Ville de Saint-Denis s'engage fortement contre les violences faites aux femmes. L'opération « Fanm dobut » née il y a 4 ans, propose aux femmes de bénéficier de cours de self défense et de soutien de psychologues, non seulement pour apprendre à se défendre et également à travailler sur l'estime de soi et à son développement personnel.

(6). Une offre sportive adaptée aux publics spécifiques portée par nos éducateurs qualifiés

Si la Ville de Saint Denis est reconnue pour son offre sportive, c'est qu'elle dispose d'un encadrement de qualité avec 20 éducateurs (ETAPS), 40 vacataires et la participation d'associations sportives.

Des activités pour les femmes

Les femmes ont généralement moins accès au sport, pour des raisons économiques, familiales, sociales,... Pourtant le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'émancipation féminine. Le dispositif « Fanm I Boug Dan Kartié » veut lever les obstacles à la pratique sportive des femmes en allant à leur rencontre, dans l'hyperproximité. Il connaît un réel engouement dans la majorité des quartiers de la Ville. Plus de 170 femmes sont inscrites et peuvent essayer différentes activités sportives adaptées et culturelles pour chaque groupe.

Des activités pour les seniors

Le sport est facteur de santé et d'épanouissement pour les seniors. A Saint Denis, plus de 2 000 seniors bénéficient d'un programme d'animations variées sur le territoire en matière d'activités sportives.

Des activités pour les personnes autrement capables

Pour plus de 2 200 personnes en situation de handicap, les ETAPS interviennent dans les classes CLIS (Classe Locale d'Intégration Scolaire), IME (Institut Médico-Educatif) et diverses associations de sport adapté et handisport. Par ailleurs, la Ville continue à accompagner le développement du Haut-Niveau des athlètes porteurs d'handicap avec notamment la continuité du Centre d'Entraînement. Ce centre accueille, depuis 9 ans, 30 jeunes s'entraînant principalement en athlétisme et encadrés par un ETAPS référent handicap. En terme de manifestations, deux journées handi-aquatique à la piscine du Chaudron et des ateliers sportifs adaptés sont organisés dans le cadre de la Journée internationale du handicap, au complexe de Champ Fleuri. Enfin, « La Maison de l'Handicap - Bernadette GRIMAUD » mise en place fin 2022 à Champ Fleuri est une volonté forte de la Ville de St Denis pour accompagner au mieux les dionysiennes et dionysiens porteurs d'handicap. Un local a été réhabilité à hauteur de 75K€ afin d'accueillir les 2 disciplines du sport handicap : le sport adapté (une association) & le handisport (quatre associations). Cela permet d'avoir un "guichet" unique pour pouvoir se renseigner, être orienté dans les pratiques adaptées selon son handicap et communiquer sur l'ensemble des dispositifs de la ville autour du Sport handicap.

Le sport santé

La nouvelle Maison Sport Santé de la Ville et l'OMS de Saint Denis sont un centre ressource pour les associations sportives et le public afin de développer le sport santé bien-être, axe fort de la politique sportive de St Denis. L'objectif étant de créer un réseau d'acteurs sport santé bien-être au travers la formation des éducateurs de la ville, avoir des conseils de professionnels, accompagner et identifier les associations orientées sport/santé afin d'être labellisées et avoir des créneaux « Sport Santé Bien Être Niveau 1 » auprès de la DRAJES.

VI. VILLE ECOLOGIQUE

A. SAINT-DENIS : LA VILLE BATISSEUSE

L'équipe municipale, dans le cadre de cette nouvelle mandature, a opéré à un virage écologique attendu par les Dionysiens. Cette préoccupation écologique traverse l'ensemble des politiques municipales. A travers des principes d'aménagement raisonné et raisonnable, les projets les plus durables seront retenus et déployés avec l'ambition de placer le bien-être des citoyens au cœur de nos préoccupations.

Il s'agit en 2023, de poursuivre le travail amorcé pour concevoir la ville de demain, l'imaginer de manière plus soutenable, pensée pour les nouvelles générations, soucieuse du bien vivre de nos aînés, adaptée au parcours résidentiel des familles dionysiennes, mais également accueillante pour tous.

PENSER L'Aménagement EN INTEGRANT LA SANTE, L'ENVIRONNEMENT ET LE patrimoine historique et artistique

En 2023, les services auront le souci de mieux prendre en compte les interrogations des administrés, la qualité du service apporté aux porteurs de projets au travers d'échanges et d'assistance viendra au service la nouvelle équipe municipale a par ailleurs démarré son chantier consistant à faire de Saint-Denis « la Ville verte et renaturée » et elle entend poursuivre le travail amorcé pour embellir le cadre de vie des habitants.

Il s'agira en effet de concevoir une ville accessible, adaptée et apaisée qui sait faire face aux mutations urbaines et aux enjeux environnementaux et sanitaires.

Vers un urbanisme de proximité, soucieux de l'environnement et favorable à la santé :

Saint-Denis comme toutes les communes de plus de 3500 habitants, dispose depuis 2022 d'une téléprocédure spécifique permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le dépôt et l'instruction en ligne des demandes d'autorisations du droit des sols (ADS) répond aux exigences de modernisation et de simplification des services publics. Cette démarche s'inscrit également dans les projets de développement durable et d'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers, portés par la municipalité.

Elle offre à présent à l'utilisateur :

- . Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment ;
- . Plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes ;
- . Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier ;
- . Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.

Pour les agents, les échanges dématérialisés entre les nombreux services concernés par l'instruction des dossiers sont fluidifiés ; Ce temps gagné pourra être investi au profit du conseil et l'assistance aux usagers.

En résumé, en 2023 la ville pourra mesurer les effets importants en matière de rationalisation des ressources et des moyens, à ce jour consacrés à la réception, la reproduction et la transmission de dossiers. Saint-Denis est en effet entrée concrètement dans une aire plus frugale, d'économie significative sur ses consommables et celles des pétitionnaires avec une réduction potentielle de production de dossiers papiers.

Ce chantier de la dématérialisation s'inscrira sur les prochaines années dans une action décarbonée de l'administration.

Planifier et anticiper le développement de la ville

Après avoir dressé en 2022 un bilan de son Plan Local d'Urbanisme de 2013, qui a mis en évidence que les grandes orientations avaient été mises en œuvre sur le territoire dionysien, la collectivité va engager à compter de 2023 une révision de son document de planification.

Il s'agit de prendre en compte dans le PLU les évolutions réglementaires, celles relevant du contexte supra-communal. En particulier, il sera nécessaire de moderniser le contenu du PLU sous l'impulsion notamment de la loi ALUR du 24 mars 2014, ou d'intégrer les objectifs issus notamment des lois plus récentes comme la loi ELAN du 23 novembre 2018 ou la loi climat et résilience du 22 août 2021.

Mais il s'agit aussi de se doter d'outils pour pouvoir mettre en œuvre un nouveau projet pour la ville, l'ambition pour le territoire ayant évolué depuis 2013. De façon générale, l'objectif est d'améliorer le cadre de vie des dionysiens sur tous les aspects qu'ils côtoient dans leur quotidien.

Les opérations d'aménagement.

La ville va poursuivre ses opérations d'aménagement pour répondre aux besoins des habitants tout en maîtrisant la consommation des espaces pour répondre aux objectifs de sobriété foncière souhaités par le législateur.

L'Habitat

L'action engagée en matière d'offre de logements sera poursuivie, en y intégrant un objectif qualitatif, et en répondant aux besoins des publics spécifiques.

Ces actions devront répondre aux besoins des ménages les plus fragiles notamment, mais aussi au maintien des jeunes actifs sur la Commune par l'accès au logement et au parcours résidentiel.

Il y a des données chiffrées sur le traitement des contentieux de l'urbanisme en lien avec la Police Municipale et un objectif de réactivité pour une bonne gestion des risques qui peuvent peser sur les habitants, riverains, pétitionnaires.

1. Les grands projets

Le grand parc littoral

Si le projet de Nouvelle Entrée Ouest est temporairement mis en suspens en raison des contraintes financières pesant sur d'autres collectivités partenaires du projet, la Ville s'est engagée de manière volontaire sur son projet de grand parc littoral dans le souci de mieux connecter les différents quartiers avec ce littoral.

Il s'agira d'offrir aux dionysiens un espace majeur totalement pacifié, de déambulation, de restauration, de loisirs, d'attractivité économique et touristique.

La livraison du Nouveau Pont sur la Rivière Saint-Denis et ses aménagements a permis de poser un premier marqueur du projet et de lancer l'opération de réhabilitation du square Labourdonnais dans sa phase de conception. Replanté, débarrassé des voitures, le nouveau square accueillera deux scènes de spectacles pouvant accueillir jusqu'à 5.000 personnes, et une œuvre d'art à la mémoire des esclaves. Les études de maîtrise d'œuvre ont été menées en 2022 et les travaux doivent être réalisés en 2023.

Parallèlement, sur le secteur du Barachois, les études pour création d'un parking silo, Bas de la Rivière, seront menées en 2023. Ce parking de 300 places en ouvrage permettra, à sa réception, de libérer les stationnements de la place Sarda Garriga, face au Casino, pour poursuivre le verdissement et la pacification du Barachois.

Plus à l'Est, au niveau de l'ancienne bibliothèque départementale de prêt, la 1^{ère} forêt urbaine de la Réunion doit prendre place. Les études de maîtrise d'œuvre se sont déroulées en 2022 et 2023 verra la réalisation des travaux de préfiguration et de préparation des sols. Une seconde forêt est prévue au niveau de la Cité Ah Soune, démolie cette année.

Sur la vision à plus long terme du parc littoral, une étude de préféabilité doit être lancée pour évaluer les conditions techniques, financières et fonctionnelles d'un « recollement » des deux bras de la RN entre la Cité des Arts et la Jamaïque. Une telle opération permettrait d'épaissir et planter le sentier littoral de manière à créer un espace naturel et économique attractif, réconciliant la ville avec son front de mer.

Sur la zone littorale, c'est en transformant des mètres cubes de béton - que l'on a par ailleurs trié et évacué - en lieux verdoyants, que Saint-Denis lutte contre le réchauffement climatique, la montée des eaux et les îlots de chaleur.

Le DionyParks

Le traité de concession de l'opération Espace Océan est arrivé à son terme en juin 2022 sans que l'aménageur ne puisse mener le projet. Dans le cadre de sa mutation vers une ville verte et durable, et de la reconquête de son littoral, Saint-Denis a décidé d'utiliser les 3 ha de foncier de cette opération pour créer un grand parc public : le DionyParks.

Cet aménagement public au service de tous, couplé à la montée en gamme programmée du TCSP de la CINOR, permettra de redynamiser le secteur du bas de la rue Maréchal Leclerc.

La présence d'un tel équipement est en effet de nature à attirer des visiteurs ou à capter les gens de passage, ce dont pourront bénéficier l'ensemble des acteurs économiques de la zone.

De septembre à décembre 2021, les Dionysiens ont été invités à participer à quatre ateliers de coconstruction ou à déposer leurs propositions pour ce qui devait alors être un parc temporaire. Ce travail a débouché sur cinq scénarios d'aménagement puis ont été soumis au vote de la population du 27 juin au 10 juillet 2022.

Lors du vote de la population, 17.361 suffrages ont été exprimés. La population dionysienne a choisi nettement le scénario « Forêt Aventure », pensé par les enfants du périscolaire de l'école Joinville.

Les études de maîtrise d'œuvre seront réalisées en 2023, parallèlement à certains travaux de préparation des sols et d'installation d'équipements de loisirs préfigurateurs du parc, qui permettront à la population de s'approprier ce nouveau poumon vert, pour partie dans le cadre d'un chantier participatif.

PRUNEL

Sur PRUNEL, en 2023 les équipes vont s'atteler à améliorer le cadre de vie des habitants, en poursuivant les démolitions, en commençant le travail de résidentialisation, en traitant la question de l'habitat indigne avec la CINOR, ou encore en redéfinissant les espaces publics : c'est l'environnement immédiat et le cadre de vie des habitants qui vont changer.

En étape 2 de la labellisation Eco quartier, seront engagées l'opération Bouvet par la SHLMR, les déconstructions de Piranhas Casse Pierre (suivi par la réalisation des études et des travaux d'aménagement du tiers lieu) et une première tranche de Vauban 1, ...La ville poursuivra avec ses partenaires la concrétisation d'une seconde tranche de la convention avec l'ANRU.

Les études préalables aux travaux de réhabilitation/résidentialisation se formaliseront sur Camp Jacquot et Vauban 216. La ville aura elle en charge les missions de maîtrise d'œuvre des travaux

des espaces publics du périmètre PRUNEL, avec le confortement du plan guide et la réalisation des phases « Avant-Projet » sur les quartiers Butor, Marcadet, Vauban, la réalisation des études et travaux d'aménagement de l'espace Turpin (mail piéton, square sportif) et la pacification test de la ruelle Turpin, ainsi que la finalisation de la mission du programme des écoles. Les études de Maîtrise d'Oeuvre des écoles seront également engagées par la mise en place de concours d'architecture.

Enfin, le diagnostic de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le réemploi des matériaux sera finalisé et verra le démarrage de la phase 2 de mise en place des comités techniques réemploi.

Le conseil citoyen poursuivra son travail auprès des équipes techniques dans la mise en œuvre du projet, la co-construction et la convention CAUE avec les écoles du quartier seront poursuivies. L'AMO agriculture urbaine conduira à la mise en œuvre en 2023 du 1er jardin nourricier.

Par ailleurs, la communication sera revue pour plus de proximité et de pédagogie sur le projet, pour ce faire la ville optera pour des outils plus dynamiques.

L'opération RUCH

Le Chaudron, quartier prioritaire Politique de la Ville, est en phase de rénovation.

L'opération RUCH, Rénovation Urbaine du CHaudron, est engagée depuis 2021. En 2022, 3 semaines d'ateliers de co-construction ont été organisées avec la population, les acteurs économiques, les experts techniques. Plus de 600 contributions ont été recueillies sur les 2 premières résidences.

Le fruit de cette réflexion a permis de faire ressortir les grands secteurs de projet suivant :

- Création d'un parc sur l'îlot Flamboyant
- Valorisation du pôle culturel et sportif autour du
- Village Jeune et des équipements sportifs aux alentours
- Confortement du pôle associatif Damase Legros
- La Mail et le secteur Eudoxie Nonge sont également des zones de projets dont les intentions programmatiques restent à préciser
- Traitement des venelles et impasses au sein des résidences

Ces grands secteurs accueilleront une vingtaine de projets dont les fiches actions sont en cours de finalisation. Une fois tracée, cette feuille de route devra être validée par l'ensemble des partenaires du projet (bailleurs, associations, institutions, ...). Cet engagement des partenaires se formalisera par la rédaction commune et la signature d'une charte de conduite du projet.

Le passage à la phase opérationnelle des actions retenues se fera au fur à mesure des signatures de conventions de co-financements. Il pourrait démarrer, sur certains projets, dès 2023/2024.

Les centralités et la ville du quart d'heure

Les projets de renouvellement urbain RUCH et PRUNEL, en cohérence avec l'ambition de faire de Saint-Denis une ville du quart d'heure, vont favoriser le développement des modes doux et l'implantation de services et commerces au cœur des quartiers du Chaudron, de Vauban, de Marcadet ou de Butor.

Sans généraliser les projets de rénovation urbaine à grande d'envergure, Saint-Denis a pour ambition d'essaimer ce concept de « ville du quart d'heure » sur l'ensemble de ses quartiers. Pour cela, elle travaille sur les projets de centralités de Moufia et Bois de Nèfle.

Une étude de programmation urbaine sera ainsi menée en 2023 sur le quartier de Bois de Nèfles, afin de créer une nouvelle centralité, complémentaire du centre-bourg, autour de la station Papangue.

Sur Moufia, les derniers éléments programmatiques de la centralité doivent être calés avec le promoteur avant de pouvoir passer en phase travaux.

2. La stratégie foncière au service des projets

Pour mener à bien les projets de la ville bâtitrice, Saint-Denis se doit d'être dynamique en matière de stratégie foncière. Elle consacre un budget de plus de 2,5 M€ pour l'acquisition de nouveaux biens immobiliers, notamment par le biais de la préemption de terrains bâtis stratégiques en 2022 et projette de maintenir un niveau similaire d'engagement financier pour 2023.

Le patrimoine bâti de la ville

La résilience doit être au cœur de la gestion du patrimoine communal.

Dans un contexte de contraction budgétaire, une gestion patrimoniale rationalisée et adaptée représente un gisement d'économies pour la collectivité, et cela sans impact sur la qualité du service rendu.

La valorisation du patrimoine communal doit inévitablement passer par un audit, lequel vise à l'élaboration à terme d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE), avec une vision d'ensemble du patrimoine bâti et des éventuels besoins de réhabilitation.

Dans la mesure où cet audit doit être abordé comme un outil d'aide à la décision, un diagnostic du patrimoine communal sera lancé en 2023.

La stratégie foncière

Le lien fort entre la stratégie patrimoniale et politique de la commune doit permettre de poursuivre l'analyse des besoins fonciers, en particulier pour répondre à l'objectif de sobriété foncière, de densification raisonnée, pour réaliser une ville durable.

Le partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) a permis de maîtriser des fonciers difficilement accessibles comme sur la Cité Ah-Soune. Celui-ci doit se poursuivre en 2023, avec l'acquisition et le portage de nombreux fonciers situés notamment sur le PRUNEL, permettant ainsi à la Ville de maîtriser l'étalement urbain sur le secteur.

Sur les grands projets, notamment ceux liés à la mobilité, l'acquisition de foncier stratégique en début d'année 2022, sur le Bas de la rivière, doit permettre la réalisation de parkings à l'entrée ouest de la Ville ainsi que la piétonisation du centre-ville en sécurisant le citoyen.

Un plan de cessions des biens doit aussi être mis en place suite à l'audit du patrimoine bâti, d'ici la fin 2023.

Cela doit contribuer à financer la réhabilitation de locaux que la collectivité souhaite garder et valoriser, ou à alimenter de nouvelles acquisitions de sorte d'étendre son patrimoine sur le territoire en disposant de marges d'intervention pour la réalisation de la ville du ¼ d'heure.

S'agissant du parc foncier à usage d'habitation occupé sous forme de lots par environ 600 familles (principalement sur la Montagne et sur Saint François), la démarche de cession à l'occupant a pu aboutir pour cinq familles supplémentaires depuis le début du mandat. Permettre aux familles de devenir propriétaires et sécuriser leur avenir, reste une volonté forte de la Ville

La volonté de réinventer les modalités techniques d'accession à la propriété reste par ailleurs au centre des priorités. Une analyse plus précise par un accompagnement juridique démarrera donc courant 2023, et cela afin de répondre aux attentes des familles concernées.

B. SAINT-DENIS : LA VILLE VERTE DU 1/4 D'HEURE

La Ville verte du ¼ d'heure s'inscrit dans une logique de développement durable et de respect de l'urbanisme écologique, elle vise à remettre l'humain au centre de la ville. L'idée est de faire cohabiter, à Saint-Denis, les infrastructures de la ville et la nature, d'offrir une qualité de vie aux citoyens par des déplacements raisonnés et fluidifiés vers des services (services publics, zones de détente et espaces de respiration, activités de loisirs, emploi, etc.) au plus près de chez eux. L'hyperproximité étant au cœur du Projet municipal, il s'agit, de transformer la ville en la repensant de manière polycentrique, en la façonnant maillée, connectée, réconciliée avec la nature, rafraîchie et apaisée, dotée d'espaces publics pour tous, avec une qualité de vie dans les courtes distances.

1. Les mobilités : rechercher les solutions alternatives à la voiture

Saint-Denis accueille quotidiennement 50 000 véhicules en provenance de l'Est et 35 000 en provenance de l'Ouest, soit un total de plus 80 000 véhicules. Près de 80% d'entre eux restent chaque jour sur la commune, engorgeant un réseau routier limité pour absorber le tout-voiture.

Compte-tenu de la saturation du réseau routier, la Région et la CINOR ont mené, entre 2015 et 2020, chacune de leur côté, des études pour deux projets de tramways sur Saint-Denis. Ces projets sont cependant aujourd'hui abandonnés ou sur le point de l'être, pour différentes raisons :

- Le Runrail de la Région se limitait à traiter le territoire de Saint-Denis sans irriguer son centre-ville, et surtout sans apporter d'alternative aux flux arrivant à Saint Denis de l'Ouest et de l'Est ;
- Le TAO de la CINOR n'était pas connecté à l'Ouest à ce qui devrait être la future colonne d'un réseau régional, et le choix du tram posait des problèmes techniques sur certaines zones du trajet, notamment en centre-ville.

Dans un contexte de sobriété énergétique, de résilience climatique, la Ville de Saint-Denis prépare son territoire et ses habitants à traverser des changements sociétaux, en garantissant des conditions et un cadre de vie agréable, une qualité de vie dans sa zone urbaine dense, un niveau d'équipement, de services et de commerces satisfaisant.

L'action sur les déplacements et les transports, dont l'impact sur la santé et la sécurité est indéniable, et déjà au cœur de l'opérationnalité de la Ville au cours de ces dernières années, sera plus encore visible dès 2023.

BAOBAB : pour un nouveau schéma de mobilité et d'aménagement urbain

Dans ce contexte, la Municipalité, souhaitant un nouveau schéma de mobilité de portée régionale, a amorcé le projet BAOBAB, afin de répondre de manière plus globale à la demande de mobilité et de réduire les émissions de gaz néfastes à notre environnement.

BAOBAB, qui signifie Bus Aéroport Ouest- Bus Aéroport Bocage, se compose de deux parties. BAO qui fait la liaison entre l'entrée Ouest (caserne Lambert) et l'aéroport (pôle d'échange de Duparc) constitue la première partie. Cette liaison est constituée, dans sa seconde partie, d'un tracé de l'aéroport jusqu'à Bocage à Sainte-Suzanne.

Outre le renforcement de l'offre en matière de transport en commun, le projet permettra, à terme de :

- Réduire le trafic entrant sur Saint-Denis ;
- Requalifier toute la frange littorale et de rouvrir la ville sur la mer. En effet cette ouverture est obstruée par les flux de voitures qui constituent une véritable coupure. Cette requalification se traduirait par une réduction de la capacité routière et une végétalisation du front de mer ;
- Pacifier le centre-ville au travers d'un rééquilibrage du partage de l'espace public et ce afin d'inciter l'usage des modes actifs (le vélo et la marche). La Ville ambitionne à termes de généraliser la vitesse à 30km/h en agglomération.

Cette vision est aujourd'hui partagée par la Région et la CINOR : les premières études de faisabilité ont été réalisées en 2022.

2023 sera donc l'année des études opérationnelles dans la perspective d'une livraison de BAO à la fin de 2025.

Notons que les citoyens seront, bien évidemment, associés à un grand débat dans le cadre des Etats Généraux de la Mobilité.

Les mobilités actives : une autre alternative pour une meilleure santé

Si la Ville dispose aujourd'hui d'une trentaine de km de voies cyclables, l'objectif à la fin du mandat est d'en avoir deux fois plus. Dans la perspective de ce doublement, les projets d'aménagements de voirie intégreront systématiquement la notion du partage de l'espace public en faveur des modes de déplacement actifs.

Ainsi, la Ville souhaite mettre en œuvre un nouveau modèle reposant sur une logique de développement durable et de respect de l'urbanisme écologique correspondant à « La ville du ¼ d'heure », avec la volonté de faire cohabiter les infrastructures de la ville et la nature tout en offrant une qualité de vie aux citoyens par des déplacements raisonnés et fluidifiés vers des services.

Pour mémoire, le déploiement du Plan vélo, déjà bien engagé, repose sur 3 grands axes :

- les infrastructures cyclables, avec la création de nouveaux itinéraires ;
- le développement du partenariat avec des opérateurs ou experts du domaine pour une mise en valeur d'initiatives favorisant l'usage du vélo. Citons à ce titre l'offre de vélo en libre-service, déjà en place sur le centre-ville, et qui sera étendue jusqu'au Chaudron, un portefeuille minimum de dix nouvelles stations qui sera mis en œuvre en 2023 par le biais de nouvelles AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire).

- la Sensibilisation et l'incitation, avec le plan Savoir Rouler à vélo mis en place en 2022 dans 9 écoles de Saint-Denis ainsi que des manifestations autour du vélo, lequel se poursuivra en 2023.

Sur fond de crise énergétique et climatique, l'Etat a pris l'engagement de dédier un budget national de 250 millions d'euros pour le développement du cyclable sur lequel pourrait s'appuyer le Plan vélo.

Incitation à l'usage des transports en commun

Dans une logique éco-responsable, la Ville s'est engagée à soutenir, sur la durée du mandat, les jeunes dionysiens à organiser leur mobilité et ce jusqu'à l'âge des 26 ans. Comme signalé précédemment, la gratuité des bus ouverte aujourd'hui aux jeunes jusqu'à l'âge de 22 ans sera étendue en 2023 aux jeunes adultes de 23 et 24 ans.

Urbanisme et mobilité

Sur certains secteurs, le caractère résidentiel de type individuel laisse peu à peu la place à l'habitat collectif. Il s'avère cependant nécessaire de s'assurer que les opérations envisagées puissent s'intégrer de manière satisfaisante dans l'environnement existant et que les conditions d'accessibilité et de desserte soient suffisantes.

En 2023, les secteurs de la ville disposant d'un potentiel urbanisable feront donc l'objet d'études afin de mieux appréhender les enjeux de circulation ainsi que les solutions nécessaires pour accompagner les futures opérations immobilières.

2. Valoriser le patrimoine de Saint-Denis au travers de la ville agricole

Dans un contexte de crises climatique, sociale, sanitaire et diplomatique successives, et au vu de la vulnérabilité de l'île à chacune de ces perturbations, la souveraineté alimentaire se doit d'être au cœur des préoccupations de la plus grande ville ultramarine.

Avec sa « Ville agricole », Saint-Denis a l'ambition de redynamiser la production et d'améliorer les systèmes alimentaires dionysiens tout en créant de l'emploi. Dans l'objectif d'une ville plus verte et plus autonome, elle souhaite favoriser l'installation d'une centaine de nouveaux agriculteurs avec des pratiques durables et respectueuses de l'Homme et de l'environnement. Pour cela, elle mobilise du foncier communal agricole, part à la conquête des friches et accompagne les porteurs de projet dans leur installation.

La Ville agricole a continué sa structuration en 2022 et a entamé le processus de mise à jour et de régularisation des situations de location agricole. L'objectif était de recenser et de mieux connaître l'état du foncier agricole communal afin de mieux le maîtriser et le valoriser. Avec une vision d'ensemble plus claire, la Ville est à présent engagée dans une étape d'analyse, y compris au niveau juridique. La collaboration avec la SAFER permettra la régularisation de certaines situations et problématiques, de faciliter les départs volontaires, la transmission des exploitations et d'encadrement des agriculteurs restants pour assurer de la bonne exploitation des terres.

En parallèle, l'installation des agriculteurs se poursuivra, à la fois sur les terrains libérés et sur les nouvelles parcelles aménagées. La révision du loyer conformément à la réglementation devra être effectuée pour les baux concernés, notamment afin de mettre fin à des situations d'inégalités importantes entre les anciens agriculteurs et les nouveaux.

En 2022, 11 nouveaux agriculteurs et 2 associations ont été installés sur du foncier communal. Cela représente un peu plus de 7 hectares mis en valeur. L'accompagnement à ces installations et l'analyse juridique a nécessité environ 6 K€ de dépenses.

En plus de ce travail collaboratif, et au vu de la situation actuelle, il conviendra de prévoir l'accompagnement d'experts juridiques (actes notariés, consultations juridiques, interventions d'huissiers, etc.) et fonciers (identification et estimation des indemnités de sortie, état des lieux, etc.).

Afin d'installer de nouveaux agriculteurs, la ville lancera dès la fin d'année 2022 les études liées à la structuration prochaine de la zone Valiamée. La réflexion autour de cette future zone agricole devra être prise dans sa globalité (accès, morcellement, eau, etc.) pour une mise en valeur durable et en phase avec les orientations nationales et locales. Des financements existent pour accompagner la Ville dans les études de faisabilité et les travaux fonciers indispensables. Cette zone pourrait accueillir ses premiers exploitants dès 2023. En valorisant ces 36 hectares, la Ville pourra ainsi y installer entre 30 et 50 nouveaux agriculteurs.

L'autre grand enjeu de la ville agricole sera la gestion de l'eau dans l'ensemble de la zone agricole de la Montagne. En partenariat avec le Département, des études de recensement de la ressource et d'opportunité seront réalisées pour appréhender au mieux le développement agricole de la zone.

Ce programme global de structuration et de valorisation du territoire permettra de poser les bases de la stratégie d'amélioration des systèmes alimentaires. La Ville pourra prétendre au prochain appel à projet du PAT (Projet Alimentaire Territorial) prévu au dernier trimestre 2022. Ce dispositif permettra d'accompagner Saint-Denis dans ses ambitions de sécurité alimentaire, avec le développement d'une agriculture durable de proximité et l'augmentation de la part de produits locaux dans sa restauration scolaire. Enfin, et puisqu'une ville fortement urbanisée peut aussi être une ville nourricière, Saint-Denis s'attachera à développer l'agriculture urbaine, en partenariat avec les grands projets de renouvellement urbain tel que PRUNEL ou RUCH. De manière globale, l'insertion, l'inclusion et l'innovation continueront d'être au cœur du développement agricole de Saint-Denis. L'ensemble de ces actions nécessitera un budget estimé de 75 000 euros par an.

3. Une ville aux technologies innovantes

La poursuite de la transition écologique pour faire de Saint Denis une véritable ville écologique est un axe fort du projet politique. Cette préoccupation prioritaire et transversale influence fortement les choix de la Ville en matière d'équipement public. C'est pourquoi des technologies innovantes, telles que le photovoltaïque, la Led, la modulation intelligente, la supervision à distance etc.... remplaceront progressivement les équipements dits « traditionnels » notamment en matière d'éclairage public routier et sportif.

A titre d'exemple, la facture énergétique de l'éclairage public routier représente à ce jour 1/3 de la facture totale de l'énergie. Cet investissement va amener la Ville vers la sobriété et l'efficacité énergétique afin de contenir l'augmentation du prix du KWh et de mieux maîtriser la consommation énergétique.

Diminuer par 2 la puissance des lampes, adapter les horaires de fonctionnement, varier l'intensité au cœur de la nuit permettraient un gain énergétique (KWh) annuel de 31,80%, une économie financière d'environ 470 K€ et une forte réduction des émissions de CO2 (2 086 tonnes / an).

En matière d'éclairage public routier et sportif, il s'agira de déployer progressivement des technologies innovantes afin de maîtriser la consommation énergétique, telles que le photovoltaïque, la Led, la modulation intelligente de l'éclairage, la supervision à distance etc....

En matière d'éclairage public routier, le plan de pluriannuel (2020 / 2024) de renouvellement des équipements évalués à 5 000 points lumineux (30% du parc existant) se poursuit. Opération qui complète les actions de réhabilitation des luminaires.

La réalisation de la tranche 2 a permis le remplacement de 2 875 luminaires à Led pour un montant de 4 900 K€ H.T. Tous ces luminaires ont été raccordés à système de télégestion qui permet de réduire la puissance et la consommation de moitié (50%).

Cette rénovation s'est opérée sur les secteurs du Centre-Ville, du Bas de la Rivière, Petite-Ile, Chaudron, Prima, Vauban, Camélias, Château Morange et le TCSP 1 de Gasparin au Butor.

Début de la réhabilitation des 100 projecteurs du Barachois par de la Led fin 2022, début 2023. Cela va permettre de réduire de 68% la puissance totale.

La 2^{ème} phase s'achèvera début 2023 sur les secteurs de Montagne 8^{ème} et 15^{ème}.

La tranche 3 débutera en 2023 et se poursuivra jusqu'en 2024. 4 566 luminaires seront rénovés sur les secteurs du Bd SUD, TCSP 2 du Butor au Chaudron, Centre-Ville Est, Butor/Ste-Clotilde, la Bretagne, Domenjod, la Source, Bellepierre, St-François, Colline des Camélias, Montgaillard, La Trinité, Bois de Nèfles, Moufia, Foucherolles et Carré Piétons pour un coût estimé à 7 322 K€.

A la fin de ces opérations, près de la moitié du parc de la Ville aura été rénovés en Led soit 8 266 luminaires.

En 2023, installation d'un éclairage solaire rue du Souvenir à Prima pour un montant estimé à 124 K€ (18 mâts routiers et 16 mâts piétons).

Ces enjeux de modernisation amènent aussi la Ville à poursuivre le raccordement des feux de signalisation routière à un poste de commandement.

Les travaux d'optimisation de la détection des bus à l'approche des carrefours à feux via une nouvelle technologie embarquée à onde courte ont été finalisés en 2022.

En 2023, en collaboration avec la SODIPARC, la Ville souhaite étendre ce système sur d'autres axes tels que les rues BERTIN, Philibert TSIRANANA, etc...

Le nouveau logiciel de supervision permettra de visualiser à distance les carrefours en temps réel et au besoin faire intervenir les équipes techniques sur le terrain rapidement. L'objectif étant de rendre les déplacements en bus sur notre territoire plus attractif et fluidifier le trafic. De plus, la Ville souhaite s'engager dans la micro-régulation en installant des boucles de détection pour les véhicules légers hors TCSP, afin de minimiser le temps d'attente des automobilistes.

En partenariat avec la Région et le Département, les carrefours Labourdonnais / Joffre et Girasols seront optimisés pour fluidifier ces axes très fréquentés.

Une étude sera lancée pour le déplacement des poteaux et potelets de signalisation lumineuse tricolore pour favoriser le passage des PMR.

Enfin, dans cadre du plan vélo, les carrefours concernés par la zone 30 seront équipés de feux modaux spécifiques.

En matière d'éclairage public sportif, un programme de reconversion des projecteurs à lampes en projecteur à led a été élaboré en concertation avec la Direction des Sports.

En 2022, dans sa poursuite de la maîtrise de la consommation en électricité, la Ville a installé des dispositifs de Gestion Automatisée des Eclairages Sportifs (GAES) sur le boulodrome de Champ Fleuri. Elle a déployé des projecteurs à led sur le boulodrome de Montgaillard et le plateau noir des Lilas. Selon les normes de la Fédération Française de Handball (niveau Nationale classe 1), l'éclairage des gymnases de la Montagne et de Bellepierre ont été rénovés. Et les travaux de l'éclairage du stade Jean Ivoula ont débuté.

Dans le cadre de la rétrocession de la piste de karting de la Jamaïque à la NORDEV, le site de la Jamaïque a été mis en conformité.

En 2023, il s'agira de poursuivre la maîtrise de la consommation électrique des sites sportifs les plus énergivores. Notons, à ce titre :

- La réception des travaux de rénovation de l'éclairage du « stade Jean IVOULA » en technologie led (1,9 M€),
- La modernisation de l'éclairage du petit stade Jean Ivoula
- l'expérimentation de l'éclairage solaire sur le complexe Antoine Sery (plateaux noirs et aires de jeu), le plateau noir du Brûlé et le plateau vert Montagne 8ème
- le déploiement de projecteurs à led sur divers sites sportifs
- L'extension du dispositif de GAES aux terrains de football
- Le renforcement du transformateur et la mise en place d'un nouveau TGBT de la piscine du Chaudron

4. Une ville qui accompagne l'aménagement de son territoire

En matière d'électrification, la Ville investit tous les ans dans des travaux de renforcement ou d'extension de réseaux pour sécuriser et améliorer le cadre de vie des Dionysiens.

Chaque année ce sont près de 500 K€ qui sont investi dans le cadre de la loi SRUH pour permettre le raccordement électrique de nouvelles constructions liés aux permis de construire délivrés par la Ville.

De plus, avec le SIDELEC, la Ville participe à hauteur de 20% à l'effacement des réseaux en zone rurale et urbaine.

En 2023, dans le cadre du schéma directeur porté par le SIDELEC, la Ville souhaite accueillir sur son territoire des bornes de recharges pour les véhicules électriques.

Engagée en faveur de l'écologie et du développement durable, la Ville poursuit sa transition énergétique en installant des panneaux photovoltaïques sur la toiture de ses bâtiments et en produisant une électricité propre et décarbonnée. Une étude sera programmée pour la faisabilité (ensoleillement, structure, liaison réseau EDF,...) sur les toitures des écoles. A ce jour l'implantation de centrales photovoltaïque sur le patrimoine communal par des opérateurs privés permet d'atteindre une puissance de 8MWc équivalent à l'alimentation électrique de 4 000 familles. Depuis 2020, la Ville installe des bancs solaires intelligents qui permettent aux usagers de recharger leur smartphone par induction.

5. Une ville qui encourage une publicité plus vertueuse : 60 panneaux supprimés en 2023

La publicité est un enjeu capital à Saint-Denis à tel point que la Ville a revu son règlement local de publicité pour préserver le bien-être des habitants en s'assurant de ne pas mettre en péril l'activité économique. Il s'agira pour 2023 de déterminer des actions ciblées sur la collecte de recettes publicitaires. Tout comme il faudra maintenir la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (TLPE) sur tous les supports publicitaires et les enseignes de la ville en mutualisant nos efforts avec les outils du SIG. Il sera également veillé à la stricte application effective de la limitation de la promotion de l'alcool à proximité des établissements scolaires.

6. Une ville qui modernise ses équipements

Afin d'accueillir les administrés dans de bonnes conditions et faciliter leur déplacement, les bâtiments communaux sont équipés de système de climatisation et d'ascenseur.

Ces dernières années, la Ville a entrepris de remplacer les appareils de climatisation dits énergivores de classe C par du matériel de classe A++ et A+++ à économies d'énergie. Ce programme va se poursuivre et s'améliorer.

En 2023, les systèmes de climatisation vétustes des archives communales et de la salle polyvalente de la Bretagne seront remplacés par des équipements plus performants. Et celui, de la salle du Conseil sera remplacé par un dispositif hybride alimenté par des panneaux photovoltaïques.

L'ascenseur panoramique va être remplacé par un équipement plus performant qui permettra de faciliter l'accès aux PMR, d'accueillir plus de personnes et améliorer le déplacement des usagers. Cette opération bénéficiera d'une subvention de l'Etat à hauteur de 50%.

7. Pour un système d'information géographique maîtrisé

Pour mieux protéger les citoyens et faire face aux aléas et aux différents niveaux de risques, la Ville de Saint-Denis a posé un enjeu de connaissance et de maîtrise du territoire dionysien. A ce titre, elle continuera donc en 2023 à apporter des compétences - notamment techniques et juridiques - en matière de levés topographiques, d'implantations, de bornages, de délimitation du domaine public, ainsi qu'en termes de prestations topographiques en appui des différentes directions mobilisées, en amont des projets mais surtout pendant les phases opérationnelles.

Le Système d'Information Géographique (SIG) communal continuera la faire évoluer la qualité des données communales ainsi qu'à sa mise en valeur.

Il se veut moteur de la transversalité et la standardisation des données. La contribution à un observatoire de données communales sera un jalon structurant de cette dynamique pour l'exercice 2023. Ainsi l'équipe SIG participera à la diffusion d'informations consolidées et qualifiées par le biais d'outils SIG afin de permettre aux élus et aux services d'accéder en temps réel aux données essentielles de la Ville : enjeu essentiel pour la réactivité attendue de l'Administration.

L'équipe SIG continuera à apporter sa technicité afin de contribuer aux différents enjeux portés par la collectivité tels que l'Observatoire Municipal de la Tranquillité Publique, l'Ecole du Bonheur et le suivi des projets de mandat.

Emboitant le pas à l'intérêt grandissant de la vision géographique au sein des différentes missions du service public, l'équipe SIG veillera à rester en cohérence avec l'état de l'art dans ce domaine et ainsi d'apporter un appui efficient aux différents services.

Apporter cette vision géographique auprès du grand public afin de partager avec eux les enjeux d'aujourd'hui et de demain est une ambition que l'équipe SIG souhaite également porter. Des essais concluants, comme sur la mise en valeur des pistes et des bandes cyclables ou des productions réalisées pour la mise en cartographie des projets pour le bilan d'étape du mandat actuel, ont été réalisés en 2022. L'équipe SIG continuera à évoluer et à monter en compétence afin de pouvoir proposer des visuels innovants et accessibles à destination des citoyens afin de répondre à leurs attentes et permettre une meilleurs compréhension et appropriation de l'action publique.

Telles sont les principales orientations qui sont soumises à votre examen et qui feront l'objet d'une traduction opérationnelle et budgétaire en 2023 lors de la séance dédiée au Budget Primitif.